

Le congrès de la FLQ prend fin sur un vibrant appel de M. Lesage à la discipline

Victoire morale des réformistes et déchirement profond du parti

par Michel ROY

Victoire morale des "réformistes", mais déchirement profond du parti libéral. Telles sont les grandes caractéristiques du 12e congrès de la Fédération libérale du Québec au terme duquel M. Jean Lesage — visiblement ébranlé par ces trois jours d'épreuves — a lancé un pathétique appel à la discipline, à l'unité, à la solidarité.

Victoire morale des partisans de M. Eric Kierans, en effet, si l'on considère l'élection de celui-ci à la présidence après une lutte électorale sans précédent dans le parti et jusqu'au bord des isolaires où volaient les délégués, samedi. Victoire morale aussi, par l'adoption de la réforme des structures suivant la formule mise au point par M. Lesage lui-même qui concédait beaucoup à M. Kierans. Victoire morale, également, dans la décision du congrès de donner suite au vœu maintes fois exprimé par M. René Lévesque en faveur d'une prise de position sur l'assainissement des finances des partis politiques, prise de position que le chef du parti a endossée et s'est engagé à défendre en Chambre; victoire morale, enfin, dans le spectaculaire désaveu adressé par une salle en colère au président sortant, le Dr Irénée Lapierre, qui avait dans une interview à Radio-Canada souhaité le départ de René Lévesque.

Victoire amère, cependant, si l'on tient compte du climat de tension et d'hostilité engendré par les querelles et les batailles électorales de cette grande réunion: des hommes et des femmes, militants dans le même parti, se sont injuriés dans des suites d'hôtel, querelles dans les halls, ignorés les couloirs. On accusait ouvertement les partisans de MM. Kierans, Brière

et Casgrain de chercher, avec le concours de Paul Gérin-Lajoie et de René Lévesque, à dominer le parti et à en chasser le chef.

Les manifestations et les mouvements divers observés en assemblée générale indiquent pourtant que, pour être plus agressifs, les adversaires de ces "réformistes" ne sont pas majoritaires. Beaucoup d'entre eux se recrutent dans la région québécoise où logent les grands notables du parti, les grandes familles libérales. Mais on aurait tort, disait hier soir un délégué mont-réalais, de diviser le parti entre "Québécois" et "Montréalais" ou encore entre "urbains" et "ruraux." En réalité, ce sont d'un côté les vieux cadres, les notables et les nantis, de l'autre, les jeunes — ruraux ou urbains — les militants moins favorisés, et tous ceux que M. Kierans appelle les "libéralistes modernes."

Le leadership de M. Lesage n'a pas été contesté, sinon par les intentions que les "modérés" prônaient aux partisans de M. Kierans. A aucun moment, ni durant leur campagne électorale, ni durant le congrès, ces derniers n'ont seulement insinué que le chef devait partir. Mais, systématiquement, on leur reprochait de le souhaiter.

Un certain équilibre — précaire et fragile — est apparemment rétabli: MM. Pinard et Morin sont élus, M. Kierans dirigera la Fédération, les réformes sont adoptées, le chef a obtenu la confiance unanime et très enthousiaste de ses partisans; mais on se demandait à l'issue de cette grande confrontation si, à ce point divisé, le parti parviendrait à refaire son unité réelle, à trouver un dénominateur commun suffisamment exaltant pour éviter les convulsions et les déchirements qui le guettent sans un rétablissement énergique et rapide de la situation.



Comme bien d'autres députés et responsables du congrès, Yves Michaud en avait plein les bras hier à tenter d'empêcher la cohue générale dans laquelle l'assemblée générale a pris fin.
(Photo Le Devoir, par Gérard Donati)

LE CONGRÈS LIBÉRAL

- Fiscalité et constitution — page 5
 - Logement — page 5
 - Education — page 6
 - Consommation — page 6
 - La carte électorale — page 7
 - Politique agricole — page 7
 - Loisirs — page 15
- Les commentaires de Claude Ryan — page 4

Lévesque triomphe de Lapierre au congrès, après un dur débat

par Evelyn DUMAS-GAGNON

Les antagonismes entre factions et personnalités qui soulevaient les débats du congrès libéral ont éclaté au grand jour hier après-midi, se soldant par une victoire pour MM. Eric Kierans et René Lévesque contre le président sor-

L'interview de Lapierre

Voici la transcription de l'extrait de l'interview que le docteur Irénée Lapierre a donnée à M. Teddy Chevalier, journaliste à Radio-Canada, et qui a été diffusée notamment au radio-journal de une heure hier après-midi:

M. Lapierre: Je considère qu'un chef doit diriger et non pas être dirigé.
C: Oui mais vous n'avez pas répondu à ma question concernant M. Kierans: êtes-vous damné ou marionnette de M. Lévesque?

L: J'ai eu l'occasion de parler à M. Kierans au Club de réforme de Québec un soir et lui disant que je n'aimais pas me faire traiter de marionnette et je lui ai dit vous êtes marionnette vous-même, vous êtes la marionnette de M. René Lévesque.
C: Est-ce que vous avez l'impression vous-même que M. Lévesque veut réellement la tête de M. Lesage et prendre sa place?

L: Personnellement oui, j'ai cette impression.
C: Alors pour vous est-ce que ce serait un bien que M. Lévesque quitte le parti libéral?
L: J'ai l'impression actuellement que M. Lévesque, par les moyens qu'il emploie n'est plus rentable pour nous, pour le parti libéral, et j'en suis sûr. Je dirais qu'il n'est plus rentable pour aucun parti politique.
C: Donc il doit quitter le parti libéral?

Voir page 2: L'interview

tant, le docteur Irénée Lapierre que le chef du parti M. Jean Lesage s'était efforcé, de défendre.
Depuis le début du congrès il était évident que les éléments dits "modérés" du parti en voulaient moins à l'équipe Kierans-Brière-Casgrain qu'à M. René Lévesque lui-même. Un délégué a tenté à diverses reprises d'intervenir "sur une question de privilège" et bien que les dirigeants du congrès aient réussi chaque fois à empêcher l'intervention, ce n'était un secret pour personne que ce délégué voulait s'en prendre au député de Laurier. Parallèlement, le groupe des "réformistes" s'attachaient à convaincre M. Lévesque de ne pas faire d'esclandres, malgré la colère qu'avait suscitée chez lui le discours fait à l'ouverture du congrès par M. Jean Lesage.

Avec l'adoption samedi soir de la résolution sur les finances des partis, patronnée par M. Lévesque, il semblait que la paix était assurée et la détente retrouvée. Mais voilà que le docteur Irénée Lapierre a consenti une interview à M. Teddy Chevalier, journaliste à l'émission radiophonique "Présent" de Radio-Canada.
Comme on le sait, "Présent" relève du service des affaires publiques de Radio-Canada, service indépendant de celui des nouvelles bien que la collaboration s'accroisse depuis quelque temps entre les deux. L'interview du docteur Lapierre devait être (et a été) diffusée hier soir à six heures lors d'une émission d'affaires publiques mais lorsque les responsables du service de nouvelles en ont entendu parler, ils ont décidé d'en diffuser un extrait au bulletin de nouvelles, d'abord à une heure du matin dimanche, puis au radio-journal de 1 h. de l'après-midi (on pourra lire la transcription de cet extrait ci-contre).

La nouvelle d'une interview où le docteur Lapierre disait que M. Kierans était une marionnette aux mains de M. Lévesque et que ce dernier de-

vait quitter le parti libéral, s'est répandue comme une traînée de poudre. Les "réformistes" ont résolu d'exiger une rétractation. Les discussions de coulisse se multipliaient jusqu'à ce qu'on apprenne que, d'accord avec M. Lesage, M. Lapierre avait décidé de dire au congrès que ses paroles avaient dépassé sa pensée. Mais les "réformistes" n'entendaient pas se satisfaire de ce qui leur paraissait si peu et réclamaient rien de moins qu'une rétractation inconditionnelle.
Vers trois heures hier après-midi, un militant de Joliette, M. Pierre Gagnon, est intervenu "sur une question de privilège" et après avoir lu la transcription de l'interview de M. Lapierre, a exigé des explications. Le président, assis sur l'estrade aux côtés de M. Lesage, s'est levé à son tour pour lire une brève déclaration: il a dit que la nature des questions de l'intervieweur était telle qu'ils l'ont amené à dépasser sa pensée, qu'il souhaitait donc qu'avec



De l'assemblée, M. Jean Lesage propose sa formule.
(Photo Le Devoir, par Keystone)

Lesage: cessons de nous diviser!

"Nous serons dans l'Opposition tant et aussi longtemps que nous laisserons des notions aussi abstraites que la droite et la gauche, modérées et avant-gardistes, nous cataloguer et nous diviser", a déclaré hier soir M. Jean Lesage, visiblement soucieux de refaire au plus tôt l'unité sérieusement menacée des troupes libérales, au terme d'une lutte tourmentée autour des postes-clés de la Fédération libérale.
"Nous serons dans l'Opposition tant que nous ne saurons pas nous soumettre aux exigences des plus nobles de la politique en démocratie, à savoir l'esprit d'équipe, la solidarité, le secret du caucus, bref, la discipline en vue de l'intérêt commun. Nous serons dans l'Opposition tant et aussi longtemps que, par notre cohésion dans la pensée et dans l'action, nous ne donnerons pas la preuve au Québec que nous sommes prêts et aptes à le servir", a ajouté le chef libéral, au banquet de clôture du 12e congrès de la FLQ, à Montréal.
"Nous devons, a-t-il dit plus tard, nous rapprocher encore davantage de l'homme moyen, de ses préoccupations et de ses besoins. Nous devons approfondir nos racines populaires." Affirmant qu'il fallait se débarrasser de dogmatismes traditionnels (capitalistes aussi bien que socialistes), M. Lesage a lancé cet appel à ceux qui depuis des mois se livrent une lutte acharnée et aux quels il est le seul à pouvoir imposer son autorité: "A ceux qui vivent d'idéal, je dis: n'en perdez pas un iota, mais conservez de la mesure dans l'action, si vous voulez réaliser cet idéal. A ceux qui ont peur du progrès rapide, à ceux qui se cramponnent trop étroitement aux structures établies et aux solutions stéréotypées, je dis: ouvrez votre esprit et votre cœur aux besoins pressants du Québec."
Les problèmes majeurs, le chef de l'opposition les voit dans la pauvreté, dans le retard de l'éducation et dans les loyers.
La prochaine conquête du parti libéral, a dit M. Lesage, sera de doter les Québécois d'un revenu annuel garanti.
"Nous devons dorénavant accorder beaucoup plus d'atten-



M. Kierans, au centre, est félicité par le président sortant, le Dr Lapierre, et le chef du parti, M. Lesage.
(Photo Le Devoir, par Gérard Donati)

Affirmant sa loyauté au chef

Une majorité de 226 voix à Kierans

M. Eric Kierans a été élu président de la Fédération libérale du Québec par 768 voix contre 542 à son adversaire, M. Jean Tétrault. Par contre, les deux colistiers de M. Kierans ont subi la défaite. M. Marc Brière a recueilli 430 voix contre 887 à M. Bernard Pinard qui devient secrétaire de la F.L.Q., et M. Philippe Casgrain a obtenu 509 voix contre 743 à M. Jean Morin qui est ainsi réélu trésorier. M. Réal Rousseau a recueilli 47 voix au poste de trésorier.
Au total, 1,600 délégués étaient inscrits sur les listes électorales. De ce nombre, 1,316 ont voté. (Plusieurs délégués des comités très éloignés n'ont pu assister au congrès, mais tous les comités étaient représentés, y compris Gaspésie-Sud qui avait la plus petite délégation: quatre personnes).

Kierans répond à Lesage

Dans son discours d'investiture, M. Eric Kierans, élu président de la Fédération libérale du Québec, a indirectement répondu hier soir aux discours que M. Lesage avait prononcés vendredi soir à l'ouverture du congrès de la F.L.Q. Il a d'autre part affirmé que la direction du parti n'a pas été remise en cause car "M. Lesage est le seul chef possible, la seule personne à laquelle nous puissions nous rallier."

C'est au chapitre du libéralisme que le nouveau président a donné la réplique à son chef dont les propos, vendredi soir, ont été l'une des sources du malaise qui s'est emparé de ce congrès.

"Le libéralisme, a dit M. Kierans, se manifeste aisément chez ceux qui habitent Hampstead, Outremont ou sur la Grande-Allee; or, le libéralisme devrait surtout être agissant et présent chez les chômeurs de Gaspésie, chez les fermiers de l'Outaouais, chez les jeunes dépourvus de formation et d'entraînement, et chez les personnes âgées et les infirmes qui ont besoin de tranquillité dans la dignité."
"La philosophie et le programme d'un parti politique ne peuvent certainement pas surgir des manuels d'hier. On les trouve, cette philosophie et ce programme, dans les conditions d'existence et la réalité d'aujourd'hui, dans les revenus trop bas et les taxes trop lourdes."
"Les promesses d'abondance sont implicites dans notre nouvelle société. Les générations antérieures n'ont pas connu une capacité de production illimitée. Le libéralisme moderne sait que notre société actuelle peut produire une abondance de biens et de services qui finira par éliminer

Refugiés: 15,247 voix — 0.1% (5.1).
M. Frank-Josef Strauss, président de la C.S.U., commentant le résultat des élections de Bavière, a estimé que celui-ci "avait cristallisé" certaines positions sur les négociations sur les recherches d'une coalition à Bonn, "mais que la situation était toujours ouverte."
M. Strauss s'est en outre félicité du succès de son parti, qui "tout en le surprenant agréablement, représente pour lui une approbation de la politique positive menée par la C.S.U." (0.01 mais 2.7% aux législatives de 1965).

Voir page 2: Bavière

Voir page 2: Kierans

GRÈVE DU GAZ

Les services de sécurité sont maintenus

A moins d'une entente de dernière heure, quelque 800 employés de la Corporation de gaz naturel du Québec devraient déclencher la grève ce matin à six heures.

Des porte-parole du Syndicat des employés de métiers, affilié à la CSN, font cependant savoir qu'ils ont conclu une entente avec la compagnie pour maintenir les services essentiels. Le syndicat fournira 54 hommes à la compagnie pour la surveillance et la réparation des fuites et le service d'urgence à domicile. De plus, en cas d'urgence majeure, la compagnie n'a qu'à communiquer avec le syndicat pour que immédiatement le nombre requis d'employés soit disponible.

La population n'a pas à s'inquiéter: sa sécurité sera assurée en tout temps, déclare un communiqué syndical.

Vendredi après-midi le syndicat s'était réuni pour négocier avec la compagnie. Le 10 h.30 du matin à 6 h. du soir, il avait protesté auprès du ministre du travail, M. Maurice Bellemare et du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, contre cette attitude patronale qu'il qualifiait "d'irresponsable".

Samedi, la Corporation de gaz naturel a accepté de négocier jusqu'à minuit mais à 6 heures hier soir, il restait encore plusieurs points à régler: droits acquis, fonds de pension, travail à forfait, régime d'assurance-maladie et vie, boni de vie chère, boni d'ancienneté, cas de mise-à-pied, et toutes les clauses monétaires y compris les augmentations de salaires. Hier soir, le syndicat affirmait son intention de négocier toute la nuit.

Qu'il ait eu entente ou non d'ici ce matin, il y aura à 10 h. a.m. réunion des syndicats.

ESPIONNAGE

Un homme est arrêté

OTTAWA. — Des agents de la Gendarmerie fédérale ont arrêté samedi matin un fonctionnaire âgé de 27 ans, en rapport avec leur enquête en cours sur de présumées fuites de documents au ministère des mines et des relevés techniques.

L'inspecteur W. R. Pilkey, de la police fédérale, a révélé que l'homme, Bower Edward Featherstone, assistant lithographe au département de la cartographie, avait été arrêté sur des présomptions de délits contre la loi des secrets officiels.

Featherstone a été mis en état d'arrestation sous deux chefs d'accusation: subordination et recel de deux copies d'une carte classée comme confidentielle et relative à la défense maritime.

Selon l'acte d'accusation, les chartes étaient destinées à la

Voir page 2: Un homme

Fin de la grève à GM

Les employés de la General Motors à Sainte-Thérèse ont accepté hier l'entente de principe intervenue entre la compagnie et le syndicat des travailleurs unis de l'auto (FTQ) mettant fin à une grève déclenchée le 1er septembre.

L'entente donnera aux quelque 800 employés de la GM la parité de salaire avec leurs collègues de l'Ontario à compter du 3 juillet 1967. A ce moment le salaire des ouvriers de la ligne d'assemblage sera passé de \$2.03 qu'il était avant la grève à \$2.93 l'heure. Les ouvriers ont obtenu une hausse de 20 cents l'heure rétroactive au 9 mai, 18 cents au retour au travail, 20 cents le 6 mars

1967 et la parité avec l'Ontario le 3 juillet. Ils ont obtenu en outre les mêmes périodes de repos dont bénéficient présentement les employés de GM ailleurs sur le continent.

L'entente a été acceptée par 325 voix contre 200; plusieurs grévistes déploreraient le délai qui s'écoulera avant que les employés de Sainte-Thérèse obtiennent la parité avec l'Ontario, et auraient voulu que cette parité soit établie totalement et rétroactivement au 9 mai.

Le syndicat estime qu'il a dépensé plus de \$200,000 en secours aux grévistes pendant les 81 jours qu'a duré le conflit.

Les libéraux adoptent

(Suite de la première page)

les dépenses de tous les services permanents du parti, soit le secrétariat général, l'organisation, l'administration, la publicité, ainsi que les dépenses de recherche et d'éducation politique, de documentation et d'information, est préparé par le trésorier sous la direction du comité exécutif, et soumis au conseil supérieur pour approbation.

"Le trésorier fait rapport sur demande au comité exécutif et au conseil supérieur. Il fait rapport annuellement au congrès de l'état vérifié des revenus et des dépenses du dernier exercice financier. Le conseil supérieur nomme le vérificateur sur la recommandation du comité exécutif."

A noter que l'« encaissement global » signifie, dans cette résolution, non pas le montant total de la caisse, mais la somme totale des rentrées, cotisations et autres revenus à compter de 1967. Dans quelques années, le comité exécutif pourra se faire une idée assez exacte de l'importance du montant total de la caisse.

"C'est là, a dit M. Lesage, un grand commencement de démocratie. Il y aura un comité des finances; ce n'est plus seulement le chef du parti, mais trois personnes qui le constitueront. Il est normal que le chef choisisse ceux en qui il a absolument confiance quant au secret. Depuis 22 ans de vie parlementaire, mes expériences de caucus n'ont pas été très bonnes. Je ne blâme personne, je félicite les journalistes de bien faire leur travail."

Une distinction s'établit entre les "fonds du parti" administrés par le comité des finances et "le budget annuel... préparé par le trésorier". Ce dernier, en effet, n'est pas nécessairement membre du comité des finances. Pourquoi cette distinction?

M. Lesage a répondu que les fonds du parti ne servent pas seulement les fins du budget annuel. "Ils servent aux campagnes électorales, aux campagnes électorales partielles. On ne peut, a-t-il dit, établir à l'avance un budget en tenant compte d'élections dont on ne sait même pas si elles auront lieu. On ne sait pas, non plus, dans quelle mesure l'allemand sera représenté par trois personnes."

"En somme, a conclu le chef du parti, je vous soumette ce qu'il y a de mieux pour emporter l'adhésion du plus grand nombre et vaincre l'opposition de ceux qui trouvent que nous allons trop loin ou pas assez loin."

La formule de M. Lesage s'inspirait des nombreux textes préparés par diverses personnes depuis le dépôt de la résolution originale, celle de MM. Kierans et Desrosiers. Cette formule — qu'il avait exposée au caucus de ses députés à Québec une semaine avant le congrès — a été appuyée par MM. Paul Gérin-Lajoie, Bernard Pinard, Pierre Laporte, Eric Kierans, Louis-Philippe Lacroix, Robert Bourassa, Jérôme Choquette et Claude Desrosiers.

Un long débat s'est d'autre part élevé au sujet de la représentation des femmes libérales, des jeunes libéraux et des étudiants libéraux au Comité exécutif. M. Lesage y a mis un terme en faisant valoir un argument qui devait rallier tous les intéressés. Le comité exécutif, a-t-il dit, est chargé de questions administratives, budgétaires principalement. "Il ne saurait être question de sectionnalisme dans l'administration dont est chargé le

Comité exécutif qui se réunira bien plus souvent qu'une fois par mois". Et M. Lesage a ajouté:

Les femmes libérales, les jeunes et les étudiants ont le droit absolu de se présenter aux postes de président, de secrétaire et de trésorier de la Fédération, et d'être les représentants, non plus d'une partie, mais de tous les militants."

Lévesque

(Suite de la première page)

demandé à lire la transcription de l'interview, ce qu'il a fait en la commentant. Il a été hué par la salle lorsqu'il a tenté de maintenir, comme M. Lapierre, que tout était dû à un manque de neutralité chez l'intervieweur. Un appel du chef "au moins au respect de la salle" a toutefois ramené provisoirement le silence.

Cherchant à prouver que l'interview était au fond anodine, M. Lesage a glissé au passage que l'accusation de M. Lapierre contre M. Kierans n'était qu'une "chicane" ou un "s'est traité mutuellement de marionnettes" et qu'en prédisant la démission de M. Lévesque le président de la FLQ s'était fondé sur des faits connus — "qu'on se souvienne des déclarations de M. Lévesque qui a dit qu'il quitterait le parti d'ici un an".

Enfin M. Lesage a commenté la déclaration explicative de M. Lapierre: "Le docteur dit donc qu'il n'a pas voulu dire ce qu'il a dit... ça équivaut à des excuses... en réalité pour quelqu'un qui connaît la procédure parlementaire, il fait plus que s'excuser, il retire ses paroles."

Les députés n'en étaient pas moins: "Des excuses, des excuses!" et les protestations du docteur Lapierre mettant en doute l'authenticité du texte ne parvenaient pas à les calmer. M. Rosière Beaulieu, président de la commission de la constitution de la FLQ, s'est levé à son tour: "Comme membre du groupe des réformistes, a-t-il dit, je veux réaffirmer ma loyauté et celle de mes collègues à l'endroit du chef du parti. Mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit ici. Il s'agit plutôt d'une déclaration du président de la FLQ et d'une personne qui, soit son mérite, ne doit répondre au nom de M. Lapierre. J'exige qu'il s'excuse lui-même."

C'était bien le "climat électrisant" qu'évoquait M. Lesage dans son discours de vendredi. Le chef du parti et M. Lapierre, ce dernier tremblant d'émotion, se consultaient constamment, échangeant des notes. M. Lapierre tenta de nouveau de renvoyer le blâme à l'intervieweur, déclarant qu'on lui avait formellement promis de ne pas diffuser l'interview avant six heures hier soir, alors qu'il ne serait plus président mais simple membre de la FLQ (renseignements pris, on avait dit à M. Lapierre que l'interview serait diffusée hier soir, mais sans faire de promesse formelle). Il a ajouté que le journaliste avait biaisé l'interview en reprenant "des bribes d'une conversation privée" qu'il avait eue avec lui auparavant. Enfin il a affirmé que ses explications étaient en fait des excuses.

La salle n'était pas encore contenue. Elle fit une nouvelle ovation, cette fois à M. Kierans venu préciser qu'à aucun moment il n'a traité le président sortant de "marionnette". Il a expliqué avoir dit que sans un changement de structures donnant des pouvoirs réels aux dirigeants de la FLQ, ceux-ci étaient tous condamnés à être des marionnettes: "J'ai parlé de structures, je ne me suis jamais attaqué à des personnalités".

Le docteur Lapierre s'est dit heureux d'entendre cette mise au point et a conclu qu'il y avait eu méprise. "Dans ces circonstances, a-t-il dit, je m'excuse et je retire ma déclaration". Le vote de censure était évité. Le président des jeunes libéraux, M. Guy Morin, rappelant que vendredi soir il avait proposé un vote de confiance à l'endroit de M. Lesage en a proposé un nouveau à l'endroit de M. Lévesque "membre du même parti".

Ce fut alors, dans l'immense salle de bal de l'hôtel Mont-Royal, un tonnerre d'applaudissements et de cris en faveur de René Lévesque. Après quoi le docteur Lapierre s'est avancé vers M. Kierans pour lui donner la main.

Ville souterraine

La ville souterraine de No-rad, construite sous le mont Cheyenne, possède tous les confort de la vie moderne, et peut accommoder 425 personnes.

Les libéraux rejettent une motion portant que la traduction simultanée soit désormais de rigueur aux congrès de la FLQ

L'assemblée plénière du congrès libéral s'est terminée hier après-midi dans la cohue, par un scrutin qui aux yeux du pré-

Raffacher

(Suite de la page 7)

M. Boily ajoute: le système majoritaire est sans gravité dans un contexte calme, à un moment de l'histoire d'une nation où n'existent pas de divisions profondes. Mais dans une période de changements considérables (comme au Québec en 1966), d'adaptation, de nécessité d'adaptation rapide aux conditions nouvelles des esprits et des institutions, à un moment où se manifeste l'urgence d'une prise de conscience nationale ample et profonde, un système électoral qui permet l'érosion des forces nouvelles, l'atténuation artificielle des oppositions et des critiques et rend possible des retournements sans relations avec les volontés populaires est un système dangereux. Dans un pareil contexte, une telle stabilité est artificielle, synonyme d'immobilisme, et à long terme, productrice de graves conséquences.

Aussi, M. Boily favorise-t-il un système qui: a) permettrait un fonctionnement démocratique des institutions; b) permettrait l'enregistrement des suffrages et des modifications avec le plus de fidélité possible; c) permettrait la sélection des questions prioritaires et d'une harmonisation des intérêts, c'est-à-dire l'existence d'une conscience vive non seulement des aspirations des buts, mais aussi des exigences et des possibilités; d) un système, qui tout en permettant les nuances, faciliterait le dégagement d'une majorité de gouvernement homogène.

Il rejette donc la majorité à un et même à deux tours pour suggérer: "Un système alliant l'effet indéniable des systèmes majoritaires — celui de dégager une majorité homogène — et les qualités démocratiques de la proportionnelle". "C'est le système de l'Allemagne de l'Ouest dont le principe est de corriger par la proportionnelle le désavantage subi par certains partis au moment de l'élection d'une partie du Parlement à la majorité simple, tout en laissant au parti majoritaire la prime qu'il y a trouvée."

Lesage

(Suite de la première page)

tion aux problèmes de l'agriculture et des régions défavorisées. La rénovation urbaine sera une autre préoccupation majeure des libéraux, a-t-il indiqué.

Soulignant que la lutte contre la pauvreté ne saurait se dissocier du combat pour l'éducation, le chef de l'opposition a noté que "l'une des grandes tâches de l'ère nouvelle doit être d'assurer l'éducation gratuite".

De plus, dans ce "programme" prévoyant que la promotion totale de l'homme, M. Lesage fait place au problème des loisirs. "C'est peut-être sur ce dernier plan, en définitive, que va se gagner ou se perdre le combat pour le bonheur de l'humanité. C'est pourquoi nous devons nous hâter de construire la société des loisirs à la véritable mesure de l'homme."

Kierans

(Suite de la première page)

la faim, la maladie et l'ignorance.

"Il suffit que nous ayons le courage de déclarer que ces objectifs sont les nôtres et de prendre les décisions démocratiques qui sont nécessaires. Je répète encore que le véritable libéralisme ne peut pas admettre qu'en période de prospérité, nous soyons riches et, pendant les dépressions, trop pauvres pour satisfaire les besoins réels de notre population..."

"Les partisans d'un tel programme ne sont pas des rêveurs confortablement installés dans d'antiques tours d'ivoire. Ce sont des réalistes, des gens pratiques qui constatent froidement que des problèmes comme la faim, la maladie, le chômage et l'ignorance existent au Canada et au Québec, et doivent être éliminés."

"Ce programme est radical, non pas parce que ceux qui le proposent sont des radicaux, mais tout simplement parce que des situations sont devenues intolérables et doivent donc être modifiées."

Après le social, M. Kierans passe au national.

"Canadiens anglais, j'ai conclu il y a longtemps qu'il est beaucoup plus difficile d'être Canadien français que Canadien anglais." M. Kierans rejette la notion qui ferait du Canada une seule nation. Mais il ne suffit pas de rejeter cette notion: nous devons participer activement comme nous, libéraux, le faisons aujourd'hui aux efforts du Québec tendant à protéger et renforcer la position des Canadiens français partout.

C'est ensuite l'économiste qui parle.

"Je dis que le temps n'est pas venu où le Canada français peut se détacher sans une baisse sensible de son revenu et de son niveau de vie. Et quand le temps sera venu, il y aura le Québec ne voudra plus se détacher. Quelle est la solution? Un Canada dans lequel les droits d'un partenaire égal, quant à la langue et à la culture, soient reconnus."

sident de l'assemblée M. André Brassard avait entaché d'irrégularités, les députés ont rejeté une motion d'un député anglophone réclamant que tous les documents émanant de la FLQ soient bilingues et qu'à l'avenir, on assure la traduction simultanée des débats au cours des congrès.

Texte intégral

(Suite de la page 5)

res d'émission signifie un tel total sur chaque émetteur de TV et de radio, soit l'équivalent d'un quart d'heure par jour pendant quatre semaines, à partager entre les partis.

B. Que, contrairement à ce que recommande le Comité Barbeau, l'Etat ne soit pas appelé à défrayer 50% du coût de ces émissions, mais que les postes privés soient tenus de les fournir gratuitement comme partie du "service public" auquel ils s'engagent en obtenant leur permis.

3 — Que l'on applique sans délai, et mutatis mutandis, ces autres recommandations du Comité Barbeau:

a) que tout parti politique, pour être "reconnu", soit tenu d'enregistrer son nom exact, le nom de son chef, le nom des membres de son "exécutif", le nom de son agent financier officiel et l'adresse des bureaux où sont conservés les dossiers;

b) que l'on adopte une loi établissant une Commission de contrôle des finances politiques, sous la direction d'un contrôleur. Celui-ci devrait posséder des qualités incontestables d'impartialité et d'intégrité et sa nomination et sa destitution devraient être une prérogative de l'Assemblée législative;

c) que chaque agent financier officiel d'un parti dûment enregistré soit tenu, tous les ans de déposer auprès de la Commission de contrôle des finances politiques un rapport des revenus et des dépenses du parti;

d) qu'un dégrèvement d'impôt sur le revenu des particuliers soit accordé pour les petites contributions faites à un candidat en période électorale, et en tout temps à un parti dûment enregistré.

Un homme

(Suite de la première page)

marine canadienne et "pouvait être directement ou indirectement utiles à une puissance étrangère, notamment l'URSS". Featherstone aurait recélé les documents "dans des buts préjudiciables à la sécurité de l'Etat".

L'homme est né à Ottawa et il travaillait au ministère des mines depuis 1957. La police fédérale l'a arrêté à son domicile peu après 9 h, samedi matin. On présume qu'il comparaitra en Cour aujourd'hui. L'inspecteur Pilkey a précisé qu'on ne prévoyait pas d'autres arrestations en relation avec cette affaire.

Une enquête de trois semaines. C'est le 1er novembre que le solliciteur général Larry Pen-nell avait informé les Communes de la tenue d'une enquête, après que le même jour, un quotidien de Montréal, "The Gazette", eut révélé que la Gendarmerie procédait à une investigation auprès des employés du département de cartographie et de relevés techniques.

Bavière

(Suite de la première page)

LA POUSSÉE DU NPD. Les dirigeants des grands partis allemands paraissent nourrir des opinions assez semblables envers le mouvement nationaliste d'extrême-droite N.P.D. qui, après avoir obtenu 7 sièges il y a deux semaines à la Diète de Hesse, a fait hier son entrée dans celle de Bavière avec 15 députés.

M. Bruno Heck, membre du comité directeur de la C.D.U., a jugé que la poussée du N.P.D. en Bavière, "tout en revêtant un côté effrayant, ne représentait pas une catastrophe pour la démocratie". M. Herbert Wehner, vice-président du parti socialiste, a estimé que ce mouvement "était surestimé à l'étranger et sous-estimé en Allemagne". Quant à M. Erich Mende, président du parti libéral F.D.P., exprimant un jugement analogue à celui de M. Heck, il a considéré qu'il convenait maintenant "de convaincre les jeunes ayant voté N.P.D. qu'il existait autre chose de meilleur". M. Mende a en outre déclaré qu'il serait erroné à son sens de s'attaquer au N.P.D. par le biais d'une réforme de la loi électorale ou d'une action devant la Cour fédérale constitutionnelle.

L'interview

(Suite de la première page)

L. S'il ne le quitte pas aujourd'hui il le quittera demain. C. Et si M. Kierans est battu, pensez-vous qu'il le quittera? L. J'ai bien l'impression que ça lui donnera une belle occasion. C. Maintenant est-il vrai que plusieurs des officiels de la FLQ ont tout mis en oeuvre pour justement se débarrasser de M. Lévesque parce qu'ils disent "qu'il quitte le parti, on n'a plus besoin de lui"? L. Non, on n'a rien fait dans ce but-là. Mais tout de même on reçoit quand même l'opinion de nos militants et plusieurs partagent l'opinion que je viens de vous émettre. C. M. Lapierre, je vous remercie.

Après les moments dramatiques qu'ils avaient vécus lors de la confrontation entre le président sortant, M. Irénée Lapierre, et M. René Lévesque, les députés se montraient moins attentifs et les murmures entendaient parfois la voix des intervenants.

Le député Jean-Paul Lefebvre, au moment où on entamait l'étude des résolutions sur la politique d'éducation, a proposé qu'étant donné le climat de l'assemblée on ne tente pas de vains efforts pour adopter à la vapeur des questions de cette importance et qu'on les réfère plutôt pour étude à la commission politique du parti.

Cette position, rapidement endossée par la salle, ne plaisait pas à certains députés de la Fédération des étudiants libéraux qui tenaient à faire au moins étudier la longue résolution qu'ils avaient préparée définissant une politique pour les trois niveaux d'enseignement. Mais ce sont d'autres

jeunes qui ont lutté pour que la résolution soit renvoyée pour étude, et seul le principe général de l'accessibilité de l'enseignement à tous a été entériné.

Alors que précisément l'exaspération était grande chez un groupe de jeunes députés, et que tous se levaient pour évacuer la salle afin de permettre au personnel de l'hôtel de préparer le banquet, le président du club libéral de l'université Sir George Williams, M. Emile Fattal, est intervenu pour déplorer amèrement le peu de place fait aux anglophones dans le congrès, précisant que depuis un an ceux-ci se sentaient de plus en plus rejetés dans le parti, qu'au congrès des jeunes libéraux, celui qui parlait anglais était presque traité comme un criminel, et que la papeterie de la FLQ avait des ententes unilatérales françaises. Il a donc réclamé le bilinguisme et la traduction simultanée, non

sans laisser entendre que la prédominance du français semblait avoir pris une allure malicieuse.

Il s'ensuivit une levée de boucliers chez un groupe de députés, principalement des jeunes, et si le président d'assemblée réussit à précipiter un vote à main levée pour adopter les propositions de M. Fattal (par 11 voix contre 108) les opposants obtinrent, à coups de cris et de chahut, la reprise du vote et son enregistrement. Le député Yves Michaud s'était porté à la défense des opposants, déclarant que les députés étaient à "écrire une page d'histoire".

Mais la confusion n'était pas complètement dissipée: les députés étaient invités, selon leurs positions, à sortir par l'une des deux portes pour inscrire leur vote et le secrétaire prétend que certains sont rentrés pour voter deux fois. Le résultat — 169

voix contre 145 — risque donc d'être contesté à une rencontre ultérieure. Les discussions virulentes se sont poursuivies dans les corridors après l'ajournement.

E. D.-G.

On négocie aujourd'hui à Air Canada

Les négociateurs d'Air Canada et de l'Union internationale des machinistes ont eu une brève rencontre samedi, et ont décidé d'ajourner la négociation jusqu'à 10h. aujourd'hui, après avoir établi leurs positions respectives. "Je crois que les deux parties désirent un règlement", a déclaré après la réunion le coprésident du comité syndical de négociation, M. Mike Pitchford.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

"DESIGNER" DEMANDÉ

Nous recherchons un artiste possédant l'enthousiasme, le talent et le potentiel d'un directeur artistique. Des connaissances éprouvées de l'art graphique et de l'imprimerie sont essentielles.

Ecrire à:

Cabana, Séguin & Associés Inc.
Membre de l'Association canadienne des studios d'art
3737 est. boul. Métropolitain - Suite 801, Mtl.

AVOCAT

Canadien français requis pour une firme légale anglaise, de préférence 5 à 10 ans d'expérience. S'adresser à:

Case postale 1444,
Station B, Montréal 2, Qué.

VOYAGEUR

EN IMPRIMERIE ET EN LITHOGRAPHIE AVEC CONNAISSANCE EN ARTS GRAPHIQUES DEMANDE POUR REMPLIR CETTE POSITION DANS UN ATTELIER DE LA BANQUE MONTREAL. CLIENTELE DE LA MAISON.

BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL ET BENEFICES MARGINAUX.

DONNEZ REFERENCES, EXPERIENCE, AGE, ETC., EN ECRIVANT A: CASE 483, LE DEVOIR, MONTREAL.

DIRECTEUR DU PERSONNEL

A l'Hôpital Saint-Joseph de Lachine, 650, 16e Avenue, avons besoin d'un Directeur de Personnel, à plein temps, possédant expérience et qualifications.

Prière de communiquer immédiatement avec:
LA DIRECTRICE GENERALE DE L'HOPITAL A 637-2351

AIR CANADA

AGENTS - PASSAGERS (Hommes)

Postes en contact direct avec le public à nos bureaux de réservation de Westmount.

CONDITIONS D'ADMISSION:

- Agés de 19 à 45 ans
- parler couramment le français et l'anglais
- niveau d'instruction secondaire
- expérience antérieure des affaires ou des relations avec le public est nécessaire

Les candidats doivent accepter le travail par équipe alternant, pour lequel ils reçoivent une prime supplémentaire. Traitement mensuel de \$303 à \$350 selon la compétence et l'expérience.

Transport aérien gratuit et à prix réduit en plus des nombreux avantages statutaires accordés au personnel.

Pour obtenir un rendez-vous, appelez: 874-4500

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

A des emplois vacants pour célibataires de 18 à 30 ans, dont la taille est d'au moins 5'8", qui ont une onzième année complétée ou plus et remplissent les conditions physiques requises. Les intéressés s'adresseront au bureau de la Gendarmerie, le plus rapproché ou au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa 2, Ontario.

AIR CANADA

RECHERCHE DES HOTESSES DE L'AIR

Si cette carrière vous intéresse et que vous remplissez les conditions requises:

- célibataire
- âgée de 20 à 25 ans révolus
- une taille d'au moins 5'2" sans dépasser 5'8"
- un poids proportionné à votre taille soit de 105 à 135 livres
- une vue de 20/50 minimum avec ou sans verres de contact. Le port des lunettes est éliminatoire
- un degré d'instruction du niveau secondaire
- parlant le français et l'anglais couramment.

Ecrivez à:

BUREAU DE L'EMPLOI,
AIR CANADA
1 Place Ville-Marie,
Montréal.

ÉLECTRICIENS

demandés immédiatement pour travailler à Tar Island, Alberta. Frais de transport de retour défrayés après 120 jours

- Les candidats doivent être qualifiés comme électriciens classe I, posséder de l'expérience industrielle et détenir la carte de membre en règle I.B.E.W.
- 60 heures par semaine. Conditions de travail suivant la convention d'Edmonton.
- Nous offrons une chambre et pension de première classe et facilités de divertissements gratuits.

Appelez: M. S.P. BOURKE,

CANADIAN BECHTEL LIMITED
Montréal — Tél.: 931-2461

ou s'adresser à T. Barney Slattery, Surintendant en électricité, qui sera enregistré à l'hôtel Sheraton Mont-Royal à Montréal, les 25-26-28 et 29 novembre pour interviewer les candidats.

REPRÉSENTANT DES VENTES

Jusqu'à \$9,600 + voiture, limite d'âge: 30 ans
Produits emballés

LE POSTE

Représenter un fabricant de produits annoncés à l'échelle nationale, mis sur le marché par des grossistes et des détaillants. De nouvelles lignes de produits ont été créées de nouvelles divisions des ventes et de nouvelles positions. L'expansion continue réclame des représentants habiles et talentueux qui pourront rapidement assumer des responsabilités plus grandes dans des postes plus avancés. Emplois immédiats dans le Québec, l'Ontario et la Colombie britannique. Expansion planifiée dans les provinces des Prairies.

LE CANDIDAT

Fortement orienté vers le marketing, le candidat, de par son éducation universitaire, est en mesure d'apprendre rapidement ce qu'il a à apprendre. Puissamment motivé, il recherche des promotions rapides ainsi que des compensations pour ses accomplissements personnels dans une organisation professionnelle en plein essor.

Mentionnez le dossier L-89. Ecrivez ou téléphonez à:

HICKLING-JOHNSTON LTD.

Conseillers en administration — Psychologues du domaine industriel
1722 PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL. 861-5429



Une manifestation de solidarité syndicale aura lieu ce matin, en face de l'usine de Hinde et Dauch, au 5200 de la rue Molson. Elle est organisée par le **Conseil du travail de Montréal** qui dirigera également demain une autre manifestation, cette fois en face du comité d'organisation pour les employés en grève de **Dosco**, au 5706 de la rue Hadley. Une assemblée publique organisée par l'**Association libérale de Montréal** aura lieu ce soir, à 8 h. 30, au Y.M.-Y.W.H.A., situé au 5500 de l'avenue Westbury. Les conférenciers seront **Jean Marchand**, **Gérard Pelletier** et **Pierre Elliott Trudeau**. De son côté, **Maurice Sauvé** sera aussi conféréncier ce soir, mais à titre d'invité du club libéral de l'université McGill, à la salle de bal du centre universitaire.

Une exposition du livre du Québec, organisée par la Délégation générale du Québec à Paris a été inaugurée en fin de semaine à la Maison des jeunes et de la culture de Deuil La Barre, dans la région parisienne. M. Olay Sorensen vient d'être nommé conseiller spécial au nouveau service des cadres de la Commission fédérale.

Le Dr **Claude Mercure**, et **M. Yvon Porcheron**, étudiants à l'École d'hygiène de l'Institut d'administration hospitalière à l'université de Montréal viennent de recevoir les prix annuels de la société **Air Liquide Canada Ltée**. La conférence annuelle de l'**Association canadienne d'études fiscales** (Canadian Tax Foundation) qui devait avoir lieu à Montréal ce mois-ci a été reportée en mars 1967. Elle aura lieu à Toronto. Cette remise est due au retard dans la publication du rapport de la commission royale sur la fiscalité (Carter). Quant au changement d'endroit, il est dû à l'Expo qui rend impossible la location d'un hôtel à Montréal à cette période.

Le ministre du tourisme, de la chasse, de la pêche, **M. Gabriel Loubier**, sera le conférencier ce soir à un dîner du club Renaissance de Montréal. C'est ce matin que débute le bazar international la Corne aux Trésors organisée par l'Entraide universitaire mondiale du Canada. L'exposition a lieu au centre social de l'université de Montréal. Elle durera jusqu'au 25.

Beaucoup moins de monde qu'on ne l'espérait

On attendait 25.000 personnes. Il en est venu 18.000. Cela est relativement inquiétant et témoigne, une fois de plus, de la légèreté avec laquelle on évalue généralement les foules à Montréal.

Qui ne se souvient avoir entendu parler fort sérieusement de 20.000.000 de badauds massés sur les trottoirs de la rue Sherbrooke pour un défilé de la Saint-Jean alors qu'il doit être finalement physiquement impossible de mettre autant de monde sur une telle surface. Pour tous les concours de peuple, on jongle avec optimisme avec les chiffres au point qu'il est permis de se demander si l'on peut, chez nous, accorder le moindre crédit aux prédictions qu'établissent les "spécialistes". Deux exemples qui reviennent à l'esprit de cet optimisme impénitent et résolument nocif: la course automobile Player's Québec, début septembre au Mont-Tremblant où l'on avait avancé, sans rire, un chiffre d'entrées de plusieurs milliers supérieur au nombre des billets vendus; à la Nuit des Étoiles, l'imprudente organisatrice de ce spectacle populaire avait si bien prêté foi aux évaluations fantaisistes qu'elle finit par accuser les agents de sécurité d'avoir laissé entrer trente ou quarante mille resquilleurs, comme si cela était possible dans de telles conditions.

Samedi, à l'Expo, à l'occasion du deuxième match de la finale de l'Est pour le championnat canadien de football, ce devait être l'expérience, ce devait être la première et la dernière fois qu'on recevrait tant de monde sur les terrains de l'Expo même si ces visiteurs devaient se limiter à la cité du havre, à son stade et au terrain de stationnement Victoria. C'est, surtout au titre du stationnement que l'expérience devait être utile. Aller savoir qui, mais on avait avancé le chiffre de cinq à six mille automobiles et une centaine d'autocars. Résultat: 2.237 voitures ont cherché refuge au terrain de stationnement ainsi que 47 autocars.

Mais une organisation inquiétante

On dira que de tels résultats sont à tout prendre satisfaisants en cela que les services d'ordre n'ont pas été débordés. Ils ne l'ont pas été, assurément. C'est-à-dire qu'ils ont patugé "en petit" ce qui ne se remarque pas tellement. Mais l'observateur le moins attentif encore que familier avec les lieux peut affirmer que si les 6.000 voitures prévues étaient venues, ç'aurait été la plus belle pagaille de la Terre des Hommes.

De toute évidence, à part quelques rares et méritantes exceptions qui sautent d'autant plus aux yeux qu'elles sont rares, les agents du service de sécurité de l'Expo n'y entendent rien. Il n'y a pas, en définitive, à leur en faire reproche, mais on peut regretter pourtant qu'ils ne soient pas mieux encadrés, que leur travail ne soit pas planifié par des gens sérieux et compétents. Chacun fait ce qu'il veut, au petit bonheur la chance et se prend très au sérieux au point que les employés des stationnements de la ville de Montréal prêtés à l'Expo pour la journée, disaient samedi soir: "C'est bien la dernière fois que nous travaillons avec cette bande d'amateurs qui n'y connaissent rien et se permettent de nous donner des ordres idiots".

Four être allé passer deux à trois heures sur les lieux, je pourrais rapporter un nombre illimité d'incidents anodins mais qui, mis bout à bout, font la plus jolie somme de bêtises et la plus belle démonstration d'inefficacité que je puisse imaginer.

Faire son métier de journaliste

Un seul, au hasard. Comme tous les journalistes affectés à l'Expo, je possède un laissez-passer sur lequel il ne manque vraiment que l'indication de ma marque préférée de cigarettes. Il y a sur ce document une photographie, mon identité complète avec poids, taille et couleur des yeux. Il s'agit donc d'une carte tout ce qu'il y a d'officiel. C'est "the" laissez-passer par excellence.

Eh bien! à l'entrée des tribunes de la presse d'où je voulais faire prendre une photographie du stade par le reporter qui m'accompagnait je me suis fait répondre que ce document n'avait aucune valeur et qu'il me fallait un laissez-passer spécial émis pour l'occasion. Ce laissez-passer spécial, je n'ai pu l'obtenir au bureau du stade (à un demi-mille de là) parce que le responsable n'était pas là. Mais j'ai rencontré là, par contre, une manière de "superviseur" de la sécurité, un M. Laberge (et quand je dis Monsieur c'est parce que je suis plus poli que lui) qui m'a affirmé que le stade avait été loué à l'organisation du match de football et qu'en conséquence, ma carte de presse n'était effectivement pas valable.

Mais c'est ça, précisément, le manque d'organisation que je leur reproche. Il me faut du reste ajouter que la personne que j'en avais envoyé voir pour obtenir le laissez-passer en question est bel et bien un employé de l'Expo, au même titre que le cerbere portant l'insigne de l'Expo et qui me ferma la porte des tribunes de presse!

C'est l'air d'une histoire de fous? Bien sûr, c'en est une et c'est ça qui est grave. Imaginez-on ce que sera pour le journaliste étranger normalement accrédité par les services d'information une journée de travail dans ce cirque. Pense-t-on surtout à l'image qu'il gardera de nous, de notre organisation, de notre sens de l'accueil?

La semaine dernière, lors de la visite du prince Bertil de Suède et de la mission suédoise sur les terrains, on a déjà eu une petite démonstration assez inquiétante de cafouillage. Ce jour-là pourtant, les policiers de Montréal étaient là pour assurer un service d'ordre relativement digne encore que visiblement entravé par la petite armée d'agents de sécurité de M. Poudrette.

Et je me mets à penser à 70 visites d'Etat, ou presque, qu'on nous promet pour 67. Je pense à 10.000.000 de visiteurs "ordinaires". Et j'ai peur.

en devenir
Des hommes d'affaires lancent un "programme volontaire" de lutte contre l'inflation

La Fédération des associations d'hommes d'affaires du Québec, qui réunit un total de 2.300 membres, vient de lancer un "programme volontaire" de lutte contre l'inflation. Dans le but de "garder la courbe des prix en relation avec celle des coûts réels", la Fédération invite les détaillants de produits et de services à plafonner la structure de leurs prix en conservant le même pourcentage de profits en dépit de l'augmentation de la demande. Elle les invite également à boycotter la marchandise de fournisseurs qui voudraient abuser de la situation provoquée par l'Expo 67 en augmentant indûment leurs prix.

La fédération se dit totalement en accord avec le premier ministre Daniel Johnson qui a déclaré que les habitants du Québec et les touristes qui y viendront, particulièrement durant l'Expo, devront être protégés contre des prix injustes et déraisonnables.

"Il est très important, a dit le nouveau président de la fédération, M. Harold Cummings, que tous ceux qui font affaire avec le public comprennent que de traiter correctement le public, au cours des mois à venir, revient à acheter une tranquillité-prospérité pour les années à venir, si le public se sent trompé et exploité, nous en souffrirons pendant des années".

Le slogan lancé par la fédération dans le cadre de son programme volontaire anti-inflationniste est le suivant: "Bonne foi, bonne volonté, bonnes affaires".

Dans un communiqué — rédigé uniquement en anglais — le nouveau président de la fédération, l'homme d'affaires Harold Cummings, déclare voir dans son élection une "circonstance digne de mention" — le fait que, "en dépit de tous les conflits censés exister au Québec et des divisions profondes qu'on a exagérées", les hommes d'affaires aient élu un président sans tenir compte de la langue dans laquelle il s'exprime.

Sévères critiques contre l'enseignement des sciences

par Gilles GARIÉPY

La qualité de l'enseignement des sciences dispensé au Québec a fait l'objet d'une critique sévère au congrès de l'Association des jeunes scientifiques (AJS), qui s'est tenu en fin de semaine à l'université de Montréal.

Au cours d'un colloque vendredi soir, six conférenciers sont tombés d'accord pour dire qu'on ne trouve pas de véritable enseignement des sciences au cours élémentaire, que l'enseignement au niveau secondaire, bien que fondé sur des programmes assez riches, est handicapé par la pénurie d'enseignants qualifiés et par une conception trop encyclopédique de la science, et qu'au niveau universitaire, malgré un corps enseignant dont le calibre n'est pas en cause, les efforts déployés sont encore trop restreints.

M. Normand Larochelle, chef de la division des sciences à la direction générale des programmes et examens du ministère de l'éducation, a d'abord signalé que la participation du ministère à l'enseignement des sciences dans les écoles élémentaires a été jusqu'ici nulle, dans le secteur catholique français. "Tout ce qu'on y trouve, a-t-il dit, c'est une série de leçons de choses qu'on appelle connaissances usuelles. Cet enseignement est complètement désuet et devrait être remplacé dans les plus brefs délais".

Les enfants sont aptes dès le plus jeune âge, a-t-il expliqué, à suivre des cours de sciences et à s'y intéresser, comme les travaux des psychologues et les essais menés par tout dans le monde l'ont démontré.

Invoquant la nécessité de re-

valoriser l'enseignement à l'école élémentaire — "on n'a qu'à consulter nos programmes officiels pour trouver qu'on a condamné nos enfants à la sous-alimentation intellectuelle" — et le fait que la réforme du programme de l'élémentaire doit précéder celle du secondaire, M. Larochelle a indiqué que le programme de sciences devra être le plus moderne possible mais devra aussi répondre à certaines autres exigences: ainsi, l'enseignement des sciences devra donner aux enfants une véritable formation scientifique, il devra s'attacher plus à montrer aux enfants à travailler selon la méthode scientifique qu'à leur fournir un aperçu complet, de la physique, de la chimie et de la biologie; enfin, il devra nécessairement être "actif", car c'est une aberration de l'esprit "que de croire que l'enseignement des sciences à l'école pourra être efficace s'il n'est que purement théorique".

M. Bernard Trotter, du Bureau de perfectionnement de l'enseignement à la CECM, a noté lui aussi qu'on pouvait difficilement qualifier d'enseignement des sciences les cours de "leçons de choses" qui sont dispensés actuellement dans les écoles élémentaires. "Personne ne semble avoir pensé, a-t-il commenté, que l'enseignement des sciences pourrait être formateur, pas seulement intéressant et pratique". M. Paul Lorrain, du département de physique de l'université de Montréal, a pour sa part exprimé l'avis qu'il existe des programmes valables pour le niveau élémentaire et que la télévision pouvait en partie suppléer à la pénurie de maîtres; s'est demandé toutefois quand on donnera aux enfants une heure de sciences par jour comme le veut le rapport Parent.

M. Paul-E. Lachance, président du Conseil des producteurs de pâtes et papiers, a fait remarquer de son côté qu'il y a certainement une déficience dans l'orientation des étudiants au secondaire et notamment au secondaire privé, comme le montre le nombre trop restreint de finissants qui se dirigent vers les facultés scientifiques. Il a déploré en outre que la mentalité canadienne-française ait fait des sciences un passe-temps et qu'il manque encore aux sciences un certain élément de prestige. Enfin, il a commenté la pénurie de maîtres en rapportant que certains professeurs de matières scientifiques dans les collèges n'ont pour tout bagage scientifique que ce qu'ils ont appris eux-mêmes au cours secondaire: ils ne seraient même pas qualifiés a-t-il dit, pour être admis dans une faculté de sciences appliquées.

M. Bernard Trotter, plus sévère encore, a attaqué le programme du secondaire public en disant que si l'on voyait poindre "un peu d'esprit scientifique contemporain" dans les manuels et programmes de sciences physiques, le programme des sciences biologiques demeurait très loin de la science contemporaine et que les sciences de la terre étaient complètement absentes du cours.

Il a dit aussi que les programmes des deux cours publics à tendance scientifique étaient trop chargés pour les élèves mais néanmoins trop faibles si on les compare à ceux qui sont en vigueur en nombre de régions d'Amérique du Nord. Le vice-président de l'Association des jeunes scientifiques, M. Jean-Marc Rousseau, a soutenu que les professeurs de sciences, surtout au secondaire, ne sont pas en général aussi compétents qu'ils devraient l'être et ne réussissent pas à enthousiasmer leurs élèves pour les sciences; M. Michel Bertrand, également de l'AJS, a ajouté qu'il existe un "grave manque d'engagement" chez les professeurs vis-à-vis des sciences; parlant en particulier des professeurs de biologie au secondaire, il a dit que bon nombre d'entre eux ont "certaines connaissances en sciences, mais non une pensée scientifique".

La critique la plus sévère de la situation au niveau universitaire a été M. Paul Lorrain, qui a déclaré sans ambages que tous les programmes sont à repenser à ce niveau. Les autres conférenciers ont en général reconnu l'excellence du corps professoral et des programmes, tout en déplorant, à la rigueur, de certains programmes, qui le nombre trop restreint d'étudiants, qui la pénurie de vrais chercheurs.

M. Lorrain a semblé contredire ses collègues qui ont beaucoup insisté sur la pénurie d'enseignants qualifiés au secondaire et à l'élémentaire, en déclarant qu'à son avis une trop forte proportion de diplômés des facultés de sciences du Québec se dirigent vers l'enseignement.

"Il faudrait tout de même faire autre chose qu'enseigner au Québec", s'est-il exilé. Le pourcentage de scientifiques canadiens-français dans l'industrie est dérisoire, et c'est là que nos diplômés devraient se diriger".

L'élimination de la couronne sur les armoiries du Québec a commencé sous M. Jean Lesage

QUEBEC. — Un porte-parole du premier ministre Daniel Johnson a fait savoir que la suppression de la couronne dans les armoiries du Québec n'était pas un phénomène nouveau mais bien une pratique commencée il y a plusieurs années et qui s'est étendue progressivement.

Le gouvernement fédéral, le gouvernement de Colombie-Britannique et celui du Québec sont les seuls à faire figurer le signe monarchique dans leurs armoiries. En 1964, le gouvernement de M. Lesage a fait installer près de la salle de l'Assemblée législative un tableau portant les armoiries provinciales sans la couronne britannique.

Le porte-parole du premier ministre Johnson a déclaré que les fonctionnaires venaient de proposer une maquette en vue de l'impression de la future papeterie officielle du gouvernement, et que, dans ce

projet, non seulement l'emblème monarchique, mais les armoiries provinciales elles-mêmes n'apparaissent plus.

Selon le porte-parole, les fonctionnaires chargés de la papeterie ont le pouvoir de décider du dessin des en-têtes et n'ont pas besoin de demander la permission de les composer comme ils l'entendent.

En outre, quoiqu'on n'ait pas encore pris de décision définitive à ce sujet, il est question que la couronne soit enlevée aussi du trône du président de l'Assemblée législative.

Le cabinet du premier ministre a fait savoir, à propos de la couronne apparaissant dans les armoiries provinciales, que, selon les héraldistes, il s'agit de la couronne impériale de l'Inde.

"Elle remonte au temps où le roi d'Angleterre régnait sur ce pays. Il n'y a donc aucune raison pour que nous gardions ce symbole", a commenté le porte-parole.

Projet de \$16,000,000 pour assainir la rivière St-Charles

QUEBEC. — Des représentants des gouvernements fédéral, provincial et municipal en sont venus à une entente, en fin de semaine, pour consacrer une somme de \$16,000,000 à l'assainissement de la rivière St-Charles.

Les travaux, qui débuteraient immédiatement après l'étude des modalités, par des ingénieurs, en collaboration avec le Conseil des ports nationaux, comprendraient un mur de soutènement d'une longueur approximative de trois milles, ainsi qu'un barrage.

Cette décision a été prise en présence de M. Jean Marchand, ministre fédéral de la

main-d'oeuvre, M. Paul Dozols, ministre provincial des finances et M. Gilles Lamontagne, maire de la ville de Québec.

Traversant la basse-ville de Québec et enjambée par de nombreux ponts, la rivière St-Charles a fait l'objet de plusieurs critiques ces derniers temps, notamment par le service de santé de la ville qui qualifiait cette rivière de véritable restaurant en plein air pour les rats.

Pour sa part, le maire avait entrepris une campagne pour l'assainissement de la rivière St-Charles en vue d'en faire le Rideau Hall de la ville de Québec.

Récemment, il mettait au jour des documents dans lesquels le gouvernement fédéral était engagé, en 1913, à construire un barrage sur cette rivière.

Les travaux avaient d'ailleurs débuté vers la même date, mais ils avaient été interrompus au début de la guerre et ne furent jamais repris.

Selon la nouvelle entente, le gouvernement fédéral s'engagerait à débours \$8,000,000, le gouvernement provincial \$5,600,000 et la ville de Québec \$2,400,000.

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIERES
"PRIMEAU"
GALVANISÉ • ALUMINUM
CUIVRE
Estimation gratuite
* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

COLLOQUE
au CLUB FLEUR DE LYS de Montréal
sous la présidence de Mme G. Perron
le 23 novembre 1966 à 8h. p.m.
suiet: PARLONS INDÉPENDANCE
Conférenciers invités: M. G. GREGOIRE, Dr M. CHAPUT, Dr R. BARBEAU, M. D. ROUSQUET, M.-P. AMY, P. BOURGAULT, A. D'ALLEMAGNE, E. CLOUTIER, F.-A. ANGER, Dr R. JUTRAS, et Père G. LAMARCHE.
animateur: Me Yvon Groulx
Endroit: Chez Butch Bouchard, 881 de Montigny, Montréal
ADMISSION: \$1.00 BIENVENUE A TOUS

...AUX ÉDITIONS DU JOUR

Sortir de Prison

par FERNAND D... (matricule 8230) ancien détenu du pénitencier St-Vincent-de-Paul (Texte intégral de l'entrevue par Fernand Seguin au "Sel de la semaine")

UN CRI BOULEVERSAANT! CE DOCUMENT HUMAIN, PLEIN DE HAINE ET D'AMOUR, ACCUSE NON SEULEMENT LA POLICE MAIS LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE.

En vente partout à \$1.00

Distributeur: La Cie de Publication de La Patrie, 180 est, Ste-Catherine, Montréal — Tél.: 861-8571

Jolicoeur
Depuis 1907
1.A. 1-2161
100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR...
Dirigé par Jacques Hébert
3411 ST-DENIS, MONTREAL
V.L. 9-2228

Aussi pure que Célestins
Aidez votre digestion en buvant quotidiennement VICHY CÉLESTINS, l'eau minérale alcaline naturelle pure, rafraîchissante et légèrement thérapeutique. VICHY CÉLESTINS est une eau diététique appréciée qui convient à tous, aux enfants comme aux adultes. IMPORTÉE DE FRANCE, CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada.

Méfiez-vous des imitations, exigez toujours

VICHY CÉLESTINS
l'eau qui fait... du bien!

32 OZ. 59¢ — 16 OZ. 39¢ — 8 OZ. 2 pour 49¢

Regarde maman!...

"Tu as sûrement fait faire ta lessive par JOLICOEUR"; tout rayonne de propreté même ma petite robe qui était tachée de boue!

Appelez aujourd'hui.

Jolicoeur
Depuis 1907
1.A. 1-2161

Succursale au centre d'achats Rockland

Deux partis ou un seul?

Pendant le congrès que viennent de tenir à Montréal les libéraux provinciaux, un fait majeur n'a cessé de tenir en haleine les observateurs. Officiellement, un seul parti était réuni. En réalité, deux groupes différents, voire opposés, s'affrontaient.

Le premier groupe, majoritaire, comprend les éléments traditionnels, venant surtout des petits centres, mais formés aussi de bon nombre de militants plus anciens des centres urbains, notamment des centres qui gravitent autour de Québec. Pour les membres de ce groupe, la politique reste premièrement une affaire de sens pratique. Elle consiste surtout à livrer des batailles électorales dans des régions où les votes se gagnent un à un. Ces éléments ne portent pas trop d'intérêt à l'idéologie. Ils sont, en retour, très attachés à la personne du chef. Leur point de mire, ce n'est pas la qualité interne du parti, mais plutôt la lutte à livrer contre l'adversaire commun.

Le second groupe se retrouve, dans les moments spectaculaires, autour de M. René Lévesque. Mais son champ d'intérêt débordait largement la personne et les idées du député de Laurier. Certains membres du groupe, dont M. Lévesque, sont très nationalistes. D'autres, par exemple MM. J.-P. Lefebvre et Robert Bourassa, ne trouvent pas dans le nationalisme leur premier centre d'intérêt. Ce qui unit ces éléments, c'est un attachement commun au contenu intellectuel de la politique, leur désir unanime de faire de l'engagement politique une aventure intellectuelle et sociale très exigeante.

L'existence de ces deux groupes était connue bien avant le congrès. Ce qu'il y a de neuf, à la suite du congrès, c'est la perspective dans laquelle se doit de venir, les rapports de force entre les deux groupes.

Une première impression se dégage du congrès. La coexistence entre les deux groupes ne saurait se maintenir que si M. Lévesque continue de jouer entre les deux un rôle délicat d'arbitre et de conciliateur.

M. Lévesque, par son passé et ses préférences naturelles, serait plus à l'aise dans le premier groupe que dans le second. Mais s'il se laissait dominer par les traits qu'affectionnent chez lui ses admirateurs très nombreux du premier groupe, il ne serait bientôt plus qu'un chef de faction, non un chef de parti.

Le chef libéral a montré, à l'occasion du débat sur les structures du parti, qu'il demeure capable de s'élever à une vision des choses qui lui permet de maintenir et, au besoin, de rétablir l'unité de ses troupes. Cette partie du congrès fut, pour le chef, un succès réel. Elle permit de voir à l'œuvre un Jean Lévesque calme, remarquablement serein, retenant sagement sa force plutôt que de la déployer sans mesure.

Quelques heures plus tard, cependant, à l'occasion de l'incident Lévesque-Lapierre, M. Lévesque a dû mesurer une fois de plus les limites de l'autorité effective qu'il peut exercer dans le parti. M. Lévesque aurait visiblement préféré que la faute du Dr Lapierre fut effacée en douce. L'assemblée, toutefois, ne l'entendit point ainsi. Sur ce point précis, elle appuya sans doute possible la position de M. Lévesque.

La conclusion de ceci est claire. M. Lévesque, au lendemain du congrès de Montréal, reste le chef incontesté du parti libéral. Il n'en est toutefois pas le maître, au sens où on l'entend habituellement d'un chef de parti. L'avenir

de son leadership dépendra, en somme, de l'attitude que lui-même prendra dans les prochains mois. Seul un effort continu et presque surhumain de dépassement lui permettra de rester en selle en conservant un minimum d'unité parmi ses collaborateurs.

Jamais élection à la présidence et aux postes directeurs d'un parti provincial n'aura suscité autant d'intérêt, autant d'animosité que celle de cette année.

Le résultat de l'élection établit, en gros, deux faits qu'on connaissait déjà, mais dont on commençait à douter à force de les voir remettre en question. Le groupe traditionnel, à l'intérieur du parti libéral, est nettement plus fort, numériquement, que le groupe réformiste. Mais celui-ci détient, en retour, le leadership intellectuel du parti; il est assez solide, malgré son infériorité numérique, pour pouvoir s'ériger avec succès contre certaines manœuvres inacceptables et même pour exiger de la majorité d'importantes concessions.

La majorité aurait probablement pu, à la rigueur, accaparer les trois premiers postes de la FLQ. Elle a jugé plus sage de concéder le poste le plus important à M. Kierans... et de se réserver les deux autres. Tout compte fait, le groupe réformiste pourra, en cas de crise majeure, compter sur deux voix assurées au sein du comité exécutif du parti. Le groupe traditionnel en aura trois. Les deux voix décisives, en cas d'accrochage, seront celles du chef et du président du groupe parlementaire.

Cela revient à dire que l'élection n'a pas vraiment résolu les problèmes qui se posaient avant le congrès. Le groupe Kierans a gagné la présidence, mais il a perdu les deux autres postes qu'il convoitait. Le groupe traditionnel ou "réaliste" a prouvé qu'il était majoritaire mais il était trop sûr de lui pour s'offrir le luxe d'une victoire totale.

À brève échéance, M. Lévesque conservera le contrôle du parti. Il pourrait même, à la rigueur, exercer ce contrôle avec assez de liberté. Mais il devra, s'il veut être efficace, partager cette direction avec les représentants de la minorité qui fournit au parti sa vitalité intellectuelle.

Il faudra au moins une bonne session et un nouveau congrès consacré à des questions d'orientation pour mesurer avec plus de précision la viabilité de l'alliance paradoxale qui réunit dans un même parti des hommes aussi opposés que MM. Lapierre et Lévesque, Arseneault et Kierans, Bienvenue et Gerin-Lajoie.

Pour l'instant, le groupe réformiste vient de remporter quelques points savamment calculés par l'autre camp, plus une victoire morale inattendue à la faveur d'une erreur colossale de jugement du président sortant de la FLQ. Il n'a toutefois pas réussi à opérer le changement d'équilibre qu'il souhaitait au sein de la direction supérieure du parti libéral. Quant au groupe traditionnel, il conserve certes la majorité, mais il ne semble pas savoir trop bien quel usage créateur il pourrait en faire.

Le congrès libéral se termine, en définitive, par un match nul. Il n'y a eu ni vainqueurs, ni vaincus. Les vrais affrontements auront lieu au cours des mois à venir. On ne saura que demain si ces affrontements seront générateurs d'unité renouvelée ou de brisures spectaculaires et sans retour.

Claude RYAN



Pitié pour les clients de restaurants

Ces jours derniers, alors que j'allais de Montréal à Québec, je m'arrêtai pour prendre le souper dans la localité de D... Je jetai les yeux sur un restaurant dont l'apparence extérieure est de nature à attirer le client. L'intérieur est intéressant parce que propre et aménagé d'une façon qui plaît. Les tables sont d'une tenue irréprochable, les serveuses sont vêtues avec élégance, le service est parfait.

Mais à quelques pas des clients qui prennent paisiblement leur repas, il y a une petite salle servant de "cocktail lounge". Là se trouvent une bonne dizaine d'hommes qui dégustent ou plus exactement dégoûtent leurs consommations en jasant à pleine voix, à tue-tête quoi! et, pour aggraver le tout, des jurons du plus pur "canadien-français".

Les clients qui soupent et qui ne sont ni sourds ni aveugles regardent dans la direction d'où viennent les cris, ils haussent les épaules et manifestent clairement leur agacement devant un tel sangage.

À la fin de mon repas à la serveuse qui s'approche pour

le café je haisarde cette réflexion: "Ils sont bruyants!" Et elle me répond: "Ils sont là depuis le dîner!" Or ce que je vous raconte se passait à sept heures du soir.

Pour terminer le tout en beauté, au moment où en ayant assez je quitte le restaurant, j'entends de la part d'une jeune fille perdue parmi ces hommes une réplique aussi grotesque que le "compliment" que l'un de ces buveurs attardés lui avait fait au sujet de son physique attrayant. Voilà donc les faits.

Tout cela suggère, commandé de sérieux réflexions. En tout cas, je n'ai pas manqué de me faire à moi-même des réflexions, et c'est pourquoi en ce moment, je sens le besoin de les communiquer.

Nous sommes à quelques mois seulement de l'Exposition internationale qui, dit-on, doit nous amener des millions de visiteurs étrangers. Mais à ces étrangers quelle image allons-nous donner de notre degré d'éducation? Je n'ose pas dire de notre culture, si tant est que nous en ayons une!

La Noranda et sa logique anglaise

Une nouvelle de date récente publiée dans les pages financières des grands journaux anglais nous apprend que la Noranda ne réussira pas dans sa tentative de s'emparer du contrôle de deux fondrières, L. Wahi from Works de New Liskard, et la Cobalt Foundry, de Cobalt.

Il y a à cet égard une raison préliminaire: un monsieur du nom de John McKay-Clements refuse de se laisser avaler par la Noranda et préfère vendre ses intérêts à une autre entreprise. Or, ajoute la dépêche, ce monsieur détient plus de 70% des intérêts de la pre-

mière fondrière et plus de 80% de la seconde.

La Noranda pourtant, refuse de se rendre à l'évidence, habituée qu'elle est de tout voir céder devant sa puissance. Son porte-parole, un nommé L. P. Riggan déclare de son côté que "la décision de ce M. Clements ne signifie pas nécessairement que nous avons perdu la bataille". A croire qu'avec la Noranda, 2 plus 2 ne font plus quatre et que 70% des votes ne constitue pas une majorité.

Au fait, ce M. Riggan, n'est-il pas l'anti-syndicaliste-en-chef de la région? Noranda, et le mange-Canadien-

français de qui relèvent les relations avec le personnel de cette entreprise où l'on compte si peu de Canadiens français qui comptent...

À ces exploitateurs arrogants et aux Canadiens français qui payés par ces derniers pour écrire dans tous les journaux, grands ou petits, à ces mangemonts nationalistes, nous proposons la nationalisation, des mines en général, et de Noranda en particulier, même si selon eux cette nationalisation représenterait la ruine du Québec, alors que ce serait le commencement de la libération.

Michel VIGER

Le poste CKRS-TV

Mlle Judith Lamarch, Secrétaire d'Etat, Gouvernement du Canada, Ottawa, Ont.

Chère mademoiselle,

Nous avons eu récemment à déplorer la disparition de la télévision quotidienne "Aujourd'hui" des ondes du poste affilié de Radio-Canada, CKRS-TV, à Jonquière.

Les motifs qui nous incitent à vous écrire ne se limitent pas seulement à cette émission, mais à bien d'autres faits que nous allons essayer de vous résumer ici.

À l'automne 1954, la station de télévision, CKRS, envahissait officiellement les ondes du canal 12. Depuis, elle a progressivement acquis la permission de télédiffuser sur les canaux 2, 8 et 9. C'est donc dire que son rayonnement s'étend à toute la région et même au-delà, car un câble privé achemine régulièrement les émissions de CKRS dans les secteurs de Chibougamau et Chapais.

Jamais depuis son établissement, nous n'avons été gâtés par la station de CKRS-TV, en ce qui a trait aux émissions culturelles. Heureusement, cependant, quelques émissions nous parviennent encore, mais nous craignons très fortement que le peu qui nous reste disparaisse progressivement.

Déjà, on nous prive d'une quinzaine d'heures d'excellentes émissions, que la Société Radio-Canada télédiffuse à Montréal, Ottawa, Québec et Moncton. En relevant quelque peu la programmation de notre station affiliée à Radio-Canada, nous constatons malheureusement que les émissions aussi excellentes que: "Aujourd'hui", "Ciné-Club", "Cinéma", "Le Sel de la semaine", "Langue vivante", "Le téléjournal de 1 heure", "Le téléjournal de 6 heures", etc., n'y apparaissent pas.

Durant la période de 6 à 8 heures du soir, on nous présente des films que la ma-

rité de la population considère comme des "navets" de première classe.

Comme la Société Radio-Canada est d'abord et avant tout une Société d'Etat, dont les déficits sont défrayés à même l'argent des contribuables, et que parmi ces contribuables nous en comptons beaucoup dans la région du Saguenay et du Lac St-Jean, nous nous demandons pourquoi nous n'aurions pas droit au même service de télédiffusion que les contribuables de Moncton, par exemple? Est-ce à dire que les habitants de notre région sont des habitants de deuxième classe?

Nous demandons donc chère mademoiselle Lamarch, de prendre en considération les éléments précédents, et nous exigeons que votre département fasse enquête auprès de la Société Radio-Canada et de la station CKRS-TV de Jonquière afin de les obliger à télédiffuser intégralement les émissions culturelles que nous avons mentionnées au cours de la présente lettre. Nous allons même jusqu'à vous proposer la nationalisation pure et simple de l'un des deux postes de télévision de notre région.

En espérant, chère mademoiselle Lamarch, que vous prendrez en considération notre demande, qui n'est pas seulement celle d'un groupe, remarquez-le bien, mais d'une très forte partie de notre population, nous vous prions de croire en l'obligeance de nos salutations.

Vos tout dévoués,
La Jeune Chambre de Roberval.

Guy GAUTHIER,
Comité affaires publiques.
Vallier BERGERON,
président.

À la recherche du français

par Jacques POISSON

Les anglicismes

On a longtemps réparti les anglicismes en deux groupes: ceux du vocabulaire et ceux de la syntaxe. "Char de seconde main" pour voiture d'occasion en français et "automobile usagée" en québécois du dimanche, comptent parmi les exemples classiques du premier. Quant au second, on ne se le représentait que fort abstraitement. On disait bien: "La syntaxe est l'âme de la langue, et tant qu'elle n'est pas atteinte il n'y a pas lieu de s'inquiéter..." mais sans trop préciser de quoi il s'agissait.

Entre-temps l'âme de la langue, l'âme d'aujourd'hui, se serait envolée. Elle aurait, pour ainsi dire, filé à l'anglaise. Quand et comment est survenue la séparation? Il serait présumable de l'affirmer avec certitude. Selon les uns, l'âme de la langue se serait dissipée peu à peu et de façon imperceptible, ainsi que de l'alcool d'un flacon mal bouché.

D'autres, au contraire, sont d'avis que le phénomène a été rapide et le font remonter à l'alphabetisation du peuple: c'est qu'à l'origine notre cours primaire a été calqué sur celui des Anglo-Canadiens, lui-même importé en vrac de Nouvelle-Angleterre. Il se serait en même temps inévitablement dissipé (in terms of media) et quant à la question "au niveau du journal" (at the level of the newspaper) estimant que l'avènement de la presse de grande information au début du siècle, ou plus précisément la généralisation des nouvelles traduites, aurait porté un coup mortel à l'âme de la langue.

Enfin, les pessimistes de la vingt-troisième heure opinent que l'âme de la langue avait trouvé un dernier refuge dans le grec et le latin, mais qu'elle vient de le perdre par la faute du Ministère: celui-ci, durant la propagande du Département de l'Instruction publique, aurait substitué le "high school" sans le nom au "seizième siècle" mal nommé et au collège plus ou moins classique.

Amis de la langue française intégrale, où êtes-vous désormais? Dans les bibliothèques et les librairies, parmi les francophones venus de France, de Suisse, de Belgique, d'Italie, de Syrie, du Liban, d'Afrique noire, de Guadeloupe, de Martinique, de Saint-Pierre-et-Miquelon, au milieu des immigrants de toutes origines touchés par la culture française, dans les cercles anglophones où la langue que nous sommes en voie de perdre est l'objet d'un culte raffiné, dans les écoles de langues où le français international est enseigné avec ferveur... mais surtout, chez nos maîtres d'enseignement, en pleine crise, où par une singulière aberration l'esprit français est frappé d'un tabou presque absolu: vous vous demanderiez si leur raidissement contre leur culture et contre la culture n'est pas le plus grand crime contre l'esprit que notre nation ait perpétré.

Aussi, dans les circonstances, eût-il mieux renoncer, pour l'examen des anglicismes, à la double vocabulaire et syntaxe, corps et âme. Nous étudierons donc les emprunts, les calques et les traductions fautes du point de vue de leurs conséquences sur nos ressources d'expression et en tant que symptômes de notre "mal-être intellectuel".

Se rendre

Se rendre, non suivi d'un complément, échoque d'abord en français une idée de soumission: "La garde meurt et ne se rend pas".

On n'en lit pas moins sur la façade du terminus bien connu, ange Berry et de Montigny: "Le moyen moderne pratique de se rendre". Or, quoi qu'on pense, il ne s'agit en aucune façon d'une devise provinciale, mais du simple slogan publicitaire d'une entreprise de transport: "The modern practical way to get there".

S'il vous plaît, messieurs, occupez-vous de vos autocars et apprenez à choisir vos termes avec un peu plus de circonspection?

Les maîtres

Maître, en français contemporain, est d'un emploi délicat. À quoi ce terme relatif s'oppose-t-il dans un contexte donné ou dans les ténèbres du subconscient?

Maître et esclave; maître et serviteur; maître et animaux domestiques.

Ces oppositions sont empruntées au dictionnaire Robert, où l'on trouve en outre:

Se dit parfois de l'animal auquel une femme est entièrement soumise. Tu es mon maître, je suis ton esclave.

Malgré un passé aussi lourd, le mot n'est introduit dans la terminologie quotidienne de la sévère Société centrale d'hypothèques et de logement.

"Master bedroom: chambre des maîtres".

En quoi, essentiellement, cette chambre diffère-t-elle des autres? D'après les plans de la savante société, elle pourrait, par exemple, mesurer 12 pieds sur 12, au lieu de 9 sur 9. Au cas où les maîtres, mal adaptés à l'époque actuelle, ne sauraient comment utiliser tout cet espace, elle leur suggère pesamment de s'installer dans la grande chambre et de reléguer les rejets aux minables cabines de 81 pieds carrés.

Diagnostic: nostalgie du moyen âge et asservissement anarchique à la "sémanique" du maître.

Boues et ordures

Le traducteur est perplexé. Comment rendre "garbage-man"? Par "déchasseur"? Non pas, car un amateur chevronné du beau langage a dénoncé ce canadiennisme. Alors, que dire?

"Homme à vidange"? Pas davantage... Les Anglais, eux, n'abusent-ils pas aussi du mot "homme"? "Officers and men" (officiers et hommes) n'est-il pas ridicule? Est-ce que les officiers appartiennent à une autre espèce... les animaux? Vraiment, on ne se méfiait jamais assez du mot "homme". Du reste, "homme à vidange" ne serait pas aimable.

Puis notre homme, pauvre traducteur tourmenté, entre en lui-même, s'interroge avec componction, et trace d'une belle plume d'échec:

"Préposé à l'enlèvement des ordures ménagères". Voilà... Personne ne pourra y redire. Avec "préposé" on est sûr d'être en bonne compagnie.

Diagnostic: frigidité pathologique vis-à-vis des dictionnaires et des livres en général. Les termes boueur, boueur et boueux (fam.), qu'on trouve facilement dans le Larousse, le Quillet, le Robert et les autres ouvrages du genre, eussent épargné à notre traducteur les affres de son triste monologue.

Favoriser: verbe d'action ou d'opinion

Si le Ministère favorisait l'abolition du favoritisme, est-il contre ou prend-il effectivement des mesures pour le combattre? Impossible de le savoir sans un contexte suffisamment explicite, depuis que les journalistes, à l'imitation de la Canadian Press, emploient le verbe favoriser tantôt dans son acception française (contribuer à, agir en faveur de), tantôt dans une de ses acceptions anglaises (approuver, préconiser, être pour).

Conséquence: on ne peut plus utiliser ce verbe sans une multitude d'inconvénients: 1) il sera interprété à la française par les uns; 2) à l'anglaise par les autres; 3) tantôt à l'anglaise et tantôt à la française par les deux autres; 4) il fournira aux partisans de l'occurrence de cette soupçonner méchamment d'avoir commis un anglicisme grossier.

Or le nombre des mots français ainsi équivoques en "québécois" est effrayant et s'accroît à un rythme très rapide. Par exemple, si une bonne âme dit à une autre: "Je vous ai terriblement manqué(e)", on ne sait trop laquelle a souffert de l'absence de l'autre.

"I missed you" se traduit: "vous m'avez manqué" en français, et "je vous ai manqué" en québécois.

Cette courte phrase amène aux frontières du français et de l'anglais deux autres permis de dégager au moins deux catégories d'anglicismes: les anglicismes ridicules et les anglicismes perturbateurs du français.

D'autres randonnées, auxquelles je consie le lecteur, enrichiront sûrement notre collection tétralogique.

À défaut de fleurs...

que, et aussi que cette identité peut comporter des éléments non en accord avec les droits fondamentaux de l'homme. Cette formulation des droits fondamentaux devra sans doute être nuancée et précisée avec le temps et l'expérience, et selon les cas d'espèce assez divers.

De la lecture de ce rapport se dégage l'impression que si ces recommandations sont suivies, les Territoires du Nord-Ouest et leurs habitants recevront graduellement des institutions politiques plus démocratiques, de nature à accentuer les progrès déjà amorcés dans divers domaines depuis une quinzaine d'années; le rapport insiste sur l'éducation comme pierre angulaire de l'avenir, non seulement pour les jeunes mais aussi pour les adultes. Même si la Commission met une sourdine à des vœux trop optimistes en notant les limitations que le climat et les sols imposent à un essor considérable de cet immense territoire, l'on peut prévoir que la recherche et l'exploitation des richesses naturelles de ces régions justifieront non seulement l'évolution politique proposée mais éventuellement la création d'une ou plusieurs provinces.

Ce document n'est encore qu'un programme dont la réalisation exigera du temps. Mais c'est, aussi, une sorte de défi, que le Québec doit relever, quant à la partie de son territoire provincial qui ressemble sous plusieurs aspects aux Territoires du Nord-Ouest. L'aménagement et la mise en valeur du Nouveau-Québec exigent de grands efforts non seulement pour la planification économique, mais aussi pour l'éducation, pour la formation politique des citoyens en vue de leur participation aux institutions locales et régionales, et pour la protection des cultures autochtones. Les réformes annoncées ou amorcées à ces fins doivent être poursuivies avec persévérance. Les postulats ont déjà été formulés, ce rapport en est le fruit. Carrothers n'apporte peut-être rien de vraiment inédit là-dessus, mais il mérite d'être étudié par nos dirigeants provinciaux, et nous présente à tout le moins un élément d'émulation.

DOCUMENTS D'ACTUALITÉ

Le rapport Carrothers sur l'évolution du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest

par Paul SAURIOL

La Commission consultative sur l'évolution du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, nommée en juin 1965 pour conseiller le ministre des affaires du nord sur le développement politique de ces territoires, a présenté son rapport le 30 août dernier; ce document vient d'être publié. La commission était présidée par M. A. W. H. Carrothers, et comprenait deux autres membres, MM. Jean Beetz et John H. Parker.

Depuis quelques années, il était question de diviser ces territoires en deux parties pour en faire éventuellement deux nouvelles provinces; la population blanche de ces régions voudrait un gouvernement plus autonome et l'étendue même de ces territoires paraît exiger leur division en vue de cette évolution politique. Or la commission s'est prononcée contre une telle division dans le moment parce qu'elle y voit des dangers, et que d'autre part elle juge qu'on peut réaliser les ambitions politiques des habitants de cette partie du pays sans la diviser tout de suite.

Selon la commission, une division des territoires pourrait porter atteinte aux intérêts politiques des Esquimaux qui vivent à l'est et au nord du Mackenzie et aux Indiens de l'ouest; elle risquerait aussi d'isoler la partie est de l'Arctique canadien, qui resterait sous l'autorité du gouvernement central et ne pourrait obtenir qu'une forme symbolique de gouvernement autonome. De plus, la division donnerait à la région du Mackenzie une majorité blanche et vraisemblablement un gouvernement aux mains des Blancs.

D'autres objections à la division sont aussi formulées: une ligne de démarcation établie actuellement serait probablement permanente, or on ne connaît pas assez bien le pays en cause pour décider où doit passer la ligne; en outre, deux gouvernements jouissant d'une autonomie limitée auraient moins d'influence qu'un seul pour présenter leurs revendications à Ottawa; de plus, si ces deux autorités établissaient des règlements différents, par exemple pour la chasse, les indigènes nomades auraient de la difficulté à tenir compte de deux séries de lois et de règlements.

Toutefois, la commission estime qu'une division sera éventuellement nécessaire, à cause de l'étendue du territoire, mais qu'il convient d'attendre une dizaine d'années, non seulement pour que le pays soit mieux connu, mais aussi et surtout parce que durant cette période la région la plus viable, soit la partie sud du Mackenzie, devrait prendre un essor rapide, et que les peuples autochtones des Territoires acquerront une plus grande compétence politique. Le rapport conclut que dans l'immédiat, il faut favoriser une évolution vers le statut provincial en accordant au gouvernement territorial des pouvoirs qui sont exercés maintenant par Ottawa, une telle décentralisation

administrative devant être accompagnée d'un programme pour l'expansion économique de cette région.

Un pays peu connu

Ces conclusions de la commission, qui sont développées dans des recommandations assez précises en divers domaines, sont fondées sur une étude fort intéressante des Territoires du Nord-Ouest. Le principal intérêt de ce document pour le public, c'est qu'il porte sur une partie considérable du Canada dont on entend peu souvent parler et qui est assez mal connue. La commission a visité ce vaste domaine, a tenu des séances publiques dans une quarantaine de centres, a reçu 47 mémoires ou communications, a partir des informations recueillies et de la documentation disponible, le rapport présente une synthèse des données géographiques, démographiques, historiques du sujet, ainsi qu'une analyse de l'administration actuelle des Territoires.

Ce n'est qu'en 1925 que le Canada a affirmé sa souveraineté et sa juridiction sur l'archipel arctique qui s'étend du continent nord-américain jusqu'au pôle nord; même dans les années 1930, cette autorité était contestée par d'autres pays, mais depuis la deuxième guerre mondiale, les titres du Canada sur ces îles sont reconnus. Dans leur ensemble ces territoires sont devenus canadiens en 1870 lorsque le Canada a acquis de la Compagnie de la Baie d'Hudson la Terre de Rupert, qui s'étendait du nouveau domaine aux Rocheuses, et de la frontière des États-Unis vers le nord.

Le Manitoba fut érigé en province en 1870; le Territoire du Yukon fut créé en 1898 au moment de la course vers l'or au Klondike; les provinces de Saskatchewan et d'Alberta naquirent en 1905.

En 1912, les limites des provinces des prairies ainsi que de l'Ontario et du Québec furent étendues vers le nord jusqu'à 60° de latitude, et toute la région de l'Ungava fut aussi ajoutée à notre province; le Nouveau-Québec était dès lors constitué; il y manque encore quelques îles côtières, et le jugement du Conseil privé en 1927 y a fait une entaille considérable au profit de Terre-Neuve.

Les Territoires du Nord-Ouest avaient donc leur caractère résiduel actuel dès 1912. Leur statut, qui relève exclusivement du parlement canadien et au sujet duquel l'AANB ne comporte aucune disposition, a été modifié en 1951; c'était jusqu'à cette année une sorte de régime colonial où une minorité des membres du conseil étaient élus; des changements ont été apportés cette année et l'évolution va continuer. Le rapport Carrothers analyse les activités des divers ministères d'Ottawa dans l'administration des Territoires du Nord-Ouest.

Vers un nouveau régime

Les recommandations de la commission sont assez élaborées et visent à instituer des organismes de gouvernement qui pour-

ront progressivement assumer dans une large mesure les fonctions qu'exerce aujourd'hui le gouvernement fédéral. Le Conseil des Territoires serait remplacé par une Assemblée législative de dix-huit membres dont quatorze seraient élus et qui aurait, avec quelques exceptions, les pouvoirs d'une législature provinciale: le droit de suffrage aux élections territoriales serait accordé à tous les citoyens admissibles âgés de 19 ans.

Le gouvernement serait tout de même assez différent de celui d'une province, car le commissaire nommé par Ottawa, nommerait lui-même les membres d'un conseil exécutif qui serait un embryon de gouvernement, et ces membres pourraient être choisis en dehors de l'Assemblée législative. En plus de ces changements de structure dans l'administration, le rapport met l'accent sur deux réformes fondamentales: d'abord l'expansion économique, avec la création d'une société de développement, et d'un conseil d'expansion économique, une planification adaptée aux besoins des divers régions et la création de conseils régionaux auxquels les citoyens participeraient.

La seconde réforme porte sur les institutions municipales: il s'agit de ménager à tous les citoyens l'occasion de jouer un rôle significatif qu'ils sont en mesure de comprendre; la compétence des conseils locaux ou municipaux pourrait être étendue graduellement par le département de l'administration municipale prévu dans les recommandations; des fonctionnaires itinérants seraient chargés de travailler avec les citoyens pour promouvoir le progrès des administrations municipales.

La Commission appuie la demande du comité Fowler pour que la Société Radio-Canada augmente ses services dans le Nord, et elle propose aussi que ses propres recommandations soient traduites dans les divers dialectes indiens et esquimaux.

Postulats

En plus des réformes qu'elle préconise, la Commission a formulé quelques postulats qui résument en quelque sorte ses objectifs, et qu'il convient de souligner. Elle affirme notamment que tout citoyen du Canada a droit de participer aux institutions d'un gouvernement responsable en vertu de la constitution canadienne, et que l'un des résultats de l'évolution politique des Territoires du Nord-Ouest doit être que le nombre le plus élevé possible de citoyens qui y vivent participent au gouvernement dans les plus brefs délais possibles et aussi pleinement que le font les citoyens des provinces.

Un autre postulat affirme que les Esquimaux et les Indiens, à titre de minorités indigènes, doivent jouir de la liberté de conserver leur identité culturelle et ethnique, sous réserve des droits fondamentaux de l'homme que reconnaît la constitution canadienne, et que l'un des buts de cette prémisses a été présence sous forme de choix, parce que le désir d'améliorer sa situation économique peut obliger le particulier à abandonner une part assez grande de son identité culturelle et ethnique.

Le congrès libéral



Malgré le suspense créé par les élections à l'exécutif de la Fédération, les militants libéraux ont participé nombreux à certains ateliers de travail du congrès. Ainsi, à l'atelier sur la fiscalité et la constitution, qu'animaient Paul Gérin-Lajoie, plus de 200 personnes ont entendu et discuté des textes présentés par MM. Marc Lalonde, Jacques-Yvan Morin, François Aquin et Robert Bourassa.

(Photo Le Devoir par Keystone)

"C'est dans les quartiers insalubres que se livre et se gagne la guerre à la pauvreté"

par Michel ROY

"C'est dans les quartiers de la misère que se livre et se gagne la guerre à la pauvreté", déclare le programme du parti libéral. Cette affirmation, que nul ne songeait à contester, du moins parmi les profanes, a pourtant été remise en question samedi matin par un sociologue et un architecte qui ont proposé, en présence de M. Pierre Laporte, ancien ministre des affaires municipales,

une politique plus large dont l'objectif, au-delà de la simple démolition des taudis, serait Montréal un stock de logements à l'intérieur de limites à prix modiques.

MM. Yvan Ferland, sociologue au Conseil des Œuvres de Montréal, et Michel Barcelo, architecte et professeur à l'Université de Montréal, étaient les spécialistes invités à la séance de l'atelier sur "une politique de logement", présidée par M. Gilles Marchand, architecte et secrétaire de la commission politique de la F.L.Q.

Les propos des deux "panélistes", de M. Laporte et des participants ont surtout porté sur la politique de logement dans la région montréalaise, en particulier dans les quartiers Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri. La projection d'un film de l'Office National du Film sur le quartier Saint-

Henri, ses habitants et ses logements, incitait les participants et les panélistes à explorer davantage cette question.

Dans leurs exposés et leurs interventions, MM. Ferland et Barcelo, ont insisté sur la nécessité d'intégrer une politique de logement dans une politique globale d'aménagement urbain. Il serait arbitraire, dangereux et anti-social, ont-ils dit, de pratiquer une politique de démolition des taudis qui ne s'accompagne pas d'une politique de logement, laquelle doit envisager l'augmentation du nombre de logements à prix modiques et favoriser l'accessibilité des familles à faibles revenus à de meilleurs logements. Les panélistes ont établi que, dans la région montréalaise, les citadins consacrent 20 pour cent de leur revenu au logement, proportion qui est nettement supérieure dans les autres régions du pays.

En définitive, le but d'une politique de logement est de procurer un logement valable dans un environnement valable aux citoyens.

M. Barcelo constate que les grands programmes de démolition de taudis ne sont pas conçus ni réalisés pour les personnes délogées. Il cite le cas de la Place Radio-Canada où de très nombreuses habitations ont été démolies pour faire place à un immeuble qui occupera moins du tiers de la superficie totale de l'emplacement et à un immense parc de stationnement à l'usage des employés de la Société. Ainsi, souligne M. Barcelo, on subventionne indirectement un terrain de stationnement en supprimant une zone de taudis.

M. Laporte, après avoir entendu le sociologue et l'architecte, est intervenu pour exposer le dilemme actuel: il semble, a-t-il dit, que nous soyons partagés entre la nécessité de voir disparaître les taudis, sous des pressions croissantes, et la nécessité d'un processus plus lent mais plus global: démolir ce qui peut l'être, restaurer ce qu'on peut restaurer, subventionner dans certains cas des propriétaires d'immeubles à logements modiques. En ce moment, a poursuivi l'ancien ministre, rendons-nous compte que nous discutons par-dessus la tête des gens de Saint-Henri. A Saint-Henri, on nous dit: nous voulons rester chez nous, dans notre quartier. Peut-on leur dire: non, il faut aller vous loger ailleurs? Comment réconcilier, demande M. Laporte, la nécessité d'agir vite de donner suite aux pressions qui s'exercent sur les pouvoirs publics (ici, il évoque la campagne des 14 curés dans les quartiers du Sud du Centre-Ville) et, d'autre part, la nécessité de mettre en œuvre un programme d'envergure dont la réalisation est plus longue?

M. Barcelo a tenté d'apporter des réponses à ces interrogations. Je vis à Saint-Henri, a-t-il dit, pour essayer justement de comprendre la mentalité de ses citadins. Les pressions qui s'exercent sur les pouvoirs publics émanent en grande partie des marchands et des commerçants soucieux de relever le niveau de leur clientèle. Il est vrai aussi que la population s'identifie au quartier. Quant aux curés, je vous dirai que certains d'entre eux ont été très surpris que l'on ait décidé de réaliser le programme de "La Petite Bourgogne" sans envisager du même coup une politique plus globale. La solution de facilité, a poursuivi M. Barcelo, consiste naturellement à démolir et à transplanter ailleurs les personnes délogées. Mais je ne crois pas qu'on puisse aussi facilement loger, déloger et reloger les gens. Si vous faites venir les bulldozers pour raser tout, ils ne voudront pas. Mais si, sans exercer de pressions sur eux, vous leur offrez un stock de logements accessibles, par exemple à Ville Saint-Michel ou à Rosemont, ils partiront d'eux-mêmes; et ça vaudra mieux que de les transplanter. Le danger pour l'homme politique, a dit M. Barcelo, c'est de cultiver le sentiment d'attachement au quartier. En réalité, les citadins des zones délaissées rêvent comme tout le monde de meilleurs logements. Mais il ne faut pas les forcer.

A la lumière de ces réflexions, M. Laporte fait observer que les pressions émanant de non-spécialistes risquent parfois de précipiter de fausses solutions. Face aux pressions a-t-il dit, on se rend compte qu'il y a une solution: "répondre vite".

M. Barcelo a repris, en réponse aux réflexions de M. Laporte, qu'on peut certes "répondre vite" dans le développement de terrains vierges en périphérie de la ville, "construire des logements modiques dans un environnement valable", ce qui suppose une solution au problème des prix et des loyers.

M. Laporte a exprimé son accord avec cette perspective et souhaité que les participants formulent un vœu dans ce sens.

M. Ferland a pour sa part noté que dans le domaine de la construction, les entreprises répondent rarement à des besoins. Ils répondent à la demande. Il faut donc créer des stocks de logements en fonction des besoins et de la demande. M. Ferland déplore en outre l'absence d'une étude statistique et sociologique globale dans le domaine du logement pour l'ensemble de la région métropolitaine.

Un participant, évoquant les travaux de démolition et de reconstruction, a lancé cette observation: "Nous, les bien nantis, nous fracassons leur habitation (celui des quartiers délaissés) avec des échangeurs Turcot!"

Une résolution sur l'assainissement du financement des partis que Lesage portera devant l'Assemblée législative

M. Jean Lesage s'est engagé samedi soir devant le congrès libéral à mener la bataille personnelle au cours de la prochaine session de l'Assemblée législative en faveur d'une résolution visant à "assainir le financement" des partis politiques. Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de la Fédération libérale du Québec, cette résolution émanait de l'Association libérale de Laurier et avait été conçue par M. René Lévesque. Celui-ci, après en avoir expliqué le sens et la portée aux délégués, a expliqué que sa résolution (dont on trouvera ci-contre le texte intégral) vise à éliminer le caractère de "club privé" dont les partis politiques se revêtent encore.

Dès qu'il s'est présenté pour prendre la parole (avec quelques instants de retard), M. Lesage a reçu une chaleureuse et longue ovation. Un certain nombre de délégués, principalement ceux de la région québécoise, sont demeurés de glace. Une certaine tension régnait dans la salle. Qu'allait faire M. Lesage? Impressionné peut-être par les applaudissements prolongés que venait de recevoir son collègue, l'ancien premier ministre, aussitôt après les explications de M. Lesage, a pris la parole pour demander que soient apportées au texte quelques légères modifications qui n'en changent ni l'esprit ni l'objectif. M. Lesage a consenti à ces changements et, à la suite de quelques interventions très modérées, l'Assemblée a voté la mesure. L'adoption de ce texte (pour lequel M. Lesage avait battu ferme depuis quelques mois) a subitement relâché la tension. C'était presque l'euphorie.

Une résolution très semblable à celle de M. Lesage, proposée par M. Philippe Casgrain et appuyée par M. Alphonse Barbeau (auteur du rapport sur le financement des partis politiques) a également été adoptée en soirée.

Les trois petits changements approuvés par M. Lesage à la résolution de M. Lesage avec l'accord de celui-ci sont les suivants:

Au troisième "attendu", il faut lire: "en vue d'une élection générale", et non pas seulement "en vue d'un scrutin", car, a dit M. Lesage, il pourrait bien s'agir d'une simple élection partielle! Si tel était le cas, a repris M. Lesage, "le trésor de la province s'en irait chez le diable!"

En deuxième lieu, M. Lesage a demandé de substituer le mot "journal" à celui de "quotidiens" au paragraphe B du premier dispositif de la résolution. Il existe de grands hebdom-

naires, a observé M. Lesage, et il conviendrait de les inclure. M. Lesage en a volontiers convenu en ajoutant: "...y compris ceux du dimanche", allusion à "Dimanche-Matin" où il signe une chronique.

Enfin, au lieu de réclamer une loi établissant une commission de contrôle des finances politiques, le chef du parti a noté qu'il serait préférable de réclamer seulement une commission de contrôle des finances.

Toutefois cette résolution de M. Lesage s'inspirait en grande partie du rapport de M. Alphonse Barbeau sur les finances des partis politiques.

L'Association de Vaudreuil-Soulanges avait présenté la résolution de M. Lesage.

L'Assemblée générale a d'autre part adopté une résolution présentée par Me Marc Brière: elle porte qu'une étude sera faite par la commission de l'organisation de la F.L.Q. et qu'un rapport sera présenté au prochain congrès sur le "système de financement des partis politiques".

Le plus approprié pour effectuer le choix des candidats officiels du parti", L'un des considérants de cette résolution évoque les "parachutages" de candidats lors des dernières élections.

En fin de soirée, samedi, les délégués ont adopté une résolution présentée par le Dr Victor Goldbloom, député de D'Arcy McGehee, proposant que "le parti libéral du Québec, tout en faisant tout en son pouvoir pour promouvoir l'épanouissement de la langue, la culture française et de l'immigration d'éléments francophones, réaffirme le droit de tout citoyen de s'exprimer et de communiquer en français et en anglais". Plusieurs délégués ont fait observer que cette résolution leur paraissait inutile puisque ce "droit" est déjà reconnu, mais le Dr Goldbloom a lancé un appel pathétique à la bonne entente et à la bonne volonté. "L'élément anglophone de cette province, qui a toujours donné un appui massif au parti libéral, vous demande de donner cette preuve de bonne volonté. Nous sommes d'accord avec la résolution adoptée l'an dernier qui affirme la priorité du français, mais un sentiment d'indécision pouvait chez les anglophones." La résolution a été adoptée par une forte majorité.

Texte intégral de la résolution

Voici le texte intégral de la résolution sur l'assainissement des finances des partis politiques, présentée samedi soir au congrès libéral par M. René Lévesque, soutenue par M. Lesage et adoptée à l'unanimité par les délégués de la F.L.Q.:

ATTENDU que la Loi électorale du Québec (1964) a entrepris d'assainir le financement des élections du côté des candidats, mais s'est contentée jusqu'ici, quant aux partis, de les "reconnaître";

ATTENDU que ceux-ci sont encore obligés de se financer par le truchement de "caisses" dont les opérations demeurent secrètes;

ATTENDU que, pour effectuer les seules dépenses que la loi leur permet directement en vue d'un scrutin, un parti est amené à verser à une caisse centrale de plus de \$750,000;

ATTENDU que la perception secrète de tels montants constitue un danger permanent pour la liberté d'action et la démocratie interne des partis;

IL EST RESOLU:

1. — QUE l'Etat contribue désormais aux dépenses des "partis reconnus"

a) en leur assurant, en vue de maintenir leurs services permanents indispensables, un montant minimum justifié par 10% des votes du dernier scrutin (avec une modeste augmentation possible selon que le pourcentage des votes obtenus dépasse 10%);

b) en leur assurant, à chaque élection générale, les moyens de faire imprimer et distribuer un programme politique, et d'obtenir un minimum vital d'espace publicitaire dans les principaux quotidiens.

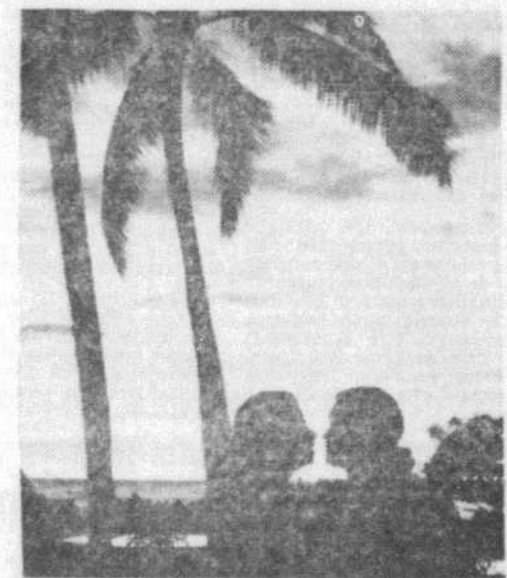
2. — A) que le P.L.Q. usera de toute son influence pour obtenir, au niveau provincial, la mise en vigueur des récentes recommandations du comité Barbeau concernant la radio-diffusion en période électorale;

a) "Qu'un total de six heures d'émission soit placé aux heures de pointe et réparti, durant les quatre semaines précédant le jour du scrutin, entre les partis politiques... dûment enregistrés. Ces émissions seraient réparties sur chacun des réseaux publics et privés, sur les stations affiliées à un réseau et sur les stations indépendantes de radio et de télévision, sans frais pour les partis politiques."

b) "Qu'il soit interdit à tout parti politique d'acheter ou d'utiliser des périodes d'émission en plus des six heures subventionnées, tel que recommandé ci-dessus."

c) "Qu'il soit "réparti" concernant le total de six heures (Suite à la page deux)

Vous rêvez de voir Tahiti, les îles Fidji ou Samoa? Venez donc aussi à Hawaï!



Voici tout ce que vous avez à faire. Choisissez une île: Fidji, Samoa ou Tahiti. Achetez votre billet, faites escale à Hawaï, à l'aller ou au retour. Cet arrêt est compris dans le prix de votre passage.

Nous pouvons vous aider à acheter votre billet. Vous pouvez le porter au débit sur votre carte de crédit de compagnie aérienne ou payer par mensualités, en utilisant votre carte de crédit de l'American Express ou le plan de paiements différés de Pan Am.

Vous n'avez qu'à vous laisser transporter.

Y a-t-il au monde un endroit plus agréable que le pays des jupes de paille, des scènes luxuriantes et des chemises fleuries? Vous aurez tout le loisir d'aller à la pêche, d'explorer les fonds marins, de paresser sur la plage, en sirotant une boisson rafraîchissante, tout en pensant que vous êtes loin, bien loin des tracas et de la vie trépidante.

Pensez-y bien, puis appelez-nous. Pan Am réglera tous les détails de votre séjour, y compris, pour l'aller et le retour, les vols de correspondance aux escales que vous aurez choisies et qui servent de point de départ vers le Pacifique. A l'aller ou au retour, agrémentez votre voyage d'un arrêt à Los Angeles ou à San Francisco.

Au cours de la plupart des vols partant de Californie, nous vous présenterons un film que vous pourrez suivre sur votre écran personnel, plus neuf autres spectacles. (C'est notre cinéma en plein ciel!).

Où que vous alliez, vous aurez la conviction que vous volez avec la meilleure compagnie aérienne qui soit.

Voyez votre agent de voyages ou téléphonez à Pan Am: 845-5172. Service des billets: 1450 rue City Councillors, Montréal.



La ligne aérienne la plus expérimentée du monde

PREMIÈRE SUR LE PACIFIQUE PREMIÈRE SUR L'ATLANTIQUE PREMIÈRE EN AMÉRIQUE LATINE PREMIÈRE AUTOUR DU MONDE

l'athéisme ne passera pas



Teach-in, le vendredi 2 déc.
Mouvement laïque de langue française

LA VIEILLE PORTE

PLACE VICTORIA

le restaurant des gens de goût...

Réservations: Stationnement à Marie-Pier, entrée par 866-2857

Ouvert en semaine à partir de 11 h. 30 du matin. Le samedi et le dimanche, à partir de 5 h. du soir.



Cette flamme chaude de promesses glorifie le talent du maître queux et met la joie au cœur du gastronome. Essayez le canard à l'orange, les crêpes Suzette flambées au Grand Marnier... et cou-



"Noblesse Oblige"

Office général des Grandes Marques, limitée

ANNONCE

Je ne croyais plus en la société...

J'avais 30 ans. Je m'étais senti exploité par un patron sans cœur ni âme. J'avais été déçu de l'égoïsme de mes compagnons de travail. Je vivais en vase clos. Je voyais tout en noir. J'étais devenu pessimiste. Je croyais que les autres voulaient me provoquer au lieu de m'aider. Plus ça allait plus ça empirait. J'avais coupé presque tous mes contacts sociaux.

C'est alors que, sur l'invitation d'une amie, je me suis rendu par curiosité à une démonstration du cours de l'Institut de Personnalité. J'ai aimé l'atmosphère de sincérité, et je me suis inscrit.

J'ai commencé là à prendre conscience qu'il y avait encore des gens désireux de m'aider et non de me caler. J'ai connu pour la première fois un groupe de personnes qui, au lieu de m'abaissier, me relevaient, au lieu de me repousser, m'attiraient. J'y ai sûrement vécu l'expérience humaine la plus enrichissante de toute ma vie, parce que j'ai retrouvé la confiance dont j'avais tellement besoin.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux ins-

truits, aux timides, aux jeunes, aux riches vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation. C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par près de 10,000 diplômés et 100 compagnies. C'est un cours efficace, conçu par Jean-Guy Leboeuf, auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès!"

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite mercredi le 23 novembre ou jeudi le 24 novembre, à 8h. p.m. au Palais du Commerce, suite 219 (centrez par 1600 rue Berri, et prenez l'ascenseur). Pour obtenir plus de détails signalez 842-8186.

Le congrès libéral

Guy Rocher: tâche d'urgence nationale, l'éducation permanente requiert une politique globale de l'Etat

par Gilles LESAGE

Membre de la commission Parent et vice-doyen de la faculté des sciences sociales de l'université de Montréal, M. Guy Rocher a déclaré samedi qu'il faut procéder rapidement et sans retard à l'organisation rationnelle du secteur de l'éducation permanente, et à la mise en œuvre d'une politique globale, c'est-à-dire devant répondre à tous les besoins.

Il s'agit, a-t-il dit au cours d'un atelier de travail au congrès de la Fédération libérale du Québec (et qui groupait, au plus fort, à peine cent militants), d'une question de justice sociale à retardement. Divers secteurs de la population du Québec n'ont pas bénéficié dans le passé de l'enseignement, auquel ils avaient droit et chaque année qui passe ajoute au gaspillage de capital humain et aggrave encore plus l'injustice.

La sociologie estime que la situation est plus particulière, plus urgente pour la jeune génération, c'est-à-dire les jeunes travailleurs de 16 à 35 ans qui ont encore devant eux de 30 à 40 années de vie active et productive. « Si on n'accorde pas à cette génération une attention prioritaire, on risque de voir le développement économique du pays se plafonner rapidement ou bien on risque de voir se développer un ressentiment violent — d'ailleurs déjà latent dans notre population — contre l'immigrant mieux qualifié. Une politique d'éducation permanente est donc une tâche d'urgence nationale. »

D'autre part, une politique d'éducation permanente doit être conçue du double point de vue de la main-d'œuvre et de l'éducation populaire. Elle doit donc, comme toute politique d'éducation, être intimement liée à une politique de la main-d'œuvre; en réalité, ces deux politiques n'en font finalement qu'une.

L'éducation permanente doit aussi apprendre à vivre dans une civilisation de masse, dans un monde où les techniques de communications de masse nous assaillent de toutes parts.

Éléments de politique

M. Rocher a ensuite énuméré quelques éléments d'une politique globale d'éducation permanente.

Tout d'abord, elle doit prévoir le partage des juridictions. « Dans l'état présent d'anarchie, on court le risque de voir tout le monde faire n'importe quoi pour répondre à la demande. La Commission Parent a d'ailleurs recommandé que les divers organismes d'éducation soient responsables d'assurer aux adultes le niveau d'enseignement que chacun d'eux assure à la population jeune. »

L'éducation des adultes doit devenir une réalité budgétaire des commissions scolaires régionales, des instituts et des universités.

Une part de ce budget devra

d'abord être consacrée à la formation d'un personnel d'enseignants et d'animateurs spécialement entraînés en vue de l'éducation des adultes.

Il est impératif que les institutions privées qui offrent un enseignement aux adultes soient soumises à une surveillance et à un contrôle de la part du ministère de l'éducation, pour protéger le public

contre l'exploitation. « Dans ce domaine, dit M. Rocher, le meilleur cotoie le pire. L'Etat n'a pas le droit de laisser n'importe qui annoncer et enseigner n'importe quoi n'importe comment. »

L'enseignement aux adultes doit être offert à tous les niveaux; il exige la mise sur pied de services d'orientation; il requiert aussi la mise en

chantier de divers programmes d'études ou de formation adaptés à des besoins particuliers.

« Il faudra, a dit M. Rocher, se débarrasser de certaines rigidités académiques qui se refusent à reconnaître la valeur d'une expérience acquise au contact de la vie et dans le travail; on devra tenir compte de diverses formes applicables selon les besoins des différentes régions de la province. »

L'Etat doit assurer la coordination nécessaire, et il revient au ministère de l'éducation d'inviter tous ceux qui contribuent à l'éducation des adultes à se rencontrer, à se connaître et à planifier leur action.

Enfin, souligne le vice-doyen une telle politique constitue l'un des moyens d'intégration des nouveaux citoyens qui migrent au Québec.

« Dans une province à majorité française où l'on voit les Neo-Canadiens trouver plus aisément à s'intégrer dans des établissements de langue anglaise que dans des établissements de langue française, on ne peut que constater et regretter notre retard et notre incurie dans ce domaine et demander à grands cris qu'on y remédie sans délai. »

Des urgences

Sanctionnant en quelque sorte les propos axés sur l'urgence, de M. Rocher, deux autres panélistes, MM. Paul-Henri Lavoie et Jacques Boucher, ont insisté sur les besoins immédiats de la classe rurale et des ouvriers à l'égard de l'éducation permanente.

Le secrétaire général de l'UCC a dit que les initiatives actuelles en ce domaine s'adressaient à des personnes qui ont déjà une certaine formation de base, alors que les individus les plus démunis ont été délaissés. Cours de rattrapage, cours de recyclage, enseignement « formel » et « non formel », doivent être structurés et coordonnés, souligne M. Lavoie. Ce dernier partage pleinement l'avis de M. Rocher. « Une politique globale d'éducation permanente est la première des solutions aux graves problèmes du monde rural. C'est un devoir de justice. »

Syndicaliste et ancien président national de la JOC, M. Boucher a dénoncé le fossé insurmontable d'une éducation permanente assurée en grande partie par des écoles ou entreprises qui ont saisi les aspirations profondes de la jeunesse travailleuse et qui l'exploitent sans vergogne et impunément. Il a surtout souligné les vendeurs et marchands d'éducation qui font miroiter à prix d'or des diplômes et des succès faciles à des milliers de jeunes.

M. Boucher a révélé que le comité d'étude sur les écoles professionnelles privées avait à peine effleuré le mandat qui lui avait été confié sous l'ancien gouvernement, mais que le nouveau ministère l'avait simplement dissous, et présenté comme rapport final (non rendu public) ce qui n'était qu'une ébauche de rapport préliminaire.

fréquences à des fins éducatives.

L'animateur de l'atelier, M. Jean-Paul Lefebvre, a pour sa part déploré que le Québec n'ait pas encore signé l'entente fédérale-provinciale concernant les allocations de formation. La législation fédérale sanctionnée en juin dernier permettrait aux chômeurs-étudiants de toucher des allocations convenables (\$35 de base et des suppléments pouvant totaliser une allocation de \$90 par semaine) au lieu de la pitance de \$12 par semaine que reçoivent présentement les travailleurs du Québec qui suivent des cours de recyclage, a dit le député d'Ahuntsic.

« Seul le Québec n'a pas encore eu le temps de penser à ses chômeurs », a-t-il ajouté.

Télévision éducative: les provinces sont en retard

Membre du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion depuis peu, M. Guy Rocher déplore que les provinces, particulièrement le Québec, n'aient pas encore élaboré de projets précis et de programmes d'action dans le secteur de l'éducation « télévisée ».

Évoquant les vastes perspectives qui s'annoncent, avec les techniques ultra-sévères et les satellites, M. Rocher a constaté avec regret que le monde de l'éducation au Canada n'avait pas encore compris la révolution qui se prépare en ce domaine. « Il va falloir qu'on se réveille et qu'on se prépare si l'on ne veut pas être encore une fois en retard sur la technique, lorsque le moment sera venu d'attribuer de nouvelles

seront à brève échéance à Montréal, à commencer par le secteur d'Hochéla.

Au lieu des 23 à 25 pour cent de profits habituels, dit-il, ces coopératives n'en prendront que 6 à 7 pour cent, ce qui, dans moins d'un an, devrait entraîner une chute sensible des prix, tout comme dans le secteur des taux de crédit usagers. La loi des campagnes vigoureuses ont été menées par la CSN et d'autres organismes, sous l'impulsion de M. Laurin, les taux de crédit ont en effet baissé de 24 à 20 pour cent.

M. Laurin estime que pour les familles membres de ces coopératives, le coût de l'alimentation sera de 10 pour cent moins élevé que ce qu'il est dans le marché le moins dispendieux, et de 15 pour cent de moins qu'au centre commercial géant. Au lieu de la publicité « classique », les coopératives consacreront une bonne part de leurs profits à l'éducation des membres et de la population, par le truchement tout puissant de la télévision.

Des participants (dont Mme Henri Vaudet, présidente-fondatrice de l'Association canadienne des consommateurs) ont réclamé un véritable ministère de la consommation. M. Laurin a déclaré que la meilleure législation est toujours déficiente, et que « ce qu'il faut, c'est d'occuper ou de reprendre la place. »

Tous se sont mis d'accord, par contre, pour déplorer l'insuffisance d'un délai de trois jours pour permettre d'annuler sommairement tout contrat de vente à tempérament avec un vendeur de « porte-à-porte », comme le propose un article du programme libéral. Ils estiment qu'une période de 7 à 15 jours devrait être allouée à cette fin.

Protection juridique

M. Jérôme Choquette député de Montréal-Outremont, a

pour sa part proposé certaines mesures de protection des consommateurs.

Ainsi, il veut que soit édictée une disposition voulant que le billet promissaire signé à l'occasion d'un contrat de vente à tempérament ou d'un contrat de vente conditionnelle fasse partie intégrante du contrat et lui reste attaché. Le billet cessera ainsi d'être un instrument négociable (ce qui est à l'heure actuelle) pour ne devenir qu'un instrument transmissif. Le tiers prendrait le billet sujet aux causes de nullité affectant le contrat de vente à tempérament ou contrat de vente conditionnelle.

Dans la vente à tempérament, il semble au député qu'il y aurait lieu d'augmenter le montant de \$800 (maximum prévu) à une somme supérieure, étant donné que la limite actuelle ne correspond plus guère à la réalité. Elle devrait être portée à \$1.500.

En ce qui concerne les contrats de vente à tempérament pour des montants excédant la somme de \$800 ou contrats de vente conditionnelle, les montants ajoutés au prix total à être payé par versements différés devraient être mentionnés spécifiquement, de façon à ce que l'acheteur connaisse les montants précis qu'il doit payer pour chacune des additions. Le taux d'intérêt additionnel devrait aussi apparaître sur de tels contrats.

Dans un autre domaine, M. Choquette suggère qu'on modifie la loi des marchés agricoles pour que la Régie n'ait pas le droit de fixer un prix minimum du lait, de sorte que joue la concurrence. Il estime aussi que, dans l'intérêt du consommateur, les taux de l'Hydro-Québec devraient être approuvés par la Régie de l'électricité et du gaz, ou un autre organisme.

Le député souligne que les

M. Boucher réclame l'établissement d'un véritable centre de renseignements et d'orientation, afin que cesse le commerce éhonté de l'éducation, particulièrement auprès des jeunes désireux d'améliorer leur sort, mais trop souvent naïfs et cédant aux mirages.

Toutes les institutions sans exception devraient être soumises au contrôle de l'Etat, dit-il.

Au cours de la discussion, le professeur Rocher a souligné que l'enseignement dit actif devrait trouver son plus grand rayonnement dans le sur des adultes, de même que la polyvalence. Il y a là tout un domaine auquel l'on a pas encore touché ici, et l'on devrait s'inspirer de ce qui se fait en Allemagne, et particulièrement en Angleterre, avec les « sandwich courses ».

VILLE DE MONTRÉAL
re: Expropriation et possession préalable, pour fins de métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Vitré à l'ouest du square Victoria.

C.S.M. 814 - 2e rapport B.E.M. AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 6 avril 1966, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 2e rapport, en date du 31 mars 1966, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 7e jour de décembre 1966, à 10 h. 30 du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, ROBERT BOUCHARD, c.r. HOTEL DE VILLE, Montréal, le 21 novembre 1966

VILLE DE MONTRÉAL
re: Expropriation et possession préalable, pour fins de métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Vitré à l'ouest du square Victoria.

C.S.M. 814 - 3e rapport B.E.M. AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 14 septembre 1966, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 3e rapport, en date du 31 mars 1966, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 7e jour de décembre 1966, à 10 h. 30 du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, ROBERT BOUCHARD, c.r. HOTEL DE VILLE, Montréal, le 21 novembre 1966

VILLE DE MONTRÉAL
re: Expropriation et possession préalable, pour fins de métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Vitré à l'ouest du square Victoria.

C.S.M. 814 - 4e rapport B.E.M. AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 14 septembre 1966, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 4e rapport, en date du 31 mars 1966, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 7e jour de décembre 1966, à 10 h. 30 du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, ROBERT BOUCHARD, c.r. HOTEL DE VILLE, Montréal, le 21 novembre 1966

VILLE DE MONTRÉAL
re: Expropriation et possession préalable, pour fins de métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Vitré à l'ouest du square Victoria.

C.S.M. 814 - 5e rapport B.E.M. AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 14 septembre 1966, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 5e rapport, en date du 31 mars 1966, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 7e jour de décembre 1966, à 10 h. 30 du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, ROBERT BOUCHARD, c.r. HOTEL DE VILLE, Montréal, le 21 novembre 1966

VILLE DE MONTRÉAL
re: Expropriation et possession préalable, pour fins de métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Vitré à l'ouest du square Victoria.

C.S.M. 814 - 6e rapport B.E.M. AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 14 septembre 1966, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 6e rapport, en date du 31 mars 1966, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 7e jour de décembre 1966, à 10 h. 30 du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, ROBERT BOUCHARD, c.r. HOTEL DE VILLE, Montréal, le 21 novembre 1966

VILLE DE MONTRÉAL
re: Expropriation et possession préalable, pour fins de métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Vitré à l'ouest du square Victoria.

C.S.M. 814 - 7e rapport B.E.M. AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 14 septembre 1966, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 7e rapport, en date du 31 mars 1966, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 7e jour de décembre 1966, à 10 h. 30 du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, ROBERT BOUCHARD, c.r. HOTEL DE VILLE, Montréal, le 21 novembre 1966

VILLE DE MONTRÉAL
re: Expropriation et possession préalable, pour fins de métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Vitré à l'ouest du square Victoria.

C.S.M. 814 - 8e rapport B.E.M. AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 14 septembre 1966, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 8e rapport, en date du 31 mars 1966, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 7e jour de décembre 1966, à 10 h. 30 du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, ROBERT BOUCHARD, c.r. HOTEL DE VILLE, Montréal, le 21 novembre 1966

VILLE DE MONTRÉAL
re: Expropriation et possession préalable, pour fins de métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Vitré à l'ouest du square Victoria.

C.S.M. 814 - 9e rapport B.E.M. AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 14 septembre 1966, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 9e rapport, en date du 31 mars 1966, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 7e jour de décembre 1966, à 10 h. 30 du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, ROBERT BOUCHARD, c.r. HOTEL DE VILLE, Montréal, le 21 novembre 1966

VILLE DE MONTRÉAL
re: Expropriation et possession préalable, pour fins de métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Vitré à l'ouest du square Victoria.

C.S.M. 814 - 10e rapport B.E.M. AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 14 septembre 1966, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 10e rapport, en date du 31 mars 1966, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 7e jour de décembre 1966, à 10 h. 30 du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, ROBERT BOUCHARD, c.r. HOTEL DE VILLE, Montréal, le 21 novembre 1966

AVIS DE CESSIION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 octobre 1966 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ASPERA FRIGO (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16 novembre 1966, sous le numéro 1592567.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 720-444

DAME MARIE-JEANNE TROTIER, veuve de Ernest Tremblay, domiciliée à Oka, district de Terrebonne, en sa qualité de tutrice à son fils mineur Richard,

vs
EUGENE HAMMOND, domicilié dans Westmount, district de Montréal,

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur EUGENE HAMMOND de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention. Montréal le 17 novembre 1966.

ARTHUR LABELLE, notaire adjoint, C.S.M. Mes. Place, Beauregard, Duchesne & Renaud, 333 est, rue Craig, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

CORRECTION

Hydro-Québec.
APPEL D'OFFRES
GTA-66-11282

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 6 décembre 1966

Aménagement hydro-électrique de Première Chute

CONCESSION POUR EXPLOITER UN OU DES CAFETERIAS

Toute les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats, Bureau No 807, HYDRO-QUÉBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quarante-cinq mille dollars (\$45.000), chaque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 14 novembre 1966.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 714-158

MICHEL SCOTT, journaliste, de la cité de Jacques-Cartier district de Montréal, demandeur,

vs
JOHN RYAN, des cité et district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur JOHN RYAN, de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal, 17ème jour de novembre 1966.

MARIO DUCLOS, notaire adjoint, C.S.M. Mes VILLENEUVE, PIGEON ET CLEMENT, 235 est, boul. Dorchester, Montréal 18, P.Q.

Procureurs du demandeur.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 722-710

MARIE CLAUDE NADEAU, épouse commune en biens de Jean-Paul Provancher, résident et domiciliée au no 20 ouest, Taschereau à Rouyn, district de Rouyn,

vs
GOOD YEAR TIRE & RUBBER CO. OF CANADA LTD., corps politique légalement constitué ayant une place d'affaires au no 5700 Côte-de-Liesse à Montréal, district de Montréal,

vs
ROBERT CHASE, de domicile inconnu dans la province de Québec, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur ROBERT CHASE de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie de bref et de déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention. Montréal, 18ème jour de novembre 1966.

JERMAN DESROCHES, notaire adjoint, DUGUAY, SAOIS & BOYER, 3500 Parc Lafontaine, Suite 501-503, Montréal.

Procureurs de la demanderesse.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 16 novembre 1966, par lequel Prolex (Québec) Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes ou futures, payables à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16 novembre 1966, sous le numéro 1592567.

La Banque de Montréal le 16 novembre 1966

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la Province de Québec, que National Intercom (1966) Limitée, dont le principal lieu d'affaires est situé dans le district judiciaire de Montréal, P.Q., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 21e jour du mois d'octobre 1966, et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 4e jour du mois de novembre 1966 sous le numéro 1949957.

Daté à Montréal, P.Q. ce 7e jour du mois de novembre 1966.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Le 17ème jour de novembre, 1966, La Banque de Nova Scotia.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 16 novembre 1966, sous le No 1931987, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Studios d'Orgues Hammond de Montréal Inc., à une banque canadienne à charte, de l'université des créances et comptes de livres actuels et futurs de la dite compagnie. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec.

Le 17ème jour de novembre, 1966, La Banque de Nova Scotia.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 16 novembre 1966, sous le No 1931987, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Studios d'Orgues Hammond de Montréal Inc., à une banque canadienne à charte, de l'université des créances et comptes de livres actuels et futurs de la dite compagnie. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec.

Le 17ème jour de novembre, 1966, La Banque de Nova Scotia.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 16 novembre 1966, sous le No 1931987, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Studios d'Orgues Hammond de Montréal Inc., à une banque canadienne à charte, de l'université des créances et comptes de livres actuels et futurs de la dite compagnie. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec.

Le 17ème jour de novembre, 1966, La Banque de Nova Scotia.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 16 novembre 1966, sous le No 1931987, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Studios d'Orgues Hammond de Montréal Inc., à une banque canadienne à charte, de l'université des créances et comptes de livres actuels et futurs de la dite compagnie. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec.

Le 17ème jour de novembre, 1966, La Banque de Nova Scotia.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 16 novembre 1966, sous le No 1931987, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Studios d'Orgues Hammond de Montréal Inc., à une banque canadienne à charte, de l'université des créances et comptes de livres actuels et futurs de la dite compagnie. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec.

Le 17ème jour de novembre, 1966, La Banque de Nova Scotia.

AVIS

Avis est par

Le congrès libéral



Le climat extrêmement tendu qui régnait samedi au congrès de la Fédération libérale n'a pas empêché les candidats aux divers postes de l'exécutif de se souhaiter mutuellement le succès. On voit ici le candidat à la présidence, Jean Tétreault, en compagnie de son épouse, s'entretenant avec Philippe Casgrain et Jean Morin, tous deux candidats à la trésorerie. M. Morin devait être ensuite aperçu, causant avec les deux candidats au secrétariat, Marc Brière, et Bernard Pinard.

(Photo Keystone — Le Devoir)

Il y a encore des libéraux qui ne veulent pas d'une réforme de la carte électorale

par Paul CLICHE

Même après la défaite du 5 juin, le député libéral de Brome, M. Glen Brown, s'oppose encore à une vraie réforme de la carte électorale. Il l'a fait savoir sans équivoque samedi lors des travaux de l'atelier sur les réformes électorales du congrès libéral. La plupart des militants qui ont participé aux discussions ont endossé l'attitude de M. Brown.

M. Brown, on s'en souvient, fut celui qui, du côté libéral en 1962 et 1963, s'afficha comme le champion du "statu quo" dans ce domaine s'opposant, à l'instar de l'Union nationale, à la diminution du nombre de comtés ruraux. M. Lesage devait l'écouter en laissant ses députés libres de voter comme bon leur semblait sur cette question et en confinant la réforme aux comtés de l'île de Montréal et de la ville de Québec.

C'est le professeur Vincent Lemieux, politologue de l'Université Laval, qui fut membre du comité Grenier sur la réforme de la carte, qui avait été invité par les organisateurs des assises à traiter de la question. M. Lemieux, dont le rapport avait été pratiquement envoyé aux oubliettes par le gouvernement Lesage, tourna quelque peu le fer dans la plaie en rappelant aux libéraux que s'ils avaient subi le 5 juin une "défaite technique" aux mains de l'UN — ayant remporté 150.000 votes de plus que ce dernier parti, soit plus de 6% des votants — c'était justement à cause de la carte électorale. C'est pour la même raison d'ailleurs qu'ils avaient été défaits dans des circonstances analogues en 1944.

Il démontra aussi que si la carte avait été remaniée avant la dernière élection de façon à ne laisser qu'un écart de 33% en plus ou en moins de la moyenne d'électeurs de tous les comtés, les libéraux auraient gardé le pouvoir.

Puis il s'attaqua aux "idées fausses" qui tentent de justifier le déséquilibre excessif de la carte en faveur des comtés ruraux: ● Les comtés ruraux sont beaucoup plus étendus que les comtés urbains, disent les partisans du "statu quo": c'est vrai dans le cas de Duplessis, Saguenay, Abitibi-Est, mais beaucoup moins dans le cas de Bagot, Belleschasse, Brome, etc., répliqua M. Lemieux.

● Le député rural est beaucoup plus occupé que son collègue urbain: c'est s'accrocher à l'image du député "patronneux" dont les fonctions sont assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces si elles ne sont pas tout simplement rendues inutiles par le développement économique et social, répond le politologue. Ne vaudrait-il pas mieux que le député devienne un animateur et un leader?

● On ne peut toucher aux privilèges des petites circonscriptions à l'heure du développement régional: ce n'est pas du tout une garantie de leur relèvement. Ces comtés n'ont rien retiré de leur statut privilégié sinon un peu plus de patronage, mais peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et administratif, ainsi qu'un nouveau type de médiation par le député et les partis, de même que par les groupes intermédiaires, qui pourrout leur assurer le bien-être auquel ils ont droit.

UN ORGANISME INDEPENDANT

Comme propositions concrètes, M. Lemieux reprend d'abord la principale recommandation du rapport Grenier: la mise sur pied d'un organisme indépendant des partis pour effectuer le

M. Chabot, de l'UCC: depuis 1867, Québec n'a jamais eu de vraie politique agricole

Le représentant de l'Union catholique des cultivateurs à l'atelier de l'aménagement régional du congrès libéral a secoué quelque peu une polémique de militants libéraux, samedi matin, en affirmant carrément: "Aucun des gouvernements qui se sont succédé au Québec depuis 1867 n'a eu de véritable politique agricole".

M. Jean-Louis Chabot, un sociologue qui est chef du secrétariat à l'UCC et qui dirige les recherches du mouvement populaire, s'est servi d'une expression chère à M. René Lévesque pour décrire la situation: "une politique de broche à foie".

Ce n'a souvent été qu'un "ramassis de mesures d'assistance ou de mesures d'encouragement non-coordonnées dans un plan d'ensemble". Ce qui est remarquable, on n'a jamais mesuré le rendement de ces mesures: coût et bénéfice aux cultivateurs. Le Ministère lui-même manque de personnel, tant au niveau central que dans

les bureaux régionaux. Ce personnel est souvent trop âgé. Les agronomes de comté ne sont pas suffisamment équipés, etc.

M. Chabot a poursuivi: les cultivateurs ont fait leur part: syndicats de producteurs spécialisés, plans conjoints, etc. Ils ont triplé leur productivité de 1931 à 1951. Ils veulent maintenant que l'Etat prenne ces responsabilités et la première, c'est d'élaborer une véritable politique agricole.

Donc l'Etat doit se fixer des objectifs à atteindre et prendre ensuite les moyens pour y arriver. La première question: l'agriculture doit-elle être développée. Peu à peu on en vient ainsi à des réformes de structures.

Cette politique à long terme et ces réformes de structures préconisées par l'UCC auront pour conséquence de libérer une partie de la main-d'œuvre agricole. Pour ne pas livrer cette main-d'œuvre au chômage, il faudra préparer la transition, la recycler si nécessaire, assurer un revenu aux autres. Il faudra aussi veiller à ce que les superficies véritablement propices à l'agriculture ne soient pas laissées en friche.

M. Chabot a terminé par une phrase qui a eu particulièrement le don de faire sauter l'ex-ministre de l'agriculture, M. Alcide Courcy: "Qu'on délitise l'agriculture et qu'on élabora enfin une véritable politique agricole".

Qu'est à dire, de demander M. Courcy? M. Chabot de répliquer qu'à cause de la mauvaise répartition de la carte électorale la classe agricole est trop représentée; ce qui est malaisé parce que les cultivateurs deviennent ainsi l'objet des promesses irresponsables des politiciens. Cela n'a jamais joué en leur faveur, a-t-il soutenu.

Quant au député de Duplessis, M. Henri Coiteux, il a reproché aux panelistes leur manque d'objectivité et leurs belles idées théoriques qui ne riment à rien dans la réalité. Il s'est fait répondre par l'autre paneliste, M. Georges-Henri Dubé, président du BAEQ, que ce qu'il voudrait c'est une solution rapide, miraculeuse. Il n'y en pas, a dit M. Dubé, tout cela doit s'inscrire dans un contexte global.

M. Chabot avait aussi provoqué certains mouvements dans l'assistance lorsqu'il a affirmé que le cultivateur québécois vit en moyenne avec \$40 par semaine alors que le député en gagne \$340.

A l'atelier des réformes électorales, dans l'après-midi, M. Alphonse Barbeau, a donné un résumé du rapport que le comité qu'il présidait a présenté récemment aux Communes sur les dépenses électorales. Le Devoir publiera les recommandations de ce rapport dans quelques jours.

Il a aussi critiqué certains aspects de la loi électorale québécoise, notamment la disposition qui détermine le montant maximum qu'un candidat ou un parti peut dépenser. Cette disposition peut être contournée de mille et une façons, a-t-il soutenu.



remaniement. En passant, il lance une flèche au comité Drouin qui a effectué la petite réforme de l'an dernier: "un organisme fantôme où les partis étaient représentés comme tels."

On sait, par ailleurs, que le remaniement de 1965 a donné lieu à plusieurs cas de "gerrymandering". Mais avec l'expérience de ce qui s'est passé depuis 1962, M. Lemieux va encore plus loin maintenant: il faudrait que ce soit cet organisme qui détermine les normes de la réforme. Il serait composé d'experts qui connaissent bien les différentes régions de la province et il serait obligé d'organiser des séances publiques dans chacune des dix capitales régionales pour recevoir à titre consultatif les représentations de tous les députés et électeurs qui voudraient lui en faire. Il y aurait ensuite discussion au Parlement, mais le comité ne serait pas obligé de suivre les suggestions des députés. En somme, il s'agit — moins l'établissement des normes — de répéter l'expérience qui s'est déroulée au niveau fédéral lors du récent remaniement de la carte.

Un problème crucial: que faire des comtés protégés dont les frontières ne peuvent être modifiées sans le consentement des députés? Si le gouvernement Johnson ne veut pas inviter ses députés à accepter le remaniement, il ne restera plus à la commission indépendante que de laisser subsister à la face de la population ce que M. Lemieux a qualifié de "séquelle authentique du colonialisme anglo-saxon." On se souvient qu'au lendemain de la dernière élection, M. Lemieux avait reproché en substance au gouvernement Lesage de ne pas avoir eu le courage politique de suivre cette dernière voie. On sait que 17 comtés sont "protégés" dont la plupart comptent parmi les moins peuplés de la province. Les représentants de ces comtés ont refusé en 1963 de voir leurs circonscriptions modifiées.

Enfin, si le gouvernement de l'UN refuse de mener à terme la réforme de la carte, M. Lemieux a suggéré aux libéraux d'entreprendre une énergique campagne d'information (colloques du parti avec les groupes intermédiaires, etc.) avant même d'ouvrir le débat au Parlement pour se trouver en position de force.

Un politologue de Laval suggère:

Rattacher au système actuel la représentation proportionnelle

Un politologue de l'université de Montréal, le professeur Robert Bolly, s'est prononcé au congrès libéral en faveur de l'adoption au Québec d'un système électoral qui allierait les effets du système actuel — la majorité uninominal à un tour — à ceux de la représentation proportionnelle.

M. Bolly, qui participait samedi aux travaux de l'atelier sur les réformes électorales, a expliqué les grands types de systèmes électoraux, a fait une critique du système électoral québécois et a dégagé les postulats à partir desquels le Québec devrait se donner un nouveau système.

Fondamentalement, il y a deux grands types de systèmes électoraux: le majoritaire et la proportionnelle.

Le majoritaire fait du candidat qui obtient une majorité simple de voix sur ses adversaires le représentant de la circonscription même si ces derniers réunissent beaucoup plus de suffrages que lui; d'où l'effet de sous-représentation ou de ne pas représenter du tout à l'échelle nationale les tendances minoritaires ou même donner le pouvoir à un parti minoritaire dans l'électorat. Quant à la proportionnelle, elle se caractérise par la volonté d'obtenir une répartition de sièges au Parlement qui soit proportionnelle au nombre de voix reçues par les divers partis.

De quelle façon les effets du majoritaire se sont-ils fait sentir au Québec? Sur 28 élections depuis 1967, 10 seulement ont donné naissance à un Parlement où la répartition des sièges avait une certaine relation avec la répartition des voix. De plus, notre système rend très difficile ou impossible la représentation ou la survie des tiers-partis.

Favorisant le bipartisme, il force aussi les deux partis traditionnels à atténuer leurs différences idéologiques, d'où la personnalisation et le caractère local des luttes électorales.

Le professeur Bolly conteste même le bien-fondé de l'éternel argument-massue contre la proportionnelle: le multipartisme engendré par la proportionnelle ne permet pas un gouvernement majoritaire stable. Il souligne que l'instabilité gouvernementale tient à bien d'autres facteurs que le système électoral et le nombre de partis. Un multipartisme qui répond à des divisions profondes peut fort bien coexister avec une stabilité parlementaire (la Scandinavie). D'autre part, certains pays, comme le Canada, connaissent malgré le majoritaire le multipartisme et l'instabilité.

D'autres effets nocifs du majoritaire: la permanence au pouvoir de partis incolores, leur immobilisme souvent, la difficulté extrême, au prix de très graves tensions, qu'éprouvent ces partis à se définir (exemple: le parti libéral du Québec); le manque de représentativité des institutions politiques face à l'opinion publique; le choix

Mais si on en juge par les discussions qui ont suivi l'exposé de M. Lemieux, les militants libéraux sont loin d'être convaincus de l'urgence de la réforme. Inévitablement alors, le règne de l'UN se perpétuerait aussi longtemps que sous Duplessis.

50%
D'INTÉRÊT EN PLUS:

4 1/2%

REÇUS DE DÉPÔTS D'ÉPARGNE

Remboursables N'IMPORTE QUAND

Intérêt sur la balance quotidienne

DÉPÔT MINIMUM \$5,000.00

GUARANTY TRUST

RÉGI PAR UNE CHARTRE FÉDÉRALE

Capital et Réserve \$25,000,000

Dépôts excédant \$350,000,000

89% de nos hypothèques sont sous garantie du gouvernement

Une autre
adepte de

Peter Jackson

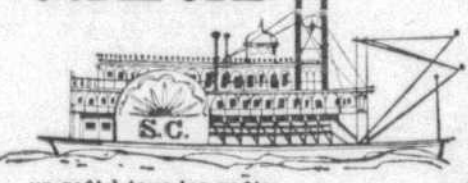
**GAGNE
\$1000**



Mme Gratien Tanguay, 1072 Commerciale, St-Romuald, Comté de Lévis, P.Q., reçoit de M. Jean Garon, représentant de Peter Jackson, le prix Peter Jackson de \$1,000 en argent. Des certificats de \$1,000 sont insérés dans des paquets de cigarettes Peter Jackson. Achetez-en aujourd'hui. Vous aussi vous pouvez gagner \$1,000.

pour plaire à ceux qui ont du flair! **Peter Jackson**
KING SIZE

**SOUTHERN
COMFORT**



un goût à tous les goûts:

les connaisseurs le boivent

NATURE

un peu de vermouth en fait un

MANHATTAN

pour se désaltérer on le prend

A L'EAU

il est parfait

SUR GLACE

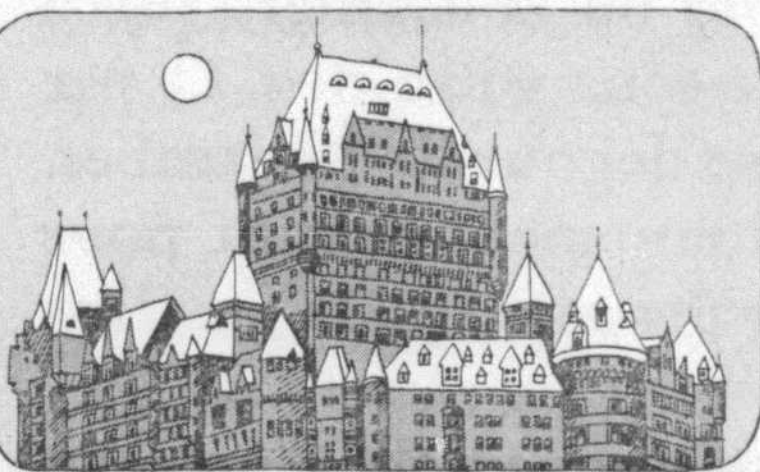
et donne un merveilleux

Old Fashioned

et le plus doux des

COLLINS

PRÉPARÉ ET MIS EN BOUTEILLE PAR LA DISTILLERIE WEAVER LIMITED, MONTREAL, CANADA



**De quoi sont faites nos vacances?
De danse, de soupers aux chandelles
et de mille choses de ce genre.**

Passiez la Noël au Château Frontenac. Vous découvrirez que la vieille capitale a su garder toute l'atmosphère des vacances les plus charmantes: soupers aux chandelles, danses variées, des plus folles aux plus conventionnelles, envoûtement des chorales et faste du traditionnel défilé de la tête de sanglier.

Faites du ski sur les pentes de Ste-Anne de Beaupré, du Lac Beauport et de Stoneham. Dévaliez les côtes en toboggan et patinez sous les murs de la dernière ville fortifiée du Canada. Visitez les

boutiques pittoresques et montez dans les carrioles qui vous attendent. Venez découvrir en quoi les vacances au Château Frontenac sont si différentes. Appelez le SERVICE DE RÉSERVATIONS, 866-3048, ou écrivez au directeur de l'hôtel.

**Le Château
Frontenac**
un hôtel du *Canadien Pacifique*

La centrale nucléaire: la FTQ laisse entendre qu'il y a eu du "coulage" à la CRT en faveur de la CSN

En réponse aux accusations portées par la CSN concernant la réalisation du projet nucléaire à Chantilly, MM. Louis Laberge, président de la FTQ, et Roger Pétrowski, président provincial des métiers de la construction, déclarent ce qui suit:

"Le local 617 de l'Union internationale des journaliers, étant le premier sur les lieux, n'a eu aucun problème à recruter la majorité des travailleurs et c'est bien la CSN qui a dû faire de l'intimidation, parades dans les restaurants, dans les bars, etc."

"Le local 617, après avoir tenu une assemblée à Trois-Rivières le 13 septembre dernier, alors que les résolutions d'usage ont été adoptées, a déposé auprès de la Commission des relations de travail, le 14 septembre, une requête en accréditation, et depuis cette date jusqu'au 14 octobre, tout était paisible."

"Ce n'est que le 14 octobre 'par pure coïncidence', alors que le dossier de la CRT était complet et qu'il était remis au banc devant siéger sur le rôle de pratique de la semaine suivante, banc composé du juge Décarie, de M. Tousignant, représentant des

employeurs, et de M. Roy, représentant des travailleurs, — autre coïncidence M. Roy est un des deux commissaires venant de la CSN — que commencent des événements étranges."

"Le 17 octobre, la CRT recevait un télégramme de la CSN disant qu'elle venait d'apprendre que nous avions déposé une requête pour représenter les travailleurs du chantier de Chantilly."

"Le 19 octobre, par message spécial, la CSN déposait une requête, 'autre coïncidence', que nous savons minoritaire. Le banc a donc refusé cette nouvelle requête au département d'inspection

et ce n'est que le 11 novembre que ce nouveau banc décidait de retourner tous les dossiers au premier banc pour décision."

"C'est alors que nous avons protesté avec véhémence contre ces délais à caractère certainement louche et des plus préjudiciables pour les travailleurs du chantier de Chantilly."

"Et c'est le 11 novembre également que nous avons demandé au ministère du travail de faire une enquête sérieuse sur le coulage et les circonstances louches qui entourent toute cette affaire."

"En attendant que nous sommes concernés, nous repré-

sentons la vaste majorité des travailleurs du chantier de Chantilly et nous attendons avec impatience la décision de la CRT qui, à moins d'autres tripotages éhontés, devrait corroborer les faits que nous avons mentionnés."

"Il serait extrêmement malheureux que par des tactiques louches et des manifestations désordonnées, les travailleurs du chantier de Chantilly, qui ont librement décidé de joindre notre mouvement, soient empêchés pendant une période de temps de pouvoir négocier une convention collective et obtenir de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail."

La Fraternité internationale des ouvriers de l'électricité s'attaque à la Bell Tél.

La Fraternité internationale des ouvriers de l'électricité mandera cette semaine au Conseil canadien des relations ouvrières de la reconnaissance comme représentante de 9.500 employés de l'outillage à la Bell Telephone. "On s'attaque, a expliqué samedi un représentant du syndicat M. James Wolfgang, au roi de l'entreprise privée canadienne."

Sauf pour un groupe d'employés des ventes pour les "pages jaunes", aucun des 27.000 employés de la Bell en Ontario et au Québec ni des 13.000 employés de sa filiale, Northern Electric, ne sont représentés par un syndicat affilié à une centrale reconnue. Les employés chez qui

la FIOE a sollicité des adhésions sont représentés dans le moment par la Canadian Telephone Employees Union, une organisation indépendante "qui en 22 ans d'activité, explique M. Wolfgang, n'a jamais jugé bon d'en appeler à une tierce partie (arbitrage, conciliation, etc.) au sujet des décisions patronales".

M. Wolfgang a affirmé que les négociations de salaires à la Bell Telephone sont fondées sur un système très complexe. La compagnie dispose d'un important appareil de recherches par lequel elle détermine le salaire de chaque catégorie d'employés en fonction du salaire moyen "for a comparable

job, in a comparable industry, in a comparable location".

Selon le représentant de la FIOE, la Bell a modifié ces critères au cours des deux dernières années à cause de la campagne d'organisation syndicale de la Fraternité: alors que les hausses moyennes pour le groupe d'employés en cause au cours des 15 dernières années a été de \$3.50 par semaine, elles ont été de \$7.50 l'an passé, et de \$10 cette année (offre faite à la CTER en vue d'un nouveau contrat). M. Wolfgang ajoute qu'en fonction des critères habituels de la Bell, la hausse cette année n'aurait dû être que de \$5.60.

Les employés à taux horai-

re de la Northern Electric sont présentement l'objet d'une campagne d'organisation de la part des Métallos qui, comme la Fraternité, sont affiliés à la FTQ et au CTC; mais M. Wolfgang a affirmé que son syndicat entend représenter tous les employés de la Bell et de la Northern sans exception.

Soulignant que la FIOE représente 900.000 employés de l'industrie de l'électricité en Amérique du Nord, alors que les Métallos n'en représentent que 70.000, il a soutenu que la Fraternité est mieux préparée à répondre aux besoins des 40.000 employés en cause.

la vie syndicale

Les fonctionnaires professionnels fédéraux réclament une hausse

OTTAWA — Les 9.500 membres de l'Association professionnelle des fonctionnaires fédéraux réclament des augmentations rétroactives de 4 à cinq pour cent, plus un huit pour cent additionnel pour 1967. Elle réclame aussi une révision immédiate par le gouvernement des salaires "afin de combler le déséquilibre toujours grandissant entre les salaires des fonctionnaires publics et ceux des employés de l'industrie".

Les fonctionnaires professionnels ont déjà reçu des augmentations de trois à quatre pour cent au début de l'année. Leur association réclame maintenant une hausse de cinq pour cent pour les employés faisant partie des catégories scientifique et professionnelle, rétroactive au 1er octobre 1966.

L'association réclame également des ajustements de deux pour cent pour l'année 1967.

Victoire des Métallos à Pointe-Noire

SEPT-ÎLES. — Les employés du bureau de la compagnie Wabush Mines, à Pointe-Noire, près de Sept-Îles, se sont prononcés dans une proportion de 64 pour cent en faveur du syndicat des métallos au cours d'un vote de représentation syndicale surveillé par la Commission des relations de travail du Québec.

La nouvelle unité de négociation des Métallos comprend environ 105 employés. La requête en accréditation a été présentée à la CRT le 15 novembre 1965. En même temps, les Métallos demandaient à la CRT de décréter un vote au scrutin secret parmi les employés concernés, alléguant des tactiques d'intimidation de la part de Wabush Mines qui, selon eux, les auraient empêchés d'obtenir la majorité exigée par le code du travail. La compagnie s'opposait aux deux requêtes alléguant certaines irrégularités dans le recrutement ainsi que l'absence de majorité.

Un communiqué des Métallos mande que:

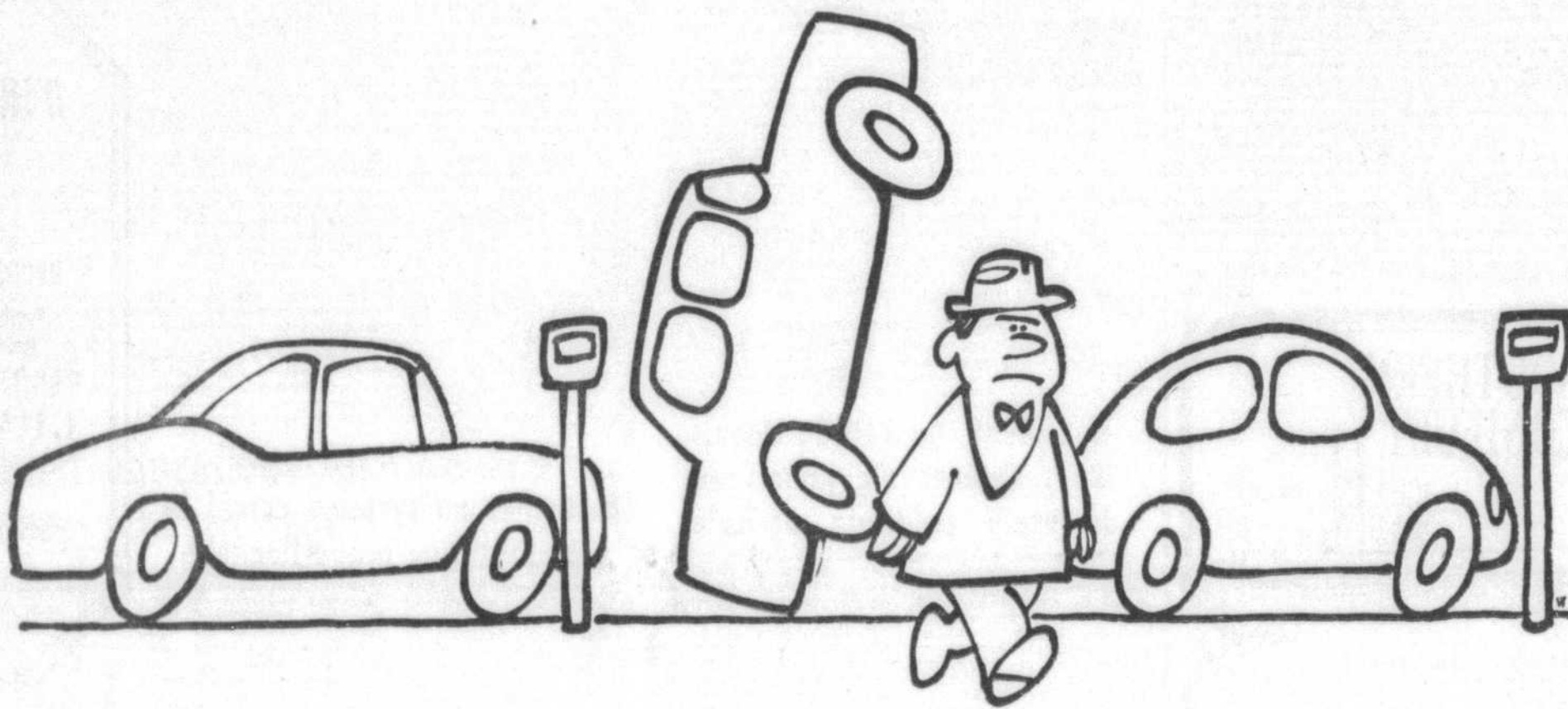
"Au cours de la campagne qui a précédé le vote, les autorités de la compagnie Wabush Mines ont écrit plusieurs lettres à leurs employés de bureau pour les exhorter à voter contre la représentation syndicale. Dans des lettres signées par le gérant général de Wabush Mines, M. H.B. Whaley, on peut lire des choses comme suit, poursuit le communiqué: "Vous n'avez pas besoin de l'union pour vous représenter auprès de la compagnie" et "Je suis convaincu que ceux d'entre vous qui sont tentés de voter le 17 novembre agiront dans leur meilleur intérêt en votant non", et "La vraie sécurité ne peut pas vous être assurée par l'union", etc."

DÉCÈS

BRASSARD — A Valleyfield, le 19 novembre 1966, à l'âge de 37 ans, est décédée garde Yolande Brassard, épouse de feu Stanislas Matton. Les funérailles auront lieu le 22 novembre. Le convoi funéraire partira des Salons de l'Alsacienne du séminaire de Valleyfield, Chemin Lacombe, pour se rendre à la cathédrale où le service sera célébré à 3 h. 30 de la au cimetière du Coteau du Lac, lieu de sépulture.

GONTHIER — Subitement à sa résidence, le 18 novembre 1966, est décédé, Henri-Germain Gonthier, époux de Nadine Rivest, et père de M. P. Gonthier (Angela), M. P. Gonthier (Georgette), Conrad et Marc. Les funérailles auront lieu lundi le 21 novembre. Le convoi funéraire partira du Salon funéraire Clarke, no 5380 rue Sherbrooke ouest, pour se rendre à l'église Ste-Catherine de Steppe où le service sera célébré à 9 h. 30. En de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Une solution dont les clients d'Avis n'ont jamais besoin.



Non, non, nous ne louons pas de motocyclettes. Nous en sommes toujours aux autos. Les Pontiac Parisienne par exemple.

Mais quand vous nous louez une auto, c'est généralement pour vous rendre plus rapidement chez vos clients.

Malheureusement en ville, ça se gâte. Car la plupart des affaires se font justement dans ce quartier où la dernière place libre pour stationner vient d'être prise sous votre nez. Et par une dame qui a simplement envie de se dégourdir les jambes.

C'est pourquoi Avis réserve du stationnement gratuit pour ses clients, au cœur même du quartier des affaires. Et ça, dans toutes les grandes cités canadiennes.

C'est simple. Arrivé en ville, vous stationnez chez Avis. En plein centre. Ainsi, pas de problèmes. Pas d'énervement. Pas de temps perdu.

De plus, en stationnant l'auto dans une de nos agences, vous nous rendez service.

En nous obligeant à faire encore plus d'efforts. Pour louer d'autres autos. Pour faire de la place à la vôtre.



Autos à louer Avis rent a car

Un Autrichien remplacera U Thant à l'ONU?

La possibilité d'une candidature autrichienne pour succéder à U Thant au poste de secrétaire général de l'ONU gagne actuellement du terrain dans les consultations diplomatiques au siège de l'organisation internationale.

Il pourrait s'agir soit du ministre actuel des affaires étrangères, M. Lujto Tomic-Sorini, soit de l'ancien ministre des affaires étrangères Bruno Kreisky, soit encore du représentant permanent de l'Autriche à l'ONU, M. Kurt Waldheim.

U Thant n'a pas encore répondu d'une manière définitive à l'appel de l'assemblée générale pour qu'il accepte un deuxième mandat, mais on prévoit d'une manière générale qu'il s'en tiendra à sa décision de se retirer à la fin de l'année. Il a promis de donner une réponse catégorique avant la fin novembre.

Les groupes africain, asiatique et latino-américain n'ont pas abandonné l'idée de présenter un candidat, mais la difficulté principale dans la recherche d'un secrétaire général, à savoir l'accord à la fois de Washington et de Moscou — pourrait être résolue par le choix d'un diplomate autrichien au cas où des personnalités présentées par d'autres groupes régionaux ne recueilleraient pas les suffrages nécessaires, pour des raisons de pays ou de personnes. Sur trois secrétaires généraux, l'ONU a eu deux Européens, Trygve Lie (Norvège) et Dag Hammarskjöld (Suède) et un Asiatique, U Thant (Birmanie).

On insiste par ailleurs dans les milieux français et francophones à l'ONU pour que le successeur éventuel de U Thant connaisse à fond la langue française.

Brésil: réconciliation de Kubitschek et Lacerda

RIO DE JANEIRO — La réconciliation publique, après onze années, de M. Juscelino Kubitschek avec M. Carlos Lacerda, a éclipsé, hier, au Brésil, les résultats des élections législatives, et a suscité des réactions allant de l'approbation à la perplexité en passant par un certain scepticisme.

Les journaux dominicaux donnent la vedette à l'entrevue de Lisbonne, dont ils publient d'amples détails, ainsi qu'au texte intégral du manifeste commun des deux leaders politiques.

Les photographies de MM. Lacerda et Kubitschek, souriant, se serrant la main, paraissent sur les premières pages de tous les quotidiens, avec des titres annonçant en gros caractères: "Juscelino et Lacerda lancent un nouveau parti."

"On croit rêver, c'est comme si l'horloge du temps était revenue en arrière", a déclaré un politicien brésilien de l'ancien parti social démocrate de M. Kubitschek, stupéfait de voir s'étaler dans la presse le portrait et les déclarations de l'ancien président, volontairement exilé depuis 1964 et officiellement mis au ban de la vie publique brésilienne par un décret le privant pour dix ans de ses droits civiques.

La surprise est d'autant plus grande que ce retour en arrière, effectué sans égard aux foudres que brandit encore, jusqu'en mars 1967, le régime sortant du maréchal Castello Branco, contre les adversaires "cassés" et ceux qui bravaient la quarantaine politique, s'accompagne d'une nouveauté assez sensationnelle. La "poignée de main" entre, au moins provisoirement, une inimitié de onze années. Mais, en fait, le projet d'un "front ample" par lequel M. Lacerda entendait joindre ses efforts à ceux de M. Kubitschek, était annoncé depuis près de trois mois.

Officiellement, le gouvernement Castelo Branco n'a pas encore réagi, mais on prévoit, dans les milieux informés, que le président sortant devra, dans les prochains jours, prendre position ouvertement

à l'égard de cet acte qui met ouvertement au défi une autorité encore fondée, jusqu'au 15 mars 1967, sur les clauses des actes institutionnels de la "révolution nationale". Dans les milieux sociaux-démocrates, liés, au Brésil, à l'ancien président Kubitschek, les réactions sont diverses. Une petite fraction de politiciens qui se montrèrent récemment très actifs, ne font pas mystère, aujourd'hui, de leur approbation totale. Mais d'autres secteurs, qui sont favorables depuis 1965 à une refonte de l'ancien parti social-démocrate autour de ses chefs de file non compromis, sans faire nécessairement appel à un Kubitschek exilé et vieillissant, se montrent perplexes.

Mise en marche de la commission franco-soviétique

MOSCOU — La "grande commission" mixte permanente de coopération économique, scientifique et technique franco-soviétique, prévue par les accords qui signa le général de Gaulle à Moscou, sera effectivement constituée et tiendra sa première session dans la deuxième quinzaine de janvier 1967: tel est le principal résultat du voyage de M. Michel Debré à Moscou, et des entretiens qu'il eut du 17 au 19 novembre, principalement avec M. Vladimir Kirilline, président du comité d'Etat pour la science et la technique, ainsi qu'avec les responsables soviétiques du plan, du commerce extérieur et de la recherche, et, hier matin, avec M. Alexei Kossyguine.

C'est M. Debré qui présidera cette grande commission pour la France, et M. Kirilline pour l'URSS, et il ne reste qu'à décider si la première session sera convoquée à Paris ou à Moscou, les sessions suivantes devant se tenir alternativement dans l'une ou l'autre capitale.

C'est sur les principes mêmes de la coopération, tels qu'ils devaient guider l'action de cette commission, qu'il s'agissait de bien s'entendre, et le ministre français de l'économie et des finances a le sentiment d'avoir fait comprendre et approuver ces principes tels qu'on les concevait du côté français.

Le Club des Hommes du YMCA
de Notre-Dame-de-Grâce
tiendra une
VENTE DE VÊTEMENTS
au YMCA
4335, ave. Hampton, N.-D.-G.
mardi, le 22 nov. 1966
de 7 hres à 9 h. 30 p.m.



George Romney

Les Américains préfèrent Romney à Lyndon Johnson

WASHINGTON — La majorité des Américains préféreraient voir George Romney, gouverneur républicain du Michigan, élu à la présidence des États-Unis en 1968 plutôt que Lyndon Johnson, tel est le résultat d'un sondage d'opinion publique effectué par Louis Harris au lendemain des élections du 8 novembre dernier.

Selon ce sondage, 54 pour cent des personnes interrogées se sont prononcées en faveur de George Romney contre 40 pour cent seulement en faveur du président Johnson, alors que lors du dernier sondage, effectué en octobre dernier, le pourcentage était 51-49 en faveur du président Johnson.

Les autres éventuels candidats républicains sont tous surclassés par le président Johnson: 54 pour cent contre 46 pour Richard Nixon, Charles Percy, gouverneur de l'Illinois, et Nelson Rockefeller, gouverneur de New York et 67 pour cent contre 33 pour Ronald Reagan, gouverneur de Californie, ce qui accorde à M. Romney plus de chances d'être élu à la Maison-Blanche que n'en a jamais eu un candidat républicain depuis le président Eisenhower.

Ce même sondage d'opinion publique révèle d'autre part que 70 pour cent des électeurs républicains estiment maintenant qu'un candidat de leur parti pourrait être élu président en 1968, contre 54 pour cent seulement il y a deux mois.

Moscou opposé à l'adhésion de Vienne à la CEE

VIENNE — A la veille de son retour à Moscou, M. Nicolas Podgorny, président du présidium du Soviet suprême, a exprimé à nouveau l'hostilité de l'Union soviétique à l'entrée de l'Autriche dans le Marché commun.

Dans une interview télévisée, M. Podgorny a notamment déclaré: "On nous a beaucoup parlé d'un accord éventuel avec la CEE. Nous avons dit, en toute sincérité, qu'à notre avis un arrangement avec le Marché commun, sous quelque forme que ce soit, impliquerait pour l'Autriche non seulement des liens économiques mais aussi des engagements politiques. Nous avons estimé nécessaire de souligner à nouveau ce fait. En revanche, l'Autriche peut compter sur l'Union soviétique pour appuyer en ce qui concerne le raffermissement de sa politique de neutralité."

Togo: le président limoge son cabinet

LOME. — Tous les membres du gouvernement togolais ont été démis de leurs fonctions par M. Grunitzky, président de la République. Seuls restent en fonction le président et M. Meatchi, vice-président de la République.

Le président togolais qui a annoncé sa décision à la presse hier, à l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire, a précisé que les ministres continueraient à assurer l'intérim, en attendant la formation d'un nouveau gouvernement dans les prochains jours. Ce nouveau cabinet fera notamment appel à des personnalités de l'opposition togolaise, parti de l'ancien président Olympio. Le président a ajouté qu'il ferait appel à des personnalités ayant une étiquette politique véritable.

BELFAST (Irlande du Nord) — Le capitaine Terence O'Neill, premier ministre de l'Irlande du Nord, âgé de 52 ans, a été hospitalisé dimanche soir à Ballymena pour être opéré d'une hernie. Il restera à l'hôpital une dizaine de jours.

ZURICH — Par 107,773 'non' contre 93,273 'oui', les électeurs du canton de Zurich ont refusé d'octroyer aux Suisses établis dans le canton le droit de vote et d'éligibilité. La ville de Zurich a accepté le projet. En 1959, les voix se décomposaient comme suit: 126,670 'non' et 71,859 'oui'.

France: le parti radical s'éloigne de Mitterrand et se rapproche du centre

MARSEILLE — A quatre mois des élections législatives, l'alliance électorale anti-gaulliste des gauches communiste et non communiste en France paraît à nouveau compromise: c'est la première conclusion du congrès que le plus ancien parti politique français, le parti radical, vient de tenir, à Marseille.

Ce parti, qui fut le principal parti de gouvernement français avant la guerre de 1940 et dont l'importance déclina depuis 1950, constitue aujourd'hui, aux côtés des clubs de gauche et du parti socialiste, l'aile droite de la fédération de la gauche non communiste créée en octobre 1965. Le leader de cette fédération, François Mitterrand, 50 ans, fut, comme adversaire du général de Gaulle aux dernières élections présidentielles de décembre 1965, soutenu par les communistes. Il tente, depuis cette date, de prolonger l'alliance électorale qui lui valut d'obtenir contre l'actuel chef de l'Etat 45 p.c. des suffrages des Français.

Or, si les clubs et le parti socialiste viennent de lui donner "le feu vert" pour une relance des conversations avec les communistes à l'issue de leurs congrès successifs des 30 octobre et 9 novembre, le parti radical, lui, vient de répondre à Marseille d'une tout autre manière: sous l'oeil d'Edouard Daladier, 83 ans, ancien président du conseil à l'époque de Munich et de la déclaration de guerre, les éléments modérés du parti, dirigés par l'ancien président du conseil Félix Gaillard, 46 ans, l'ont nettement emporté sur les éléments gauchistes. L'unité tactique des gauches non communiste et communiste est ainsi remise en cause et la survie même de cette précaire fédération de la gauche se trouve, pour beaucoup d'observateurs, posée depuis hier.

Comme il l'indique dès hier matin dans l'éditorial de son "organe", "L'Humanité - Dimanche", le parti communiste ne peut accepter de voir glisser la fédération sur cette pente modérée où l'entraînent les radicaux, et qui mène tout droit à l'alliance électorale avec le centre droit du jeune leader démocrate-chrétien Jean Lecanuet.

Aux yeux du parti communiste, en effet, Jean Lecanuet est "tout aussi réactionnaire que le gaullisme en politique intérieure", mais il est jugé pire (Atlantisme-Europe) en politique extérieure.

En fait, la Fédération de la gauche non communiste se trouve victime de la diversité de ses électeurs. Un récent sondage indique que 38% des électeurs de la Fédération sont favorables à l'alliance avec le

P. C., que 43% y sont défavorables et 19% sans opinion.

Quant au parti radical, il se montre irrésistiblement attiré par le centre, axe profond de toute majorité en France depuis 30 ans, et où se situe un électoral flottant et peu politisé estimé à 31% du corps électoral. Cet électoral est actuellement aux trois quarts acquis au gaullisme.

C'est cette forteresse politique changeante et essentielle que les radicaux voudraient reprendre au général de Gaulle ou à ses successeurs. Ils ne croient pas profondément à la possibilité d'entente avec les communistes. A ce titre, ils affaiblissent la position de François Mitterrand comme leader de l'opposition anti-gaulliste.

Ils préparent consciemment les voies d'une nouvelle opération de l'opposition anti-gaulliste qui partirait non plus de la gauche mais du centre.

Mystère sur l'arrestation de Komarek en Tchéco'vaquie

PRAGUE — Le mystère continue à planer sur les circonstances dans lesquelles l'"agent secret" Vladimir Komarek, ressortissant américain d'origine tchécoslovaque, a été arrêté le 31 octobre dernier par la Sûreté tchécoslovaque. Un communiqué publié le 3 novembre à Prague accusait Komarek, qui avait quitté clandestinement son pays en 1948, d'avoir créé en Tchécoslovaquie un service de renseignement à la solde de l'étranger. Ce service aurait reçu pour mission d'organiser sur place des groupes chargés de combattre le régime actuel.

Selon des renseignements recueillis à Prague, Komarek serait parvenu à organiser après 1948, en territoire tchécoslovaque, des "groupes de diversion" dont il confia la direction à un certain Josef Pavelka de Prague. Ces groupes, largement pourvus en moyens financiers, disposaient d'armes et avaient

pour instruction de s'en servir en toutes occasions. Les renseignements qu'ils devaient recueillir étaient transmis à l'étranger au moyen d'un code, par l'intermédiaire d'une citoyenne tchécoslovaque, Maria Hufova.

Vers la fin de l'année 1950, en tentant de faire passer clandestinement des citoyens tchécoslovaques en Allemagne fédérale, une patrouille frontalière tchécoslovaque dont un des membres fut tué au cours de la fusillade qu'il s'ensuivit. Josef Javelak qui commandait ce groupe et 28 de ses hommes furent arrêtés mais Komarek parvenait à s'enfuir.

Il faudra attendre le jugement de Komarek pour faire la lumière sur les circonstances de son arrestation.



HONG KONG — Toutes les œuvres du président Mao Tsé-Toung bénéficient depuis samedi de la franchise postale au départ de Canton, annonce la presse chinoise de Hong Kong, citant le "Quotidien des gardes rouges" de Canton. Cette mesure prise "en haut lieu", précise le journal des gardes rouges, permettra de diffuser d'une manière rapide et efficace la pensée de Mao Tsé-Toung. Tous les colis portant la mention "Oeuvres de Mao" devront être manipulés avec soin et expédiés avec la plus grande diligence.

ROME. — Une nouvelle formation politique, le Mouvement des socialistes autonomes, a été constituée dimanche à Rome par des membres du Parti socialiste italien (PSI) et du Parti socialiste démocratique italien (PSDI), qui n'avaient pas adhéré à l'unification socialiste. Cette opération avait abouti le 30 octobre dernier à la fusion des deux partis socialistes en un Parti socialiste unifié (PSU).

MADRID — On dément formellement, dans les milieux bien informés de Madrid, les nouvelles publiées à l'étranger et selon lesquelles le général Franco aurait l'intention de désigner mardi devant les Cortes, le prince Alfonso de Bourbon-Dampierre, fils du duc de Ségovie, comme son successeur. On souligne en effet que la réforme constitutionnelle qui sera présentée aux Cortes par le général Franco constitue un ensemble de lois organiques qui n'ont rien à voir avec la désignation d'un successeur éventuel.

Selon les mêmes milieux, ces lois organiques institueront la séparation des fonctions de chef de l'Etat et de chef de gouvernement, réformeront les Cortes et "institutionnalisent" les organismes supérieurs de l'Etat.

La désignation éventuelle d'un successeur du général Franco n'interviendra éventuellement que plus tard, déclare-t-on dans les milieux bien informés.

Londres confierait bientôt à l'ONU le problème rhodésien

NATIONS UNIES — La Grande-Bretagne demandera au Conseil de sécurité de reprendre l'examen de la situation en Rhodésie du sud au mois de décembre si les conversations en cours entre le gouvernement de Londres et le régime de M. Ian Smith n'ont abouti d'ici là à des résultats compatibles avec les décisions de la dernière conférence du Commonwealth, apprend-on à l'ONU.

Des consultations sont déjà en cours entre Londres et plusieurs capitales en prévision de cette éventualité.

L'assemblée générale vient déjà d'adopter deux résolutions demandant à la Grande-Bretagne d'utiliser tous les moyens, force comprise, pour mettre fin au "régime illégal, raciste et minoritaire" de M. Smith.

Ces résolutions ne constituent que des "recommandations" sans caractère obligatoire. Le gouvernement britannique a manifesté à plusieurs reprises sa volonté d'appliquer des sanctions de plus en plus strictes contre le régime de M. Smith, sans cependant aller jusqu'à un recours à la force.

LE CADEAU

pour toute la famille

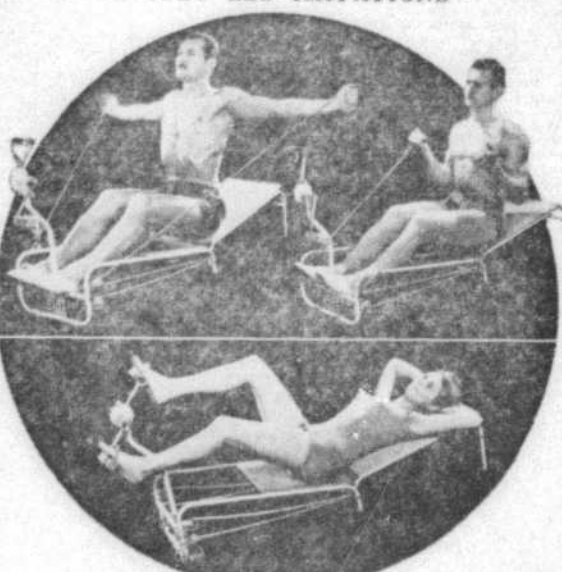
Faites confiance à l'inventeur de la position déclinée

Adams - TRAINER

le champion du monde des appareils de culture physique chez soi

Au prix maintenu de \$150 Pédalier garanti à vie

"EVITEZ LES IMITATIONS"



Pour obtenir la luxueuse brochure, retournez ce bon à: UNIVERSPORT INC., 1335, boul. Ste-Foy, Cité Jacques-Cartier — Tél.: 679-1500.

NOM et PRENOM
ADRESSE
VILLE TEL.
Appareils en démonstration et en vente:

A MONTREAL:
DAN MURRAY, 330 est. rue Crém., Montréal — Tél.: 841-7238
CHEVRIER & FILS, 175, rue St-Jacques, Ville St-Pierre
DUPIRE & FILS, 861 est. rue St-Catherine, Montréal
GAGNON SPORT, 725, rue St-Hubert, Montréal — Tél.: CR, 3-1578
PASCAL HARDWARE, boul. Taschereau, Greenfield Park
JACQUES VANASSE, 518 est. Henri-Bourassa, Montréal

A TRAVERS LE CANADA:
St-Hyacinthe: DENYS DEJORDY, 229 Montcalm — Tél.: 773-8744
Drummondville: BERGERON SPORT, 452 St-Maurice — Tél.: 472-3211
Québec: PALAIS DES SPORTS, 336, rue de l'Église
NAP. COTE SPORT, 274 est. St-Joseph — Tél.: 529-5187
Victoriaville: PATRY & THERRIEN, 181 est. Notre-Dame — Tél.: 752-2511
Granby: HEROUX SPORTS, 438 rue Principale
Joliette: GUILLET SPORTS, 541, rue Manseau — Tél.: 752-2511
Beaudry: BEAUDRY SPORT, rue St-Antoine
Sherbrooke: CODERRE, 20 Wellington
Valleyfield: BESNER, 18 Nicholson — Tél.: 861-5182
Chicoutimi: MARCHAND ET FRERES, 67, rue Racine
Rimouski: NORDET SPORT, 200, rue St-Germain
SPORT ADUT ENRG, 40 Cathédrale
Rouyn: VACHON CAMPING, 22 est. Perreault — Tél.: 742-3467
Beauce: FERRONNIE BLAIS INC., 65, Laval, Lac Beauport — 583-0708
St-Jean: MARTIN SPORT, 67 St-Jacques — Tél.: 346-6345
Trois-Rivières: P.A. GOUIN, 7, boul. des Forges
MÉNARD SPORTS, 480, boul. Royal

Partez le matin dans le
Rapido
et dînez à Toronto

Départ de la gare Centrale tous les jours à 0800 h (8h a.m.) et de Dorval à 0822 h (8h22 a.m.). Durée du parcours: 4h 59 min. Voitures coach et voitures-salons spacieuses. Service complet de repas. Billet simple en voiture coach les jours de départ. Tarif Rouge: \$2.20. Pour de plus amples renseignements sur le service Rapido vers Toronto et vers Québec, communiez avec votre Agent de voyage agréé par le CN ou un bureau des ventes voyageurs du CN.

CN

NOUS PAVONS
\$X¹/₂
D'INTÉRÊT SUR LES DÉPÔTS DE 5 ANS
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
909 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 866-9641

VOUS POUVEZ UTILISER CE COUPON ET LE POSTER AVEC VOTRE CHÈQUE À L'UN DE NOS BUREAUX.

Ci-inclus mon chèque au montant de \$..... (minimum \$1,000.00) pour lequel, vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

NOM DE
NO RUE
VILLE
SIGNATURE DATE

19-21-11-66

La consommation mondiale de papier et de carton augmente constamment

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Nos filatures canadiennes de textile, plus actives

Les filatures canadiennes de textile ont entamé 42.982 balles de coton brut en octobre, comparativement à 40.417 pour le mois correspondant l'an dernier.

En rendant ces statistiques publiques, l'Institut Canadien des Textiles rapportait également que le total cumulé pour les dix premiers mois de l'année courante était de 352.270 balles (300 livres chacune) au regard de 387.772 pour la même période en 1965. L'explication de cette baisse serait la grève de cinq mois dans certaines filatures.

Trust Royal ouvrira demain deux bureaux à Toronto

On annonce aujourd'hui que deux nouveaux bureaux du Trust Royal ouvriront leurs portes à Toronto le mardi, 22 novembre.

L'un sera situé au centre d'achats Humberston dans l'ouest de la ville, l'autre, à l'intersection des rues Yonge et Eglinton. Les deux bureaux offriront un vaste choix de services fiduciaires comprenant l'exécution testamentaire, l'administration, la gestion de placements et l'épargne.

M. R. B. Jones, ancien contrôleur de la succursale de Toronto assumera la gerance du bureau situé à l'intersection des rues Yonge et Eglinton, et M. Douglas McDonald auparavant gérant du Service d'épargne de la succursale de Toronto, aura la gerance du bureau du centre d'achats Humberston.

La Compagnie Trust Royal est établie à Toronto depuis 1907. Sa succursale se situe au 66 ouest, rue King.

Thetford Mines a adjugé une émission de \$400.000, à 6%, série 20 ans

La cité de Thetford Mines, comté de Mégantic, a vendu, récemment, à un syndicat formé de Greenfields Inc., La Banque Canadienne Impériale de Commerce, à un prix de 90.512, \$400.000, de titres à 6% remboursables en série en 20 ans. À ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 7.4568%.

Date du 1er novembre 1966, les nouvelles obligations échoient en série du 1er novembre 1967 au 1er novembre 1986 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour des travaux d'égouts, d'égouts, de voirie, poste de police et pompier etc., et pour fins industrielles.

L'évaluation imposée de la cité, pour 1966, s'élève à \$38.228.102. Le 31 décembre 1965, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$3.321.650. L'an passé, la population de la cité était de 21.149 ans.

Encore une compagnie américaine, en train de développer une propriété minière canadienne

En vertu d'un accord en date du 1er juin 1966, Devil's Elbow Mines Limited a consenti à The Hanna Mining Company, de Cleveland, E.U. le droit d'explorer et de développer 81 claims miniers, (environ 3.600 acres) situés dans le comté de Northumberland, dans la paroisse de Northend dans la région de Bathurst, au N-B. L'accord stipule qu'Hanna pourra gagner un intérêt indivis de 50% dans la propriété, après avoir dépensé \$60.000 en travaux d'exploration sur lesdits claims, et si elle y dépense une somme globale de \$80.000, elle pourra acquérir un intérêt indivis équitable de 60% dans la même propriété. Advenant l'incorporation d'une nouvelle compagnie, Devil's Elbow recevra 10% de toutes les actions de capital-actions émises de la nouvelle compagnie, et elle aura le droit de souscrire à 30% additionnel du capital-actions de dite nouvelle compagnie. Hanna souscrira jusqu'à 80% du stock émis de la nouvelle compagnie. Hanna et Devil's Elbow compteront des représentants au sein du conseil d'administration de la nouvelle entreprise. A ce jour, Hanna a dépensé \$60.000 en travaux d'exploration, sur les propriétés mentionnées ci-dessus.

On se plaint quotidiennement dans les journaux, etc., que notre économie est en train de passer aux mains des Américains et presque à chaque jour il est annoncé l'absorption d'intérêts canadiens par des intérêts américains.

MARCEL CLEMENT

Rapports financiers

Jockey Club Ltd., 5 cents l'action ordinaire, 15 décembre inscription le 30 novembre; 13 cents l'action privilégiée à 6 p.c., série A; 15 cents l'action privilégiée à 5 1/2 p.c., série B; 14 cents l'action privilégiée à 5,60, 13 janvier, inscription le 30 décembre.

Lakehead Natural Gas Ltd.,

27 cents, 15 décembre, inscription le 1er décembre.

Yellowknife Bear Mines Ltd., 4 cents, 22 décembre, inscription le 1er décembre.

Dominion Scottish Investment Ltd., 7 cents, plus 10 cents supplémentaires, 30 décembre, inscription le 16 décembre.

Industrial Minerals of Canada Ltd., pour les 9 mois se ter-

NOMINATION CHEZ DOMTAR



J. G. Langley

Domtar Pulp & Paper Ltd. annonce la nomination de M. John G. Langley au poste de vice-président. Les nouvelles fonctions de M. Langley seront celles de vice-président et de directeur de la papeterie de la division Howard Smith de Domtar Pulp & Paper Ltd., à Cornwall, où il aura ses bureaux. M. Langley est entré à la compagnie en 1947; il a occupé différents postes dans les services de production et d'administration avant d'être nommé vice-président.

Rapports miniers

Corbeau Mines (Quebec) Ltd.

Dans le trimestre terminé le 30 septembre 1966, la mine Norbeau, située dans la région de Hochéouan, a réalisé un profit d'exploitation de \$207.038 comparativement à \$207.887 dans la même période de 1965. La production, y compris l'aide fédérale, a rapporté \$365.259 contre \$435.619.

Pour les neuf premiers mois de l'année courante, le profit brut s'établit à \$432.024 au regard de \$620.475 en 1965.

East Malartic Mines

Pour les neuf premiers mois de 1966, le profit brut de East Malartic Mines Ltd. accuse une forte augmentation sur l'an dernier; il se chiffre à \$268.043 comparé à \$91.937. La production de lingots est passée de \$2.353.279 à \$2.411.484.

Le profit brut du troisième trimestre ressort à \$107.870 contre \$110.158 en 1965.

Barnat Mines Ltd.

Dans les neuf premiers mois de l'année courante, le profit d'exploitation de Barnat Mines Ltd. s'est élevé à \$163.245 au regard de \$228.934 en 1965; la production a légèrement diminué, soit de \$1.866.300 à \$1.754.900. Pour le troisième trimestre, le profit brut est de \$58.800 comparativement à \$96.470 en 1965; la production est stable à \$578.000.

minant le 30 septembre 1966: \$516.253 au regard de \$308.264 en 1965.

Selon Abitibi Paper Co.

TORONTO — La consommation mondiale de papier et de carton augmente constamment, et les producteurs européens manquent de pâte économique, ce qui gêne leur croissance. Cette situation sera particulièrement avantageuse pour le secteur des pâtes et des papiers du Canada; c'est ce qu'a déclaré ce jour-ci M. Paul E. Roberts, président d'Abitibi Paper Company Ltd.

"D'après les prévisions actuelles, la consommation mondiale de papier et de carton augmentera en moyenne de 5 pour cent par an au cours des quinze prochaines années", a déclaré M. Roberts lors d'une conférence qu'il a prononcée devant la société des analystes financiers de Toronto. "Ce pourcentage représente en moyenne une augmentation annuelle de plus de six millions de tonnes, dont 700.000 tonnes pour le papier journal."

M. Roberts a ajouté que ces chiffres étaient "conservateurs" et que, de l'avis des experts, la consommation mondiale de papier journal augmentera d'environ un million de tonnes par an au cours des trois prochaines années.

M. Roberts s'est déclaré convaincu que le Canada pourrait accaparer à son profit la majeure partie de cette augmentation, car l'Europe souffrirait d'une pénurie de pâte à papier, alors que le Canada dispose au contraire de réserves de bois suffisantes pour augmenter sa production.

Faisant un rapide survol de la situation actuelle de l'industrie des pâtes et des papiers, M. Roberts a signalé qu'en 1966, comme en 1965, la consommation de papier a augmenté dans une plus forte proportion que la capacité de production. Les producteurs canadiens travaillent à 95 p.c. de leur pleine capacité et leur chiffre d'affaires global pour les neuf premiers mois de l'année dépasse de 9.6 p.c. celui

de la période correspondante de l'année dernière. A la compagnie Abitibi, cette augmentation a atteint 10 p.c.

Même si le Canada ne fait que conserver sa part actuelle du marché pour la pâte kraft (une pâte dont les fibres ont une grande résistance), il devra augmenter sa production annuelle de 5.4 millions de tonnes d'ici 1975. Or, les projets d'aménagement déjà annoncés par les fabricants canadiens suffiront à assurer une augmentation de 4.9 millions de tonnes dans la production; la capacité de production sera donc supérieure à la demande pendant quelques années d'ici 1975.

Dans la catégorie des papiers fins, les entreprises canadiennes fabriquent une gamme très vaste de produits, et particulièrement des papiers à imprimer et à écrire et des papiers très variés utilisés à des fins artistiques et commerciales. "Dans ce domaine", a déclaré M. Roberts, "la production est destinée presque exclusivement au marché domestique par suite des droits de douane imposés par l'étranger. La consommation canadienne augmente depuis quelques années à un taux de 3.9 pour cent par an. Tout porte à croire que ce taux d'accroissement se maintiendra d'ici 1975."

Parlant de la diversification croissante des activités de sa compagnie, M. Roberts a déclaré: "L'un des principaux avantages éventuels de cette diversification est que beaucoup de nos produits, bien que conçus pour remplir un besoin et satisfaire un marché précis, peuvent s'adapter à bien d'autres utilisations. Nous ne sommes pas les seuls à rechercher ces nouvelles applications; nos clients le font aussi; en créant de nouveaux marchés pour leurs produits, ils créent de nouveaux débouchés pour les nôtres."

potins financiers

Les pétroles de l'ouest canadien se sont particulièrement distingués par leur fermeté la semaine dernière sur nos Bourses de Montréal et de Toronto.

Selon M. Etienne Crevier, L.L.D., M. Comm., F.I.A.C., président de La Prévoyance et nouveau président de l'Institut d'Assurance du Canada, "cet organisme est appelé à aller de l'avant et il ajoutait au banquet des assureurs, tenu au Mont-Royal ces jours-ci, qu'il espère qu'ils seront de plus en plus nombreux ceux des autres provinces de l'ouest canadien qui suivront les cours d'intérêts de la Province de Québec, etc., d'autant plus que son programme éducatif est à la page."

Selon un récent bulletin de Kippen & Company Inc. "les valeurs mobilières laissent voir de bonnes recettes devraient être réalisées, probablement vu rétro, et le marché des obligations pourrait bien connaître un virement et, enfin, maints stocks constituent des achats comme placements à

longs termes. Il importe, toutefois, de ne pas perdre de vue que le marché est très sélectif et qu'il ne faudrait pas se départir d'une saine attitude de prudence."

M. Michel Bélanger, sous-ministre au département du commerce et de l'industrie du Québec, adressera la parole ce midi devant les membres de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Canada-Israël, réunis au Seaway Motor Inn, rue Guy.

La CMC ou Canadian Management Centre of the American Management Association, Inc., tiendra, demain et après-demain une assemblée d'orientation à l'Hôtel Sheraton-Mont-Royal. Il y sera question de l'amélioration des talents directeurs des nouveaux et futurs directeurs.

Comme nos valeurs boursières n'ont cessé de baisser durant les deux dernières semaines et comme Wall Street n'a pas clôturé à son plus bas durant la dernière séance, certaine résistance semble possible aujourd'hui.

Les détenteurs d'actions ordinaires de Min-Ore Mines Ltd. inscrits le 21 novembre 1966, auront le privilège de souscrire, au prix de 15 cts l'action, à des actions ordinaires additionnelles, à raison de 1 action nouvelle pour chaque 10 actions détenues. Les droits expireront à la fermeture des affaires le 14 décembre 1966. Les actions se vendront ex-dividende tant par action, aujourd'hui.

Les entreprises suivantes se vendront ex-dividende tant par action, aujourd'hui:

Famous Players Canadian Corporation Limited, action ordinaire, 27 1/2 l'action, extra, 10 cts par action;

Sogemins Limited, action ordinaire, 65 cts l'action.

Jeu de cette semaine, Hydro Exploration réunira ses actionnaires en assemblée à Toronto.

C'est vendredi de cette semaine qu'Agassiz Mines tiendra l'assemblée de ses actionnaires à Winnipeg.

Les droits de Waite Dufault leur permettant de souscrire à de nouvelles actions, à raison de 1 pour 3, pourront être exercés par les détenteurs inscrits dans ses livres à la fermeture des affaires aujourd'hui.

Les détenteurs d'actions de Les Distilleries Melchers Ltée, inscrits dans ses livres aujourd'hui, participeront au dividende de 20 cts l'action, déclare récemment.

A partir du 21 novembre 1966, tous défauts de livraison des actions ordinaires de Brinton Carpets Limited doivent être consentis et signés par le livreur receveur avant leur livraison à la Chambre de Compensation. Les parties, désireuses de profiter de l'offre effectuée par Armstrong Cork Canada Limited, doivent effectuer leurs achats les 29 et 30 novembre 1966, ainsi que le 7 décembre de la même année sur une base de livraison au comptant. L'offre expirera à la fermeture des affaires le 7 décembre 1966.

MacKinnon Structural Steel réunira ses actionnaires jeudi de cette semaine dans notre ville.

Nomination au Trust Royal



M. J. A. Burleton

La Compagnie Trust Royal annonce la nomination de M. John A. Burleton au poste de directeur du service des fiduciaires corporatives, à la succursale de Montréal. M. Burleton était auparavant directeur adjoint du service des caisses de retraite.



LA CIE LTEE DOMINION CORSET

Avis est donné qu'un dividende de \$0.15 par action pour chaque action ordinaire de la Compagnie, d'une valeur au pair de \$4.00, émises et en circulation, soit payé aux détenteurs enregistrés le 16 décembre 1966; ce dividende sera payable le 21 janvier 1967.

Par ordre du conseil d'administration
MAURICE GODBOUT, C.A.
Secrétaire-Trésorier

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Avis d'assemblée générale annuelle

L'ASSEMBLEE générale annuelle des actionnaires de La Banque Provinciale du Canada se tiendra en l'hôtel Reine-Elizabeth (Salon Marquette), 900 ouest, rue Dorchester, Montréal, Canada, le mardi 13 décembre 1966, à onze heures du matin, aux fins d'élire les administrateurs et de délibérer sur toutes autres questions du ressort de l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration,
Le Gérant général,
LEO LAVOIE
Montréal, le 28 septembre 1966.

Dividendes

Greyhound Lines of Canada Ltd., 22 1/2 cents, 30 décembre, inscription le 1er décembre.

Dale Ross Holdings Ltd., 15 cents l'action ordinaire, 15 cents l'action privilégiée, 15 décembre, inscription le 23 novembre.

Grafton's Ltd., 25 cents l'action de classe A, 10 cents l'action ordinaire, 15 décembre, inscription le 1er décembre.

Molson Breweries Ltd., 16 cents l'action de classe A, 16 cents l'action de classe B, 19 décembre, inscription le 30 novembre.

Home Oil Co. Ltd., 17 1/2 cents l'action privilégiée de classe A, 17 1/2 cents l'action ordinaire de classe B, et 15 cents supplémentaires, 1er janvier, inscription le 30 novembre.

Central Del Rio Oils Ltd., 7 cents supplémentaires, 15 décembre, inscription le 17 novembre.

Maritime Telegraph and Telephone Co. Ltd., 27 1/2 cents, 16 janvier, inscription le 20 décembre.

NOMINATION CHEZ MORGAN, OSTIGUY & HUDON LTEE



M. René-A. Fugère

Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée, courtier en valeurs mobilières, annonce que M. René-A. Fugère s'est joint à la firme et a été nommé représentant agréé.

CONSULTAS INC.

CONSEILLERS EN PLANIFICATION ADMINISTRATIVE - ECONOMIQUE - TECHNIQUE

1015, rue St-Alexandre (710) 235, rue Dufferin

Montréal: 861-2364
Sherbrooke: 567-5279

ESPACE DE BUREAUX A LOUER

à 225 ouest, rue Saint-Jacques

2,500 pi. car. par étage, excellentes conditions, bureaux rénovés, air climatisé, à l'épreuve du feu, ascenseur, service de réceptionnistes, service bancaire, voûtes disponibles pour locataires et autres avantages.

Communiquer avec

M. Guy Valiquette — 842-1161

COMPAGNIE DE FIDUCIE PRÊT ET REVENU

UNE COMPAGNIE DE FIDUCIE

recherche les services d'une personne dynamique pour établir son service d'immeubles

- Le candidat, en plus d'être bilingue, doit posséder une expérience dans l'achat, la vente et l'administration d'immeubles.
- Toute application sera traitée confidentiellement.
- Fournir "curriculum vitae."

Ecrire à: CASE 149, "LE DEVOIR," MONTREAL

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

COMPTABLES AGRÉÉS

ont le plaisir de faire part que leurs bureaux sont désormais situés au:

360 ouest, rue St-Jacques, Montréal, P.Q.

Suite 567

849-8331

VOLS SUPPLEMENTAIRES

NORDAIR

SERVICE COMPLET ET CONFORT... QUATRE VOLS QUOTIDIENS VERS L'EST ET L'OUEST ENTRO

HALIFAX, MONTREAL, TORONTO, WINNIPEG... avec correspondances pour l'ouest, le nord et le sud (Sièges disponibles sans réservations sur la plupart des vols)

VERS L'OUEST

Vols No. Fréquence	NO-29 Quotidien	NO-30 Quotidien	NO-31 Quotidien	NO-32 Quotidien
Heure	Heure	Heure	Heure	Heure
Halifax Dép.				
Montréal Arr.				
Montréal Dép.	0700	0830	1450	1700
Toronto Arr.	0900	1015	1635	1900
Toronto Dép.				
Winnipeg Arr.			1420	

VERS L'EST

Vols No. Fréquence	NO-29 Quotidien	NO-30 Quotidien	NO-31 Quotidien	NO-32 Quotidien
Heure	Heure	Heure	Heure	Heure
Winnipeg Dép.				
Toronto Arr.				
Toronto Dép.		1000	1735	2000
Montréal Arr.		1200	1910	2200
Montréal Dép.	0730			
Halifax Arr.	1050			

(Avec correspondance entre Halifax et Terre-Neuve.)

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU APPELEZ NORDAIR:

636-3505

Sommaire des transactions effectuées au cours de la semaine dernière à la Bourse de Toronto

(Suite de la page 13)	NOV 18	NOV 19	NOV 20	NOV 21	NOV 22	NOV 23	NOV 24	NOV 25	NOV 26	NOV 27	NOV 28	NOV 29	NOV 30	NOV 31	NOV 32	NOV 33	NOV 34	NOV 35	NOV 36	NOV 37	NOV 38	NOV 39	NOV 40	NOV 41	NOV 42	NOV 43	NOV 44	NOV 45	NOV 46	NOV 47	NOV 48	NOV 49	NOV 50	NOV 51	NOV 52	NOV 53	NOV 54	NOV 55	NOV 56	NOV 57	NOV 58	NOV 59	NOV 60	NOV 61	NOV 62	NOV 63	NOV 64	NOV 65	NOV 66	NOV 67	NOV 68	NOV 69	NOV 70	NOV 71	NOV 72	NOV 73	NOV 74	NOV 75	NOV 76	NOV 77	NOV 78	NOV 79	NOV 80	NOV 81	NOV 82	NOV 83	NOV 84	NOV 85	NOV 86	NOV 87	NOV 88	NOV 89	NOV 90	NOV 91	NOV 92	NOV 93	NOV 94	NOV 95	NOV 96	NOV 97	NOV 98	NOV 99	NOV 100	NOV 101	NOV 102	NOV 103	NOV 104	NOV 105	NOV 106	NOV 107	NOV 108	NOV 109	NOV 110	NOV 111	NOV 112	NOV 113	NOV 114	NOV 115	NOV 116	NOV 117	NOV 118	NOV 119	NOV 120	NOV 121	NOV 122	NOV 123	NOV 124	NOV 125	NOV 126	NOV 127	NOV 128	NOV 129	NOV 130	NOV 131	NOV 132	NOV 133	NOV 134	NOV 135	NOV 136	NOV 137	NOV 138	NOV 139	NOV 140	NOV 141	NOV 142	NOV 143	NOV 144	NOV 145	NOV 146	NOV 147	NOV 148	NOV 149	NOV 150	NOV 151	NOV 152	NOV 153	NOV 154	NOV 155	NOV 156	NOV 157	NOV 158	NOV 159	NOV 160	NOV 161	NOV 162	NOV 163	NOV 164	NOV 165	NOV 166	NOV 167	NOV 168	NOV 169	NOV 170	NOV 171	NOV 172	NOV 173	NOV 174	NOV 175	NOV 176	NOV 177	NOV 178	NOV 179	NOV 180	NOV 181	NOV 182	NOV 183	NOV 184	NOV 185	NOV 186	NOV 187	NOV 188	NOV 189	NOV 190	NOV 191	NOV 192	NOV 193	NOV 194	NOV 195	NOV 196	NOV 197	NOV 198	NOV 199	NOV 200	NOV 201	NOV 202	NOV 203	NOV 204	NOV 205	NOV 206	NOV 207	NOV 208	NOV 209	NOV 210	NOV 211	NOV 212	NOV 213	NOV 214	NOV 215	NOV 216	NOV 217	NOV 218	NOV 219	NOV 220	NOV 221	NOV 222	NOV 223	NOV 224	NOV 225	NOV 226	NOV 227	NOV 228	NOV 229	NOV 230	NOV 231	NOV 232	NOV 233	NOV 234	NOV 235	NOV 236	NOV 237	NOV 238	NOV 239	NOV 240	NOV 241	NOV 242	NOV 243	NOV 244	NOV 245	NOV 246	NOV 247	NOV 248	NOV 249	NOV 250	NOV 251	NOV 252	NOV 253	NOV 254	NOV 255	NOV 256	NOV 257	NOV 258	NOV 259	NOV 260	NOV 261	NOV 262	NOV 263	NOV 264	NOV 265	NOV 2
-----------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	-------

(Cours fourni par
Presse Canadienne)

(Suite à la page 12)

Ligue Nationale

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Chicago	12	8	2	2	48	27	18
Toronto	14	4	3	7	34	36	15
Boston	13	5	5	3	36	41	13
New York	15	4	6	5	43	43	13
Montréal	12	5	6	1	26	34	11
Détroit	14	4	8	2	43	49	10

HOCKEY

Se victoire des Bruins

LIGUE NATIONALE

Montréal 2 New York 1
Detroit 2 Boston 5
Toronto 2 Chicago 2

LIGUE AMERICAINE

Cleveland 3 Québec 3
Hershey 6 Springfield 1
Baltimore 2 Buffalo 9
Rochester 2 Providence 1

LIGUE PROVENÇALE SENIOR

Sherbrooke 2 Victoriaville 2
St-Hyacinthe 5 Drumville 3

LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO

Oshawa 2 Kitchener 6
Hamilton 2 St-Catharines 2
Montréal 2 Toronto 4

LIGUE JUNIOR "A" QUÉBEC

Québec 0 Sorel 2
Tr-Rivières 1 Sherbrooke 5
Shawinigan 1 Treford 5

LIGUE METRO "A"

Laval 6 Verdun 4
Mir-Nord 3 St-Jérôme 5
National 4 Rosemont 4

LIGUE METRO "B"

Outremont 2 Mont-Royal 3
St-Laurent 6 Verdun 3
Mir-Nord 2 LaSalle 7
Rosemont 1 Immaculée 7

SAMEDI

LIGUE NATIONALE

Montréal 1 Toronto 5
New York 3 Boston 3
Detroit 2 Chicago 7

LIGUE AMERICAINE

Buffalo 2 Cleveland 9
Baltimore 3 Hershey 6
Providence 3 Pittsburgh 8
Rochester 5 Springfield 5

LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO

Hamilton 5 Oshawa 3

CLASSEMENT

LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO

	G	P	N	PP	PC	Pts
St-Catharines	7	2	3	49	31	17
Hamilton	6	3	4	37	40	16
Kitchener	4	4	6	41	60	15
Oshawa	6	7	3	45	37	14
Niagara F.	3	5	3	62	57	13
Toronto	4	6	4	27	38	12
Montréal	3	4	5	46	50	11
Peterborough	4	8	1	39	52	9
London	3	8	1	39	56	7

COMPTES DE LA LHN

	B	A	Pts
Mikita, Chicago	5	16	21
Ullman, Detroit	3	13	16
Gilbert, N. York	8	6	14
Hull, D., Chicago	6	7	13
Rousseau, Canadian	4	9	13
Goyette, N. York	0	13	13

Cleveland 5 Québec 3

SOMMAIRE

1-Cleveland: Sours (Ellet, Courcy) 0:37

2-Québec: Morrison (Labossière, Morrison) 14:29

Puntions: Ellet 0-48, Lemieux 8-88, Hanna 47, Lemieux (maj.) et min. 12:30, Zeide 13:36.

DEUXIEME PERIODE

1-Cleveland: Courcy (Ellet, Sours) 6:48

Puntions: Gendron 10:12, Johns 18:17

TROISIEME PERIODE

4-Québec: Gendron (Labossière, Hicks) 4:33

5-Cleveland: Attwell (Butler, Glover) 7:56

6-Québec: Morrison (Hicks, Morrison) 12:06

7-Cleveland: McCarthy (McCreedy) 14:05

8-Cleveland: Butler (Attwell, Glover) 18:32

Puntions: McCarthy 10:30

Les mots croisés du "DEVOIR"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTELEMENT

1-Elle laisse passer toute la lumière

2-Dira à nouveau — Ira à Ottawa ou à Québec

3-Améliorer ses connaissances — Fin de parti

4-Non reconnue — Divinité

5-Qui rend un son aigu — D'un auxiliaire

6-En dot — Coloration

7-Préposition — Pour poursuivre — Court poème

8-Ont leur fête — D'un système moyenâgeux

9-De confiance — Pour étudier la musique

10-Carte — Nuisible

11-Grecque — Foyer — Note

12-Qu'il manque de compagnie

VERTICALEMENT

1-Disposée en travers

2-Accalmie — Groupe plusieurs personnes

3-Résulte — Infinitif

4-Pour réparer un oubli dans une lettre

5-Divinités aquatiques — Dit non

6-Abréviation courante — Cardinaux

7-Violent — Supprime une voyelle

8-C'est souvent elle qui fait le prix — Proposition

9-En matière de — Utilisée souvent en teinture

10-Au monde — Recherche en profondeur

11-Ensemble d'acheteurs — Venu à échéance

12-Obtenu — Pronom — Recipient

Solution de samedi

HORIZONTELEMENT

1-RHINOCEROS

2-OURAGAN — TU

3-MARTIN — ETRES

4-AUVENT

5-NOTRE — ARABLE

6-CRIE — AGACEES

7-ISOLEMENT

8-ROUGEUR

9-RENAISSE — TRI

10-TE — ERRIEZ

11-JULIE — SEUL

12-ISIS — EVE

VERTICALEMENT

1-ROMANCIER

2-HUA — ORS — ETUI

3-IRRATIONNELS

4-NATUREL — II

5-OGIVE — ERIGES

6-CANE — AMOS

7-EN — NAGEUSES

8-ETRANGERS

9-ONT — ACTE — RU

10-ROBE — UTILE

11-TE — LEURRE

12-JUSTES — IZ

Les exigences des loisirs, discutées en "atelier" au congrès des libéraux

par Roger LABONTÉ

On a discuté une foule de choses au 12e congrès du Parti Libéral qui avait lieu dans la métropole au cours de la fin de semaine. Mais on a aussi discuté de l'organisation des loisirs dans la province. C'est au sein d'un atelier dont le travail était dirigé par le député de Gouin, M. Yves Michaud, que les membres du panel invités eurent l'occasion de faire connaître leur point de vue sur la question.

Ces invités étaient le R.P. Marcel de la Sablonnière, s.j., directeur du Centre de l'immigration-Conception; le député libéral de Fabre, M. Gilles Houde, et Serge Deyglun, chargé de la rubrique chasse et pêche au journal "La Presse".

La réunion a fait salle comble à l'hôtel Mont-Royal mais il faut nécessairement dire que les délibérations étaient en forte majorité à tendance libérale, sinon pour la plupart des militants du parti, délégués de Montréal et d'autres coins de la province. Du reste qui de plus normal puisqu'il s'agissait du congrès du parti.

Dans sa causerie, le R.P. Marcel de la Sablonnière a répété des propos déjà souvent fois entendus de sa bouche, à savoir, l'urgence de créer, au Québec un "Conseil suprême de la jeunesse, des loisirs et

du plein air". Un organisme absolument distinct du ministère de l'Éducation; un organisme puissant, disposant du budget nécessaire aux fins auxquelles il serait assigné.

"Encore une fois, je le répète, les besoins immenses de la jeunesse du Québec, qu'il s'agisse de sa formation sportive, de ses activités d'ordre sportif, culturel et social dans lesquelles elle évolue, forment un éventail tellement vaste et requièrent tellement d'aide technique et financière, tellement de spécialistes à titres divers, que leur solution ne peut relever seulement du ministère de l'Éducation", a réaffirmé avec force le Père de la Sablonnière.

Selon lui, si nous ne sommes pas prêts à donner à l'organisme préconisé des pouvoirs aussi étendus, et des responsabilités aussi importantes; si nous ne sommes même pas prêts à le détacher du ministère de l'Éducation, pour un an ou deux, au moins qu'on se hâte de le créer ce "Conseil suprême" qu'il doive ou non dépendre du ministère à ses débuts.

"Mais à mon point de vue, partagé par beaucoup, continue le père, l'idéal est qu'on mette sur pied au plus tôt un conseil qui grouperait des représentants des divers ministères qui s'occupent à divers titres de la jeunesse et des loisirs... et aussi des repré-

sentants des Fédérations régionales de loisirs, des directeurs d'associations sportives

et des spécialistes du monde de la récréation et du plein air".

Le rêve de Gilles Houde

A la formule "de la Sablonnière", le député de Fabre, M. Gilles Houde a préféré la sienne, comme moyen de pallier la carence actuelle en matière de planification des loisirs.

M. Houde a proposé la création d'un Institut provincial des sports, un projet qu'il avait, du reste, déjà eu l'occasion de dévoiler il y a un certain temps, sauf erreur. Il

a particulièrement tenté de définir les moyens de financement d'un semblable organisme, dont la fondation coûterait au bas mot \$5 millions de dollars. Il a également soumis l'idée du lancement prochain par l'État, d'un brevet sportif à l'échelle provinciale, une initiative qui, selon lui, serait de nature à encourager nos athlètes des diverses disciplines.

Ce n'est qu'un début

Quant à Serge Deyglun, il a traité du "Droit du citoyen moyen aux activités de plein air", réaffirmant son opinion que le gouvernement devra se hâter de libérer les nombreux territoires de chasse et pêche encore sous bail. Selon lui, les 219 haux annuels dernièrement par le ministre Gabriel Loubier, couvraient, somme toute, des territoires qui n'auraient tout simplement pas dû exister, tant ils étaient minables.

Serge Deyglun a révélé qu'une soixantaine d'autres haux seront annulés bientôt, et qu'il s'agit uniquement d'un début. "Le suicide poli-

tique a changé de côté, a-t-il affirmé en disant qu'aujourd'hui, le ministre qui aurait annulé des haux de territoires privés de chasse et pêche aurait couru au suicide. Les choses sont changées et, maintenant, dit-il, le ministre qui n'osera pas libérer bientôt des territoires pour les mettre à la disposition du citoyen moyen, sera celui qui courra au suicide". En conclusion, Serge Deyglun ajoutait: "Si notre constitution ne prévoit pas encore le droit au travail, au moins le citoyen moyen devrait-il avoir droit au repos des loisirs dans sa belle nature, les territoires de chasse et pêche et de campisme".

Charlie Hodge fait échec aux Rangers et relance les Canadiens dans la lutte!

NEW YORK. — Grâce à la tenue de Charlie Hodge dans ses filets, les Canadiens de Montréal ont vaincu les Rangers de New York 2-1 hier soir.

La victoire a mis fin à une série de cinq revers chez les

Canadiens et à une autre série de cinq parties sans revers chez les Rangers.

Hodge a repoussé 40 des 41 lancers faits en sa direction en remportant son premier triomphe de la saison, après avoir subi deux revers et fait match nul une fois.

Hodge a surtout brillé dans la première période alors que les Rangers ont affiché un avantage de 18-5 dans les lancers.

Gilles Tremblay a d'abord donné une avance de 1-0 aux visiteurs dans la deuxième reprise grâce à son premier but de la saison, réussi avec l'aide

de Claude Provost et Ted Harris. Son lancer de revers a pris Ed Giacomin en défaut.

Dans la troisième période, Balon a compté le but victorieux dans le même engagement alors qu'une nêlée obstruait la vue du gardien local.

Les deux équipes avaient, chacune, un homme au pénitencier, dans la même reprise quand Harry Howell a profité d'une passe parfaite d'Earl Ingarfield pour éviter le blanchissage aux Rangers, grâce à un lancer de 25 pieds.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

Aucun but

Puntions: Harris 4-06

DEUXIEME PERIODE

1-Montréal: G. Tremblay (1) (Harris, Provost) 12:09

2-Montréal: Balon (4) 17:45

3-New York: Howell (5) (Ingarfield) 17:38

Puntions: Ferguson 0-40, MacNeil 6-24, Ferguson, Geoffrion 17:53, Talbot et MacNeil 19:00

TROISIEME PERIODE

Aucun but

Puntions: Ferguson 2:23, 9:15

LANCERS PAR:

MONTEAL 5 9 7-21

NEW YORK 18 9 14-41

Hamilton 2 St-Catharines 1

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1-St. Catharines: Stinski (Roberts, Latynovitch) 17:47

Puntions: Anderson, Atchison 2:10, Morris 7:08, Salavara 8:40 et 11:57

DEUXIEME PERIODE

2-Hamilton: Adair (Leclerc) 7:09

3-Hamilton: Adair (Leclerc) 7:09

Puntions: Brian Gibbons 0-40, Stinski 3-40, Holmes 6:32, Morris, Roberts 11:02, McNally 11:45

TROISIEME PERIODE

Aucun but

Puntions: Leclerc, Salavara 10-41, Clunie, Reid 12:44, Speck et Poniel 18:38

Kitchener 6 Oshawa 2

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1-Oshawa: Desautels (Wilkins, Morens) 6:58

2-Kitchener: McCreedy (Eckstein) 8:20

Puntions: Krulicki (maj.) 6:18, Robertson 8:21, Seguin 12:47, Barber, Black (3 min.) 17:30, Wilkins 17:46

DEUXIEME PERIODE

4-Kitchener: Seguin (Gratton, Galbraith) 6:48

5-Kitchener: Galbraith (Seguin) 17:37

Puntions: Dussault 2:57, White 15:29

TROISIEME PERIODE

6-Kitchener: Krulicki (Klaczuk, Barber) 15:34

Puntions: Robitaille 4-40, Klamath 11:47, Donner 14:52, Robertson 13:06, Robitaille 15:21, Galbraith 18:38

Baltimore 2 Buffalo 0

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

Aucun but

Puntions: Larkin 5:37 et 14:52, Cunningham 18:44

DEUXIEME PERIODE

1-Toronto: Pulford (1) (Horton) 6:21

2-Chicago: Wharram (6) (Piotte, Mikita) 12:57

3-Chicago: Mikita (6) (Stapleton) 17:20

TROISIEME PERIODE

Puntions: Aune 4:33

4-Toronto: Mahovich (4) (Kelly, Armstrong) 2:07

Puntions: Guidolin 9:32, Pronovost 3:42, Jeffrey 9:06, Exposito (min. et mauv. cond.) 9:16

LANCERS PAR:

TORONTO 9 8 5-22

CHICAGO 5 9 11-25

O'Quinn, promu directeur

Le gérant général des Rough Riders d'Ottawa, Red O'Quinn, a mis fin à toutes les rumeurs qui couraient à l'effet qu'il allait succéder à Herb Capozzi comme gérant général des Lions de la Colombie-Britannique à la fin de la saison de football.

En effet, immédiatement après la victoire des Rough Riders samedi sur les Tiger Cats

de Hamilton, O'Quinn a accepté le poste de directeur des Rough Riders, à la suggestion du président de l'équipe, Sam Berger.

Le poste de gérant général des Lions de la Colombie-Britannique est donc toujours ouvert, mais il n'est plus question de raturer aux amateurs de football d'Ottawa le gérant général le plus populaire que cette équipe ait jamais connu.

A Porto Rico, d'où provient 75% du meilleur rhum au monde, c'est le fameux Don Q que l'on achète le plus.

Vous aussi, vous l'aimerez...



Que fait la municipalité en attendant?

Devant les libéraux, le R.P. Marcel de la Sablonnière, s.j., n'a pas parlé que des structures provinciales qu'il croit devoir être mises en place chez nous, sur le plan de l'organisation des loisirs et de la récréation.

Au milieu de son allocution, il fait une pose pour rappeler le rôle combien important joué jusqu'ici par le clergé, dans l'organisation des loisirs paroissiaux et municipaux. C'est alors que le religieux a incité les municipalités à prendre des maintenant prétexte du bill 76 (loi des Fabriques) pour assumer leurs responsabilités et prendre la relève. "A l'échelon municipal, on a mis bien trop de temps à comprendre, à bouger. A l'heure actuelle, 82 municipalités seulement assurent un service municipal de la récréation. On a trop longtemps laissé l'initiative privée, ou encore plus précisément le clergé, se débrouiller seul, oeuvrer seul en ce domaine", a-t-il dit.

Triste exemple

Le R.P. de la Sablonnière, donnant l'exemple de la ville de Québec, a dit que pendant plus de vingt ans, cette ville n'avait fait guère qu'aider de ses deniers l'OTJ existante. Elle vient, en 1966, de créer son service municipal de la récréation, "Combien d'autres villes autour de Montréal, dans les Cantons de l'Est, par exemple, ont bien tardé à se mettre à l'heure des loisirs", a-t-il demandé.

"Le moment est venu pour les municipalités d'assumer leurs responsabilités. Déjà, dit-il, on est témoin d'actes positifs accomplis par des municipalités par suite des prescriptions de la loi des Fabriques. Par contre, c'est le triste exemple d'une municipalité des Cantons de l'Est: on a refusé la bas (N.D.L.R.: Thetford Mines pour ceux qui ne le sauraient pas) d'acquiescer à un prix presque dérisoire le centre paroissial, et c'est une manufacture qui en a hérité."

R.L.

Gritti a péri carbonisé, hier

BUENOS AIRES — Un accident mortel a endeuillé les 500 milles de Mercedes disputés dimanche dans cette ville située à environ 180 km à l'ouest de Buenos Aires: la voiture du pilote argentin Gerardo Gritti est sortie de la piste, et a pris feu après plusieurs tonnes. Gerardo Gritti a péri carbonisé. Son passager, Carlos Rodriguez, réussi à sortir de la voiture en flammes mais souffre de graves brûlures.

CONTACT

Roger Labonté

De la politique... aux fabriques

La politique est une chose sérieuse, bougrement sérieuse lorsque faite par des hommes qui savent être à la hauteur des responsabilités (du reste voulues) qui leur sont confiées par leurs électeurs. Mais la politique est aussi un sport, du moins pour plusieurs d'entre nous qui y croyons peu, ou pas du tout. C'est la tenue du 12e congrès libéral, dans la métropole, qui nous fournit ce matin l'occasion d'en parler. Car, au cours de ces assises de la fin de semaine, on a aussi traité de l'organisation des loisirs au Québec, tenté de proposer des formules pour régler enfin (mais quand?) l'épineuse question de nos loisirs, tant discutée par tous et chacun. Forcément pour l'instant, puisque le tout se passait au sein d'un congrès politique, les résultats des discussions ne sont inscrits qu'au programme du parti. Espérons néanmoins qu'ils ne demeureront pas lettre morte.

On a aussi parlé, oh, mais si peu, du bien fondé du bill 76 (loi des fabriques) dont l'ancien ministre Gaston Binette s'était fait le parrain.

C'est surtout ce qui nous intéresse à l'heure où, à Québec, par l'entremise du député de Lévis M. Jean-Marie Morin, on est sur le point de remettre le bill mentionné en question.

Présent à l'atelier sur "l'organisation des loisirs", samedi, M. Binette a été assez franc pour admettre que les corps intermédiaires n'avaient pas été consultés avant l'adoption "en vitesse" du bill. Il en prend le blâme, s'il doit y en avoir un. Il est allé plus loin cependant, proposant, des lors, une résolution qui fut adoptée. Son parti demanderait la révision du bill, à l'ouverture de la session prochaine. Il restait, samedi à espérer que cette résolution soit entérinée par l'assemblée générale du congrès, pour qu'elle puisse avoir une suite.

Une priorité pour M. Johnson

Selon les dispositions du bill, toutes les fabriques devaient, se départir, avant le 1er janvier 1967, des facilités récréatives et sportives qu'elles avaient réussi à mettre à la disposition de la jeunesse après de longues années de travail et des sacrifices multiples.

Puisque les fabriques doivent jusqu'à nouvel ordre obtempérer à l'édit gouvernemental passé par le dernier cabinet Lesage, elles sont forcées de consentir d'énormes sacrifices dans la vente de leurs facilités à prix de faveur.

On aurait pu penser que les municipalités profiteraient de la situation en municipalisant ces centres à bon prix, mais une courte enquête révèle que bien peu de localités ont agi ainsi. C'est à ce point que s'en est pris le R.P. Marcel de la Sablonnière, s.j., en parlant de la relève du clergé qui peut aujourd'hui être faite par les municipalités, sur le plan de l'organisation des loisirs.

En attendant, de toutes parts, on presse Québec d'agir pour remettre bon ordre dans la situation difficile qui est faite aux fabriques. L'urgence de la question lui confère en effet un caractère de priorité dont le gouvernement de M. Johnson devra tenir compte à l'ouverture de la session qui s'en vient.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE Comptables agréés 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226	Lucien Dahmé, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 — 845-4194
---	---

PROVOST & PROVOST Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. Syndic Licencié ROLAND PROVOST, C.A. 928 est, boul. St-Joseph 526-1661	VIAU & ROBIN Comptables agréés LUCIEN D. VIAU, C.A. W. LIONEL ROBIN, C.A. JACQUES R. CHADILON, C.A. ARMAND H. VIAU, C.A. J. SERGE GERVAIL, C.A. JEAN-GUY BRASSARD, C.A. 4926 ave Verdun, Verdun 769-3871
---	--

Duval, Buteau & Cie COMPTABLES AGRES 159 ouest, rue Craig, Montréal 1 — 861-9987

THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON Incorporant AIMÉ GALARNEAU & CIE Comptables agréés R. J. P. Dawson, C.A. D. M. Aikens, C.A. D. M. King, C.A. L. Graves, C.A. J. F. Leves, C.A. J. C. Hogg, C.A. E. C. Shackell, C.A. E. G. Ward, C.A. L. A. Wright, C.A. C. A. Polissant, C.A. A. Galarneau, C.A. J. Gervais, C.A. P. Gervais, C.A. D. Huard, C.A. Conseil: R. S. Sabier, C.A. 800 Place Victoria, Suite 2604 — Tél. 878-3011 Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier
--

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés Comptables agréés Maurice Samson, C.A. Jean Bélair, C.A. Albert Garnier, C.A. René Sylvestre, C.A. Dennis Bell, C.A. Raymond Cavaillès, C.A. Marcel Ducharme, C.A. Gilles Levesque, C.A. Emile Mallette, C.A. Emilien Gauthier, C.A. Bertrand Laroche, C.A. Jean Favreau, C.A. Clement Duchesne, C.A. Robert Blanchette, C.A. Jacques Trampe, C.A. Pierre Vermeil, C.A. Marcel Noreau, C.A. Lucien P. Bélair, C.A. Robert Gauthier, C.A. Raymond Fortier, C.A. Clement Primeau, C.A. Pierre Lesage, C.A. Pierre Chouinard, C.A. Marcel Mercier, C.A. Pierre David, C.A. Robert Gauthier, C.A. Martha Gauthier, C.A. Jean Gauthier, C.A. Pierre Plavand, C.A. Paul A. Michaud, C.A. Denis Huard, C.A. Roger Joffette, C.A. Jean Faucher, C.A. Gilles Bevré, C.A. Léon Côté, C.A. Henri Bourgeois, C.A. Percy Auger, C.A. Marcel Imbeault, C.A. Vivien Forget, C.A. Pierre Barry, C.A. Andrien Côté, C.A. Jean-Paul Boyer, C.A. René Auger, C.A. Robert Gauthier, C.A. Jacques Miller, C.A. Roland Truchon, C.A. John Plon, C.A. Roland Lévesque, C.A. Louis Lavigne, C.A. Jean M. Allard, C.A. André Lesage, C.A. Gérard Mongeau, C.A. Paul-E. Bonnier, C.A. Paul Gonthier, C.A. MONTREAL — QUEBEC — RIMOUSKI 360, rue Saint-Jacques, Montréal — 842-4691
--

La SSJB de Montréal boycottera les fêtes du centenaire

Deux professeurs de l'U. de Montréal : la Confédération a permis à la nation québécoise de survivre

par Jules LEBLANC

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été beaucoup plus défavorable que favorable au progrès du Canada français depuis un siècle et le bilan du centenaire de la confédération est très déficitaire si l'on considère son actif et son passif pour le Québec. Néanmoins, la constitution de 1867 a eu un avantage majeur : sans elle, le Canada français n'aurait pas réussi à survivre et, aujourd'hui, il ne serait pas en mesure de chercher, non plus à survivre, mais à s'épanouir.

C'est ce que deux professeurs de l'université de Montréal ont déclaré samedi lors d'un colloque de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal sur le thème "Bilan d'un centenaire". M. Paul M. Tellier, professeur de droit constitutionnel à la faculté de droit, a été catégorique à ce sujet, tandis que l'économiste François-Albert Angers, de l'Ecole des hautes études commerciales, a simplement émis cette possibilité.

La Confédération, a soutenu M. Angers, a empêché le développement économique normal du Canada. Au lieu de développer intensivement la partie orientale du pays (Québec et les Maritimes) avant d'envahir l'Ouest, le Canada, grâce au pacte de 1867, a favorisé le développement de l'Ontario et de tout l'ouest du pays, et ce au détriment de l'est qui a été oublié. Toutefois, si le Canada s'était développé normalement, sa population serait aujourd'hui concentrée dans le Québec et l'Ontario et les Canadiens français seraient probablement noyés au sein des Anglo-Canadiens : ils ne seraient peut-être plus majoritaires au Québec, ils seraient peut-être même assimilés aujourd'hui.

Un boycottage

Le colloque n'en a pas moins adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle il demande à la SSJB de Montréal d'inviter ses membres et toute la population du Québec à "s'abstenir, par fierté nationale, de participer aux fêtes du centenaire de la confédération".

La résolution explique que : 1) "La confédération s'est révélée un obstacle majeur aux progrès politiques, culturels et économiques du Québec"; 2) dans ce régime, "les droits fondamentaux des Canadiens français ont été brimés dans les autres provinces et même au Québec"; 3) "La Confédération a favorisé l'assimilation des Canadiens français hors du Québec et privé le Québec des moyens requis pour son plein épanouissement, en fonction de ses besoins, de sa culture et de ses aspirations".

De plus, le colloque "proteste contre l'intention déclarée du gouvernement actuel" du Québec, telle qu'exprimée récemment par le secrétaire de la province, M. Yves Gauthier, de "fêter avec zèle" le centenaire de la Confédération. Pour distraire les Québécois des fêtes du centenaire, le colloque demande également à la SSJB de commencer dès l'an prochain à préparer le 20e anniversaire du drapeau du Québec qui aura lieu en 1968.

Au cours d'une conférence de presse qui a suivi la clôture du colloque, le président de la SSJB de Montréal, le notaire Yvon Groulx, a signalé que les vœux du colloque n'engagent pas la SSJB. Il a précisé cependant, au sujet du vœu relatif au boycottage du centenaire, qu'il ne fait aucun doute que les dirigeants et le prochain congrès de la SSJB l'adopteront. Il a indiqué que boycotter le centenaire ce n'est aucunement boycotter l'Expo 67 puisque celle-ci ne s'inscrit pas parmi les fêtes du centenaire.

Dans son exposé, M. Paul M. Tellier a déclaré que le bilan du centenaire, sous l'angle politique, comporte trois éléments positifs et cinq éléments négatifs.

Selon lui, l'actif comprend : "l'émergence de la nation canadienne"; si le Canada existe aujourd'hui sur les plans national et international, et s'il existe un sentiment d'appartenance à une nation canadienne, c'est grâce à la confédération; 2) "la survivance de la nation québécoise"; si le Québec aujourd'hui ne cherche pas à survivre mais à s'épanouir, c'est grâce encore à la confédération; 3) la confédération a doté le Canada et le Québec d'institutions politiques qui, jusqu'à tout récemment (jusqu'à la deuxième guerre mondiale) étaient satisfaisantes.

Au passif, M. Tellier inscrit : 1) l'absence de collaboration entre les deux principaux groupes ethniques; 2) l'absence même de compréhension entre ces deux groupes; 3) la Confédération a permis la violation du principe même du fédéralisme dans deux de ses éléments majeurs : l'autonomie des deux sphères de gouvernements en vertu de laquelle le gouvernement central n'a pas de suprématie sur les provinces; ce qu'Ottawa n'a jamais compris; la coordination de l'action des gouvernements fédéral et provinciaux; 4) l'absence d'arbitre constitutionnel impartial, comme le requiert tout Etat fédéral; la Cour suprême du Canada joue ce rôle depuis 1949 mais elle n'a jamais été conçue pour cela; 5) la Confédération a toujours développé une attitude passive du Canada français à l'égard du Canada; la nation québécoise a toujours considéré que la nation canadienne est un obstacle à son épanouissement les garanties constitutionnelles sont d'ailleurs toutes négatives.

Sous l'angle économique

De son côté, abordant la question sous son angle économique, M. François-Albert Angers, a insisté sur deux points : le développement économique et le développement démographique.

Au sujet du développement économique, il a signalé que la confédération, à ses débuts, a favorisé le développement de Montréal comme port d'entrée et métropole du Canada. Sauf Montréal, le développement du Québec est dû avant tout aux investissements américains, surtout dans les richesses naturelles. Ces investissements n'ont rien à voir avec la confédération : ils auraient été faits de toute façon.

Si le Québec, comme les Maritimes d'ailleurs, n'a pas été développé jusqu'ici, c'est que les vrais objectifs de la confédération n'étaient pas économiques, mais politiques et militaires : c'est-à-dire éviter l'annexion aux Etats-Unis. Ce sont donc les problèmes de défense qui ont conditionné le développement économique du Canada et ce développement, de ce fait, s'est effectué de façon très spéciale, de façon anti-économique; on a développé le pays à l'étendue du territoire d'un seul coup, au lieu de développer un noyau initial et d'agrandir progressivement ce noyau en le prolongeant peu à peu vers l'arrière-pays.

On aurait donc normalement dû développer d'abord le Québec et les Maritimes. Au lieu de cela, afin de tenir ensemble ce vaste territoire et d'assurer sa défense, la première chose qu'on a réalisée, ce fut la construction des voies de chemin de fer trans-continentales. De cette façon, les Maritimes et le Québec sont deve-

nues uniquement des voies de passage destinées à assurer le développement de l'ouest et ces provinces n'ont pas encore été développées.

A preuve : dans toutes les provinces de l'ouest du Canada, depuis l'Ontario jusqu'à la Colombie-Britannique, on trouve de véritables réseaux de chemins de fer qui irradiant depuis le principal centre industriel, comme cela existe dans tous les pays développés du monde. Dans le Québec et les Maritimes, de tels réseaux n'existent pas : la prédominance va aux voies de passage, c'est-à-dire celles qui vont l'est vers l'ouest; il n'y a pas vraiment un réseau irradiant.

La confédération a donc nu au développement économique du Québec, conclut M. Angers : celui-ci n'est pas encore développé alors que, sans l'acte de 1867, il aurait été normalement la première région du pays à l'être.

En dépit de cela, ajoutait-il, "il n'est pas certain que la confédération n'a pas été pro-

videntielle". Grâce à elle, les Anglo-Canadiens se sont concentrés dans l'ouest du pays et l'ont développé, oubliant ainsi le Québec. Sans elle, il y aurait 8.000.000 de Canadiens français au lieu de 6.000.000, mais tous ces Canadiens français seraient noyés parmi 20.000.000 de Canadiens concentrés dans le Québec et l'Ontario. Ainsi, ils seraient peut-être minoritaires et, peut-être même assimilés.

La confédération, en somme "nous a réservés pour l'avenir. Nous sommes encore là et encore majoritaires au Québec. Le temps est à nous maintenant : à nous de faire une véritable nation française."

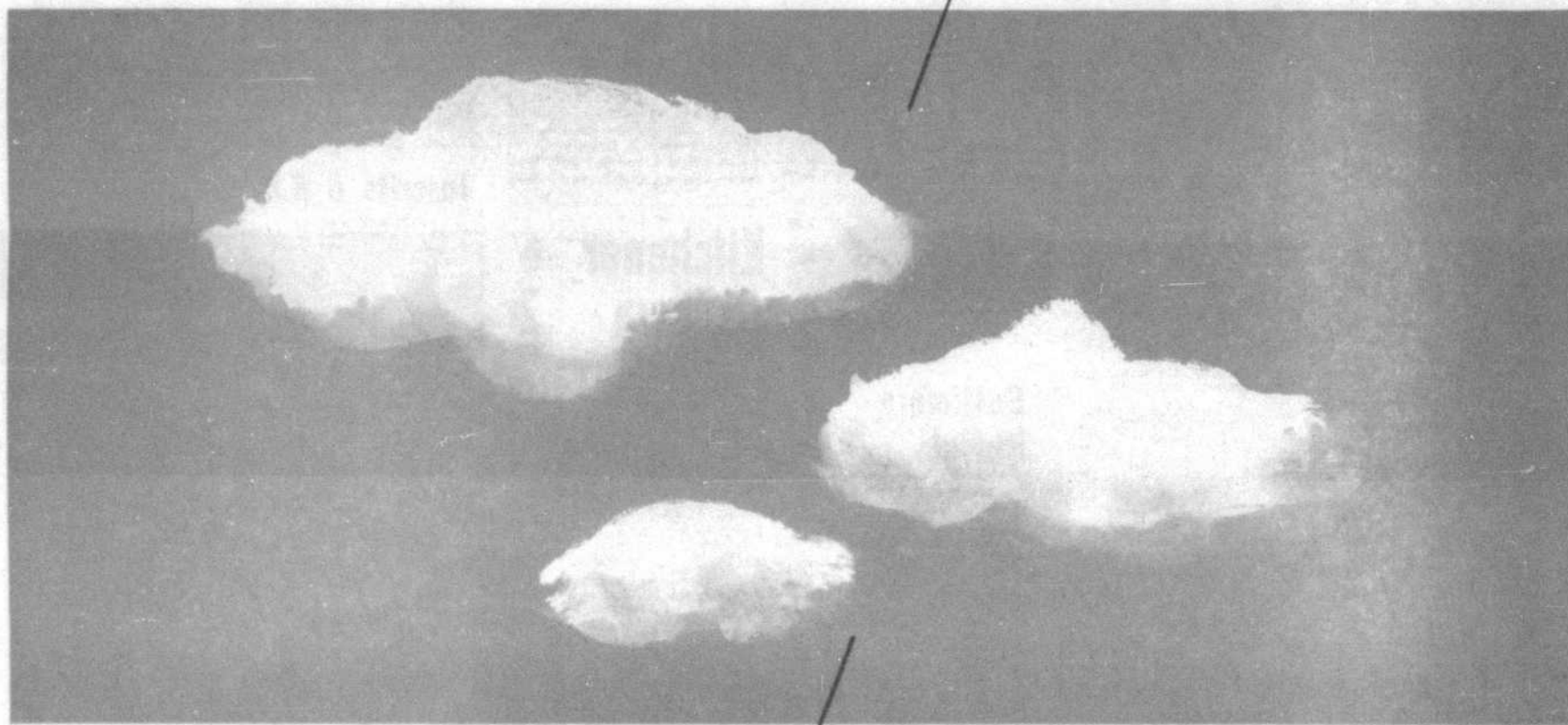
Au sujet du développement démographique, sans lequel une nation ne peut progresser, M. Angers a dit que la Confédération a nu au Québec en ne retenant pas les Québécois dans leur patrie, en ne leur assurant pas un "espace vital" dans le reste du pays, en appliquant une politique d'immigration agressivement anti-française.



La première des multiples apparitions du Père Noël a eu lieu samedi sur la Plaza St-Hubert. Une foule nombreuse d'enfants éblouis et de parents réjouis était là pour attester l'importante place du merveilleux dans la vie de chacun. Il faisait si beau soleil, que l'absence de neige n'a pas été regrettée.

(Photo Le Devoir, par Gérard Donati)

Dans les airs, nous avançons à pas de géant ... 600 milles à l'heure.



Sur la terre, c'est différent... 186,000 milles à la seconde!

Marcel Cadieux est fait docteur de l'université de Poitiers

POITIERS, Haute-Vienne — M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'Etat canadien aux affaires extérieures, a été fait en fin de semaine, docteur Honoris Causa de l'université de Poitiers en même temps que six autres savants étrangers.

C'est devant une assistance nombreuse et composée en grande partie de personnalités du monde universitaire que s'est déroulée, samedi après-midi, la rentrée solennelle universitaire de Poitiers.

Dans le grand amphithéâtre Descartes de la faculté de Lettres, le recteur Pierre Moisy a tout d'abord insisté sur le rôle cosmopolite joué par les universitaires dans le monde.

Après avoir rappelé les grandes figures universitaires françaises, le recteur Moisy a salué les illustres savants étrangers présents.

Puis les insignes de docteur Honoris Causa ont été remis à MM. Marcel Cadieux, professeur à la faculté de droit de l'université d'Ottawa, Maximilien Caron, doyen honoraire de la faculté de droit de Montréal, Léonide Sedov,

père du Spoutnik, membre de l'Académie des Sciences de l'URSS, Prigogine, membre de l'Académie Royale belge-Foulet, professeur à Princeton et Montesinos, professeur à Berkeley Etats-Unis.

Le professeur Prigogine a présenté ensuite les remerciements des nouveaux docteurs Honoris Causa et a dit toute la reconnaissance des sept savants qui venaient de recevoir la plus haute distinction que pouvait leur conférer l'université de Poitiers.

En présentant le professeur Cadieux, le professeur Malaurie de l'université de Poitiers a déclaré :

"La faculté propose au grade de docteur Honoris Causa M. Marcel Cadieux. Ses deux fonctions sont les deux titres qui ont été retenus pour cette distinction : professeur de droit international à la faculté de droit d'Ottawa et sous-secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du gouvernement canadien. Cette double appartenance à la théorie et à la pratique résume sa carrière et en donne le sens : l'enseignement nourrit son action".



Nous, du Canadien Pacifique. Dans les airs, nos puissants jets vous transportent en un éclair (ou deux!) dans 14 pays du monde. Altitude : bien au-dessus des nuages. Vitesse : 600 milles à l'heure.

Au-dessous des nuages, nous sommes encore infiniment plus rapides.

Pour être précis, disons que nous filons à la vitesse de la lumière : 186.000 milles à la seconde. La vitesse exacte du réseau des télécommunications micro-ondes que nous avons aidé à construire... le réseau qui relie les dix provinces, d'un océan

à l'autre. Non, non, ne perdez pas de temps à essayer de compter le nombre de fois que vous avez utilisé ce réseau, pour des raisons d'affaires ou des raisons personnelles. Filez avec nous!

Dans les airs, à pas de géant, à 600 milles à l'heure... ou sur la terre, nous vous conduisons à destination... dans le temps de le dire!

Canadien Pacifique

À votre service de mille et une façons.

expo67
CANADIEN PACIFIQUE
COMICO

Regardez "Quatre extraits d'opéra", dans le cadre des "beaux dimanches", à Radio-Canada, le 4 décembre. En vedette, Joseph Rouleau, Colette Boky, Constance Lambert et Robert Savoie.

